

Conseil d'Administration

Serge Kampf, *Président*

Ernest-Antoine Seillière, *Vice-Président*

Christian Blanc

Jean-René Fourtou

Paul Hermelin, *Directeur Général*

Michel Jalabert

Jean-Bernard Lafonta

Phil Laskawy

Ruud van Ommeren

Terry Ozan

Bruno Roger

Censeurs

Pierre Hessler

Geoff Unwin

Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Audit, représenté par Bernard Rascle

KPMG S.A., représenté par Jean-Luc Decornoy et Frédéric Quélin.

SOMMAIRE

Principales données financières	1
Présentation du Groupe Cap Gemini Ernst & Young	2
Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 7 mai 2003	13
Comptes consolidés du groupe Cap Gemini Ernst & Young	22
Comptes sociaux simplifiés de la société Cap Gemini S.A.	56
Texte des projets de Résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte	65
Informations spécifiques	74

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

en millions d'euros (€)

Comptes consolidés

		1998	1999	2000	2001	2002
CHIFFRE D'AFFAIRES		3 955	4 310	6 931	8 416	7 047
CHARGES D'EXPLOITATION		(3 549)	(3 841)	(6 228)	(7 993)	(6 933)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	Montant	406	469	703	423	114
	%	10,3 %	10,9 %	10,1 %	5,0 %	1,6 %
RÉSULTAT NET (part du Groupe)		188	266	431	152	(514)
dont dividende distribué (net)		58	78	149	50	(*) 0
RENTABILITÉ NETTE		4,8 %	6,2 %	6,2 %	1,8 %	(7,3 %)
RÉSULTAT PAR ACTION						
- Nombre moyen d'actions retraité		71 082 273	77 261 741	107 920 778	127 514 674	126 727 668
- Résultat net dilué (part du Groupe) (en euros)		2,65	3,44	3,99	1,20	(4,10)
TRÉSORERIE NETTE						
au 31 décembre		577	508	849	698	465
NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS						
au 31 décembre		38 341	39 626	59 549	57 760	52 683

(*) proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 7 mai 2003

PRÉSENTATION DU GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG

Le Groupe Cap Gemini Ernst & Young est l'un des leaders mondiaux du conseil en management et des services informatiques.

Fort d'environ 53 000 personnes réparties dans 34 pays en Europe, Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique, le Groupe a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 7,047 milliards d'euros.

I - HISTORIQUE

Depuis sa fondation par Serge Kampf en 1967 à Grenoble, le Groupe a combiné croissance interne et externe, ce qui lui a permis d'acquérir une présence internationale et de développer progressivement une offre de services à forte valeur ajoutée, allant du conseil en management à l'infogérance en passant par l'intégration de systèmes et l'assistance technique.

Parmi les opérations de croissance externe les plus significatives : l'acquisition de Sesa en France (1987) a renforcé les positions historiques du Groupe sur le marché français ; celle d'Hoskyns au Royaume-Uni (1990) lui a permis d'entrer de façon significative dans le domaine de l'infogérance ; les rachats de Volmac aux Pays-Bas (1992) et de Programator dans les pays scandinaves (1992) ont quant à eux renforcés la présence du Groupe dans des régions à fort potentiel de développement.

L'activité conseil en management a pris une dimension mondiale au début des années 1990 avec le rachat des sociétés américaines United Research (1990) et Mac Group (1991), Gruber, Titze und Partners en Allemagne en 1993 et du Groupe Bossard en France au 1^{er} janvier 1997.

L'acquisition en mai 2000 de l'activité Consulting d'Ernst & Young, département spécialisé en services informatiques et en prestations de conseil proprement dites, a marqué une étape importante dans l'histoire du Groupe. Elle a notamment permis de tripler la taille de nos opérations en Amérique du Nord, premier marché mondial pour le conseil et les services informatiques, et de renforcer sa présence en Allemagne où, depuis la cession en août 1997 de sa participation dans Debis SystemHaus, l'activité de Cap Gemini dans les services informatiques s'était notablement réduite.

Le Groupe Cap Gemini Ernst & Young est aujourd'hui l'un des cinq premiers acteurs mondiaux du conseil et des services informatiques, fort d'une position de leader dans l'intégration de produits logiciels (progiciels de gestion intégrée, gestion de la relation clients, gestion de la chaîne logistique), qui fait de lui un partenaire majeur des grands fournisseurs d'équipements technologiques et des grands éditeurs de logiciels.

II - ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

Le Groupe évolue sur le marché du conseil en management et des services informatiques qui représente au niveau mondial un volume d'affaires de plus de 500 milliards de dollars (estimation Gartner). Il est caractérisé par une fragmentation importante avec toutefois une tendance à la concentration : le poids des dix premiers acteurs reste inférieur à 25 % – il était de 13 % il y a 10 ans – et la part de marché du plus important d'entre eux (IBM Global Services) était de l'ordre de 6 % en 2001.

Le Groupe est le cinquième¹ acteur mondial (excluant Fujitsu dont le périmètre d'activité n'est pas comparable) sur son domaine d'activité (conseil, intégration de systèmes, infogérance et assistance technique). Dans le domaine de l'intégration de produits logiciels (progiciels de gestion intégrée, gestion de la relation clients, gestion de la chaîne logistique), le Groupe a renforcé ses positions de marché en 2002 et se trouve classé numéro 1 ou numéro 2 (selon la zone géographique considérée), par les principaux éditeurs de ces produits logiciels.

En Europe, il est numéro un¹ dans les activités conseil et intégration de systèmes, ainsi que dans la partie de l'infogérance constituée par la tierce maintenance applicative avec une part de marché de 17 % (source : CGE&Y sur la base de l'estimation par IDC du marché européen de la maintenance applicative).

En Amérique du Nord, le Groupe est l'un des dix premiers acteurs du marché¹ et bénéficie d'une position de premier plan dans le secteur de la santé.

III - LES MÉTIERS DU GROUPE

Le Groupe propose à ses clients locaux et multinationaux une gamme complète de services organisée autour de quatre métiers :

- le conseil (transformation/process),
- la technologie (architecture/intégration de systèmes/infrastructure),
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information et des process),
- l'assistance technique de proximité (Sogeti).

¹ Classement 2001 source Gartner

Le conseil

Cette activité a pour mission de contribuer à l'amélioration des performances des entreprises : transformation de l'activité, intégration de changements technologiques, redéfinition de grandes fonctions ou de processus au sein de l'entreprise, etc... L'activité conseil exige à la fois une grande expertise professionnelle et une parfaite connaissance de la formulation des stratégies et de l'optimisation des processus. Elle représente 25 % de l'activité du Groupe en 2002 et recouvre les domaines suivants :

- transformation et gestion du changement,
- gestion de la relation clients ("Customer Relationship Management"),
- gestion de la chaîne logistique ("Supply Chain Management"),
- gestion des fonctions financières et comptables,
- gestion des ressources humaines.

La technologie

Les services à fort contenu technologique constituent le volet indispensable à la mise en œuvre du changement au sein de l'entreprise. Ces services sont étroitement articulés avec les missions de conseil, dans la mesure où la transformation et la remise à niveau des systèmes d'information sont indissociablement liés aux choix du client en matière d'organisation.

Ce pôle "Technologie" a réalisé 42 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2002 et comprend :

- l'architecture des systèmes d'information (conception/design),
- l'intégration de systèmes et les développements applicatifs,
- le pilotage et l'optimisation des systèmes, des réseaux et des données.

L'infogérance

Cap Gemini Ernst & Young a développé une gamme de services répondant au souci exprimé par nos clients de se concentrer sur leur métier, de réduire les dépenses consacrées au fonctionnement de leurs systèmes d'information et, le cas échéant, de transformer ceux-ci (infogérance de transformation).

Cette activité se concrétise par une prise en charge totale ou partielle de la gestion des ressources informatiques du client, que celles-ci soient "distribuées" ou centralisées.

Représentant 27 % de l'activité du Groupe en 2002, l'infogérance regroupe les prestations suivantes :

- la tierce-maintenance applicative ("Applications Management"), domaine dans lequel le Groupe dispose d'une position de leader en Europe,
- la gestion des infrastructures ("Infrastructure Management") et des réseaux ("Network Outsourcing"),
- le "Business Process Outsourcing" qui permet au client d'externaliser de grandes fonctions de support telles que la comptabilité ou le service achats.

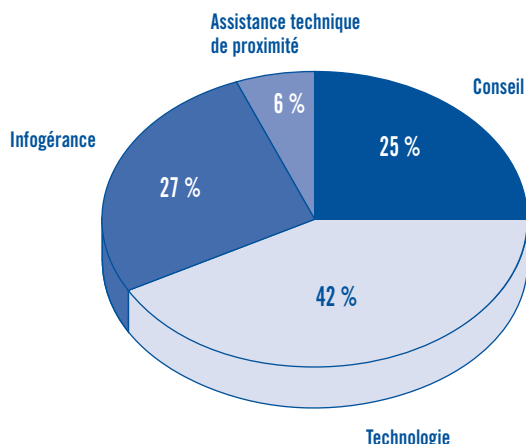
L'assistance technique de proximité (Sogeti)

Les services d'assistance technique de proximité visent à aider les directions informatiques en leur proposant les meilleurs spécialistes. Les besoins en compétence couvrent :

- le développement de logiciels spécifiques,
- la gestion des applications sur site client,
- la gestion des matériels informatiques et des réseaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les services d'assistance technique de proximité ont été regroupés dans des entités opérant sous la dénomination "Sogeti".

La répartition du chiffre d'affaires 2002 du Groupe entre ces quatre métiers a été la suivante :

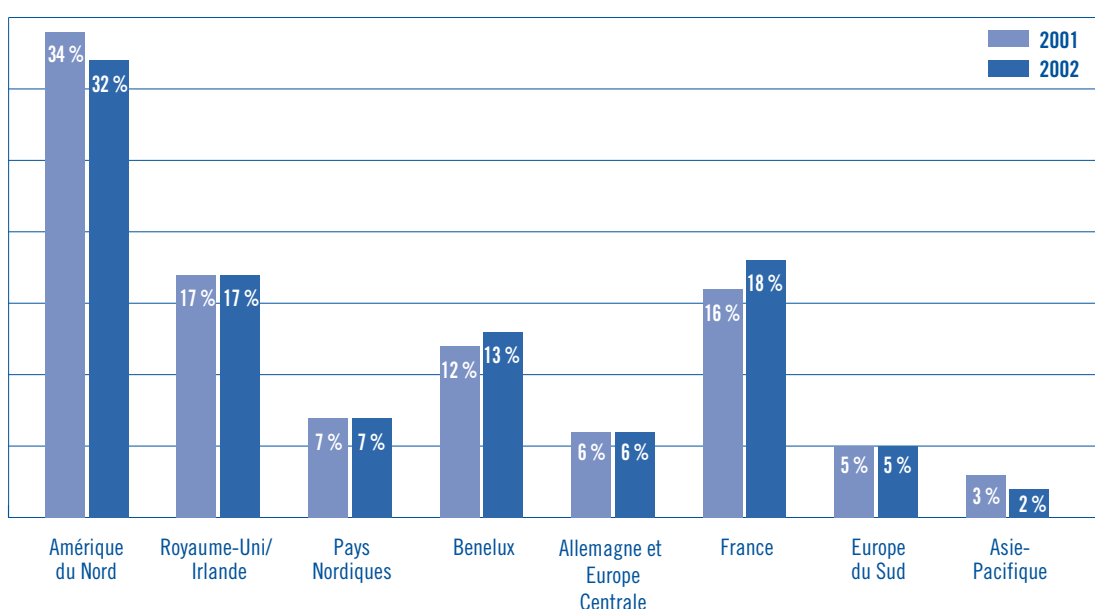


IV - ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE ET PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

Le Groupe est présent dans 34 pays, avec une forte implantation en Amérique du Nord (32 % du chiffre d'affaires 2002), en France (marché historique du Groupe, avec 18 % du chiffre d'affaires), au Royaume-Uni (17 %) et au Benelux (13 %), lesquelles représentent au total 80 % de l'ensemble.

Le Groupe exerce son activité au travers de 134 filiales consolidées dont la liste est donnée à la note 28 (pages 53 à 55) des états financiers consolidés. Ces filiales sont regroupées opérationnellement en 8 "géographies" dont le poids relatif en 2001 et 2002 est illustré par le schéma ci-dessous :

Au 31 décembre 2002, après le rachat courant 2002 des derniers actionnaires minoritaires de sa filiale hollandaise Cap Gemini NV, la société mère Cap Gemini S.A. détient 100 % du capital de ses principales filiales à l'exception de Cap Gemini Telecom détenue à 95,1 % (les 4,9 % restants étant détenus par Cisco).

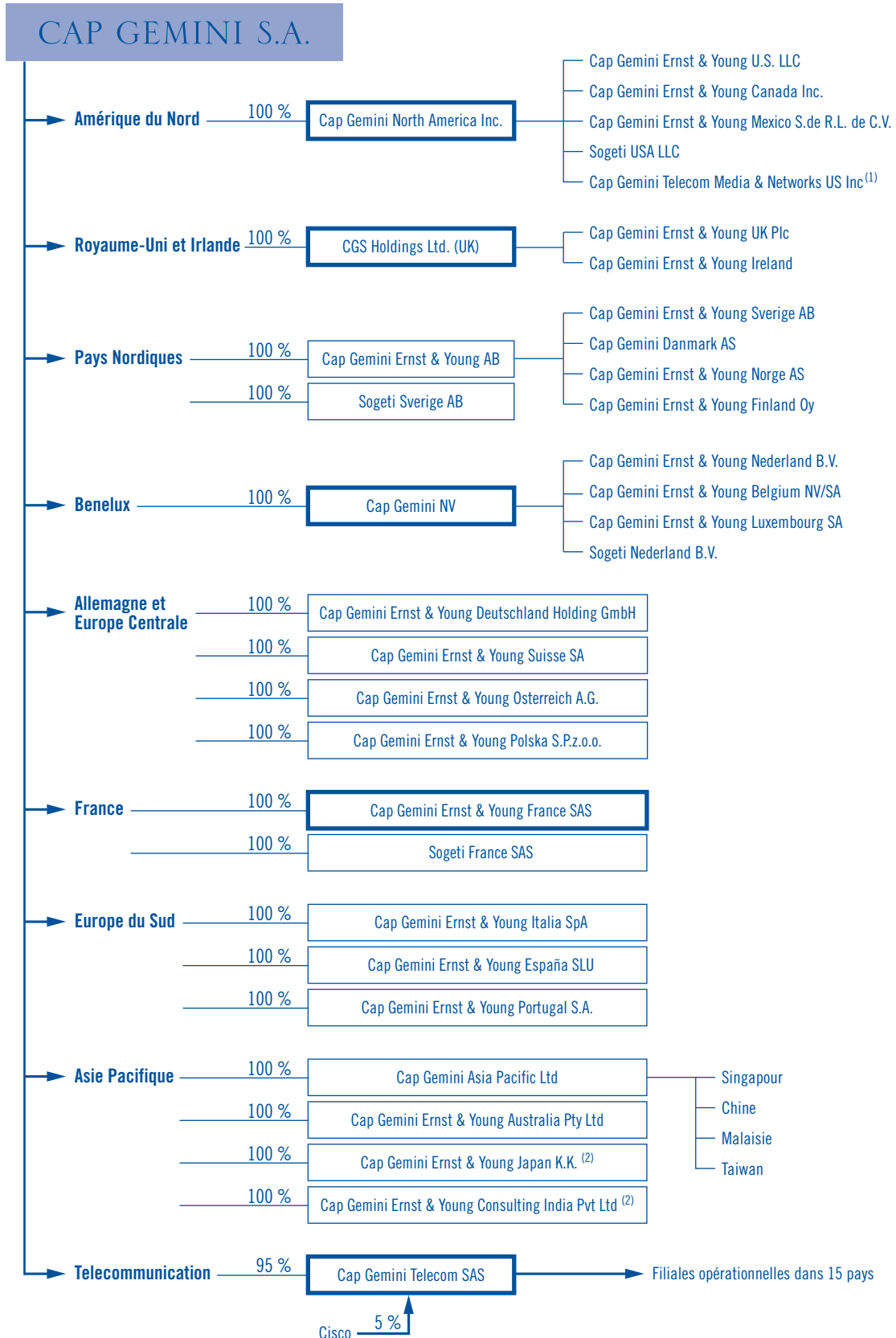


Outre ces filiales opérationnelles, Cap Gemini S.A. détient 100 % du capital :

- de deux sociétés civiles immobilières, l'une est propriétaire des locaux abritant le siège social de la Place de l'Etoile à Paris, l'autre des installations de l'ancienne Université du Groupe située à Béhoust,
- d'une SARL propriétaire de la nouvelle Université du Groupe, centre de formation international situé à Gouvieux, à 40 km au nord de Paris, mise en exploitation début 2003.

La société mère, Cap Gemini S.A. via son Conseil d'Administration, détermine les orientations stratégiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Dans son rôle d'actionnaire, elle contribue notamment au financement de ses filiales, soit en fonds propres, soit sous forme de prêts, soit par la mise en place de cautionnements. Enfin, elle met à la disposition de ses filiales l'usage de la marque et de méthodologies qui lui appartiennent notamment "Deliver" et perçoit à ce titre des redevances (celles-ci se sont élevées à 159 millions d'euros en 2002 contre 180 millions d'euros en 2001).

Organigramme simplifié du Groupe

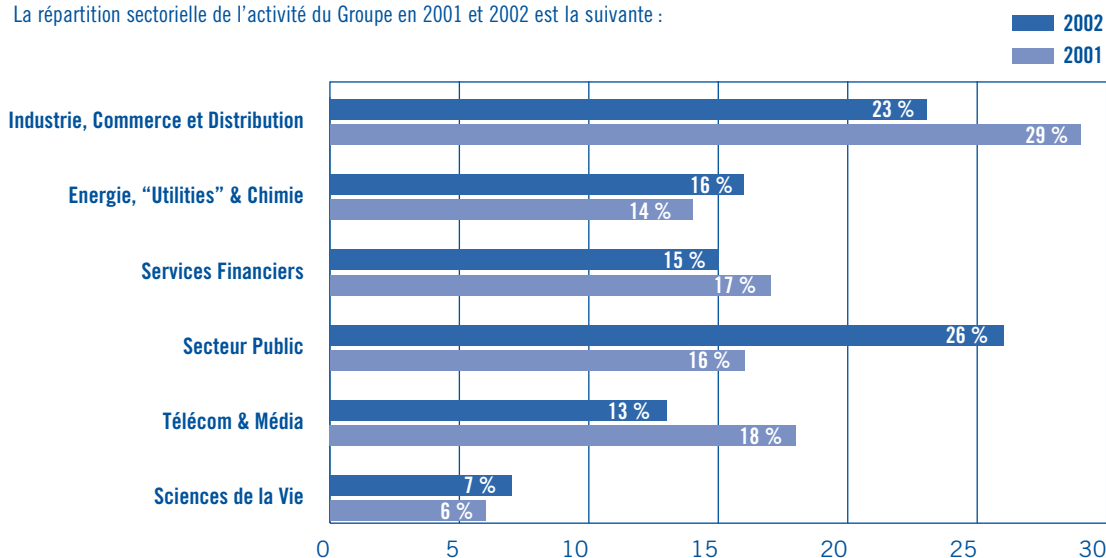


(1) Société détenue à 20 % par Cap Gemini Telecom SA
 (2) Sociétés détenues par Cap Gemini Ernst & Young U.S. LLC

V - LES CLIENTS DU GROUPE

Une connaissance approfondie du métier du client est indispensable au développement d'offres de services à forte valeur ajoutée. Le Groupe met à la disposition de ses clients les meilleurs experts dans les métiers qui les concernent.

La répartition sectorielle de l'activité du Groupe en 2001 et 2002 est la suivante :



Les faits marquants de l'activité du Groupe par principaux secteurs d'activité en 2002 ont été les suivants :

Industrie, Commerce et Distribution (Manufacturing, Retail & Distribution)

Elu en 2001 meilleur groupe de conseil pour le secteur Automobile par l'ITM (Institute of Transport Management), le Groupe compte parmi ses clients douze des plus importants constructeurs équipementiers mondiaux (General Motors, Ford, DaimlerChrysler, Nissan, Toyota, BMW, Renault, Mitsubishi, PSA, VW/Audi, Honda, Fiat), et nombre des plus grands sous-traitants du secteur (en particulier Visteon).

Dans le domaine de l'Industrie et des Hautes Technologies, le Groupe compte parmi ses clients Hewlett-Packard, IBM, Philips, Sony, Nokia, Ericsson et General Electric, ce dernier nous ayant accordé la certification de "GE Global Development Center".

Dans le secteur de la distribution et des biens de consommation, où ses principaux clients s'appellent Carrefour, The Coca-Cola Company, Marks & Spencer, Tesco ou Unilever, le Groupe a notamment développé avec Intel et Cisco Systems une offre de services visant à rendre leurs systèmes d'information ouverts aux différents standards informatiques et susceptibles ainsi de s'adapter rapidement et à moindre coût aux changements technologiques à venir.

Le Groupe travaille pour neuf des dix plus grands groupes mondiaux de logistique (Deutsche Post World Net, Exel, FedEx, TPG,...) et a développé dans ce domaine des offres liées en particulier à la gestion/exécution de la chaîne Achats, la gestion du Transport et du Stockage.

Energie, "Utilities" et Chimie

Le Groupe a développé des services spécifiques adaptés aux besoins des acteurs de ce secteur (compagnies pétrolières et gazières ou fournisseurs d'électricité ou de gaz) confrontés à une compétition grandissante liée à la dérégulation de leur marché. Parmi les clients du Groupe dans ce secteur : EDF, EON et Total Fina Elf en Europe, Shell et Hydro Quebec en Amérique du Nord, BHP en Australie.

Le secteur des Services Financiers

Le Groupe a mené à bien un ensemble de projets pour 35 des 50 plus grandes institutions financières mondiale : parmi les contrats remportés au cours de l'année 2002 dans ce secteur, on notera que chez JP Morgan Chase, le Groupe fait désormais partie des cinq prestataires de référence pour les services informatiques, le conseil et l'outsourcing ; chez Merrill Lynch, le Groupe a remporté un contrat portant sur l'évolution des 27 000 stations de travail des conseillers financiers ; chez AXA Direct Japan, le Groupe a signé un accord de Développement d'Applications "offshore" impliquant des équipes en France, en Inde et au Japon.

Secteur Public

Au cours des prochaines années, les gouvernements et les administrations devront modifier la manière dont ils fournissent leurs services aux citoyens. Exigences accrues et budgets en baisse conduiront à des réformes en profondeur. Il s'agit de placer le citoyen au centre du dispositif, quitte à penser et à organiser différemment les structures et les processus.

Le secteur public commence à combler son retard dans l'utilisation des technologies de l'information. Les administrations s'ouvrent aux expériences étrangères. Elles s'intéressent dorénavant à des solutions qui pourront être réutilisées dans leur pays malgré les différences culturelles et réglementaires.

Le Groupe a développé des services adaptés aux différentes composantes du secteur public : santé, emploi, sécurité sociale, éducation, collecte des impôts, sécurité intérieure et défense.

Parmi les références récentes, citons le Home Office britannique, le gouvernement fédéral allemand, le ministère des finances et la Direction Générale de l'Armement français, le ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et de la science.

Télécom Média

S'appuyant sur les compétences de son large réseau de partenaires, le Groupe continue à apporter des solutions innovantes auprès des leaders du secteur (notamment : Deutsche Telekom, Nextel, Comcast, France Telecom, O2, AOL Time Warner, BSkyB, Cegetel) en les soutenant dans leur expansion et l'amélioration de leurs résultats opérationnels.

Sciences de la Vie

Le Groupe travaille pour 17 des 20 premiers groupes pharmaceutiques mondiaux, dont Pfizer, GlaxoSmithKline, Johnson & Johnson, Lilly et Syngenta. Il est leader dans le domaine des applications CRM de Siebel (gestion de la relation client) et dans l'optimisation des capacités marketing et commerciales. Le Groupe a développé des offres spécifiques au secteur couvrant les domaines de l'excellence clinique, de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, de la conformité aux réglementations, de l'intégration post-fusion et de la gestion des applications. Une collaboration étroite avec les centres de recherche de l'INSEAD ainsi qu'avec les principaux partenaires technologiques permet au Groupe de rechercher des solutions innovantes aux besoins de ses clients du secteur Sciences de la Vie.

Aucun client ne représente plus de 1,6 % du chiffre d'affaires consolidé et le poids des 10 plus gros clients est inférieur à 11 % du chiffre d'affaires.

VI - LE GROUPE ET SES COLLABORATEURS

Durant l'année 2002, les efforts du Groupe dans le domaine des ressources humaines ont porté sur la poursuite du développement des compétences et sur le renforcement des capacités de "leadership" de ses responsables d'entités, de programmes ou de clients.

L'adaptation des compétences des équipes aux demandes des clients a fait l'objet d'opérations de formation, de déploiement de collaborateurs vers de nouvelles compétences et de mise en œuvre d'évolutions personnelles. Cet effort, qui est permanent, a été amplifié en 2002. De nombreux collaborateurs ont obtenu soit des certifications sur les technologies de nos partenaires, soit des certifications décernées à l'issue de processus de validation développés par le Groupe.

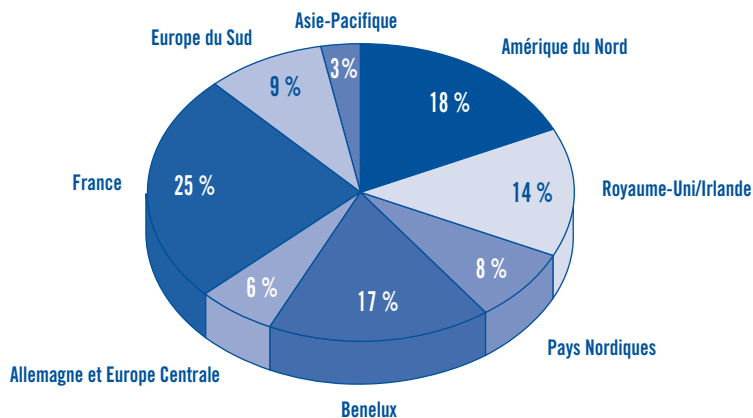
La gestion et le développement des collaborateurs à fort potentiel ont été renforcés. De nouvelles initiatives ont été lancées en 2002 et vont être généralisées en 2003. A été lancé notamment un programme intitulé "Leaders of Tomorrow" qui vise à former les principaux responsables du Groupe pour permettre leur progression. Ces programmes sont développés dans le cadre de la nouvelle Université Cap Gemini Ernst & Young, située à Gouvieux à proximité de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Ce centre, qui a été ouvert le 1^{er} janvier 2003, constitue un outil exceptionnel pour accompagner, par la formation, la stratégie du Groupe.

Les processus de base de gestion du développement professionnel des collaborateurs sont confiés aux entités du Groupe autour de communautés organisées par métiers. Les collaborateurs ont ainsi, annuellement, une mise en perspective de leur parcours professionnel et des besoins en formation qui leur sont nécessaires.

Un effort particulier a été apporté à la communication interne à destination de l'ensemble des collaborateurs (grâce à un journal intranet dénommé Talent).

Le taux d'activité s'établit à 71,2% pour l'exercice 2002. Ce taux est égal aux temps imputés sur les projets par les collaborateurs rapportés au total des temps travaillés et payés.

La répartition par région des 52 683 personnes constituant l'effectif au 31 décembre 2002 est la suivante :



L'évolution des effectifs du Groupe au cours des 8 dernières années a été la suivante :

Année	Effectif moyen de l'exercice	Effectif au 31 décembre
1995	20 477	22 079
1996	23 934	25 950
1997	28 059	31 094
1998	34 606	38 341
1999	39 210	39 626
2000	50 249	59 549
2001	59 906	57 760
2002	54 882	52 683

VII - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE

Depuis le rachat des activités Conseil d'Ernst & Young, le Groupe considère qu'il dispose de la masse critique suffisante pour opérer efficacement dans les métiers, les régions et les segments de marché qui sont les siens.

Néanmoins, l'Allemagne et la zone Asie-Pacifique sont deux marchés grands consommateurs de services informatiques dans lesquels le Groupe pourrait être conduit à renforcer ses positions. De façon plus générale, le Groupe pourrait être amené à nouer des partenariats, assortis ou non d'un lien financier, visant à renforcer sa présence géographique ou accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de développement sur des segments de marché spécifiques.

Par ailleurs, le Groupe accélère la mise en œuvre d'un programme visant à "industrialiser" une part toujours plus importante de la production de ses services.

Pour ce qui est de l'infogérance, dont le poids dans l'activité du Groupe devrait encore progresser à l'avenir, et plus particulièrement s'agissant de l'infogérance d'infrastructure, il s'agit de donner la priorité à l'amélioration de la productivité. A cet effet, un programme a été lancé dont l'objet est de rationaliser le parc de centres de traitement du Groupe : il devrait se traduire par le regroupement des capacités de calcul au niveau continental et le recours progressif à l'automatisation des tâches.

S'agissant des activités conseil et intégration de systèmes, priorité est donnée à l'utilisation plus systématique et mieux coordonnée du réseau mondial de centres de développement applicatif, dont un certain nombre sont localisés dans des zones à plus faibles coûts salariaux. En particulier, le Groupe prévoit, au cours de l'année 2003, de plus que doubler ses capacités de production en Inde, où il compte déjà plus de 600 collaborateurs, et de les renforcer dans certains pays d'Europe (Espagne, Pologne,...).

Enfin, le nouveau centre de formation international (l'Université Cap Gemini Ernst & Young), est entré en service comme prévu début 2003. Le coût de sa construction, initialement estimé à 100 millions d'euros, est finalement ressorti à 96 millions d'euros.

Les principaux investissements réalisés au cours des exercices 2000, 2001 et 2002 sont détaillés dans les notes 2 a), b), c) et 11, 12, 13 annexées aux comptes consolidés.

VIII - LES RISQUES

A - Risques de marché

1) Risques de crédit

Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement composés de valeurs mobilières de placement, gérées par des institutions financières de premier plan et de titres de créances négociables émis par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues. Ces placements à court terme ne constituent donc pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients, ces derniers ne sont concentrés sur aucune zone géographique ou aucun secteur d'activité particulier.

Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouver affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques où il opère ne présentent un risque significatif d'irrecouvrabilité.

2) Risques de liquidité

Le Groupe est en position de trésorerie nette positives, et de ce fait, n'est pas exposé à un risque de liquidité. Par ailleurs, il dispose de financements à moyen et long terme dont les principales caractéristiques figurent dans la note 17 aux états financiers.

3) Risques de taux d'intérêt et de taux de change

Des instruments financiers sont utilisés en couverture de certains risques liés à l'activité du Groupe. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières.

Le Groupe réalise ces opérations en concluant des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et le risque de contrepartie est donc considéré comme négligeable. Toutes les positions de change et de taux d'intérêts sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minima. Ces instruments sont essentiellement des contrats d'échange de taux et de change de devises à terme. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou des valeurs données par les banques.

Les données chiffrées sont fournies dans la note 20 annexée aux états financiers consolidés du Groupe.

4) Politique de financement

Le Groupe dispose pour son financement de facilités bancaires dont la principale est une ligne de crédit syndiquée multi-devises de 600 millions d'euros signée le 31 juillet 2001 pour une durée de 5 ans, qui jusqu'ici a servi de support à un programme de Billets de Trésorerie de 550 millions d'euros.

Ces lignes de crédit n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2002.

Seules étaient utilisés des lignes de crédit locales et des découverts couvrant des besoins opérationnels à court et moyen terme. Ces dettes ainsi que les baux et crédits baux étaient, au 31 décembre 2002, pour 62 % à taux variable et pour 38 % à taux fixe.

Le Groupe finance quelques uns des immeubles dont il a l'usage sous forme de crédit-bail.

5) Risques actions

Le Groupe n'a aucune exposition significative en actions.

B - Risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

C - Risques liés à l'activité

Le Groupe exerce une activité de prestation de services au titre de laquelle sa responsabilité civile générale et professionnelle pourrait être engagée. Des procédures d'approbation et de contrôle sont mises en place pour maîtriser ce risque depuis l'engagement contractuel jusqu'à la réception, par le client, des services rendus. Chaque projet fait l'objet d'un contrat, dont les termes sont validés par les services juridiques. Le Groupe a développé les meilleures méthodes, regroupées et formalisées dans la méthodologie Deliver, certifiée ISO 9001, qu'il applique à ses projets.

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont répartis dans plusieurs pays et, dans la plupart des pays, sur plusieurs sites. Une grande partie des prestations est réalisée dans les locaux des clients. Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre affectant un site de production. Le plus important centre d'infogérance du Groupe, qui dispose bien entendu d'un plan de secours, représente moins de 2 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Les assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation sont gérées au niveau local, en fonction de la nature des opérations et des risques encourus.

D- Assurances

- Responsabilité civile générale et professionnelle

Cap Gemini S.A., l'ensemble de ses filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50 % ou plus sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial organisé en plusieurs lignes et placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.

À hauteur de 35 M€, ce programme est couvert par l'intermédiaire d'un montage captif consolidé intégrant des protections en réassurance.

- Dommages directs et pertes d'exploitation

Les assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation sont gérées au niveau local. Les limites de la garantie sont fixées dans chaque pays en fonction de la valeur des biens, de la nature des opérations réalisées dans chaque site et des risques encourus.

- Autres risques

Les autres risques à caractère général sont couverts en conformité avec les pratiques et réglementations locales. Les polices d'assurances correspondantes, notamment celles concernant les collaborateurs et l'automobile, sont souscrites pays par pays à hauteur des risques encourus.

Certains risques ont fait l'objet d'exclusions générales imposées par le marché de l'assurance, notamment le terrorisme. Le Groupe n'a pas jugé nécessaire, à ce jour, d'assurer spécifiquement ce risque, hormis les cas où cette couverture est obligatoire et disponible.

IX - CAP GEMINI ET LA BOURSE

Au 31 décembre 2002, le capital de la Société Cap Gemini S.A. était composé de 125 479 105 actions (code EUROCLEAR : 12533) cotées au Premier Marché de la Bourse de Paris, en augmentation d'une année sur l'autre de 234 849 actions provenant de la création de 472 201 actions nouvelles émises dans le cadre des levées de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe et de l'annulation de 237 352 actions restituées à la Société conformément aux accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité de conseil et en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

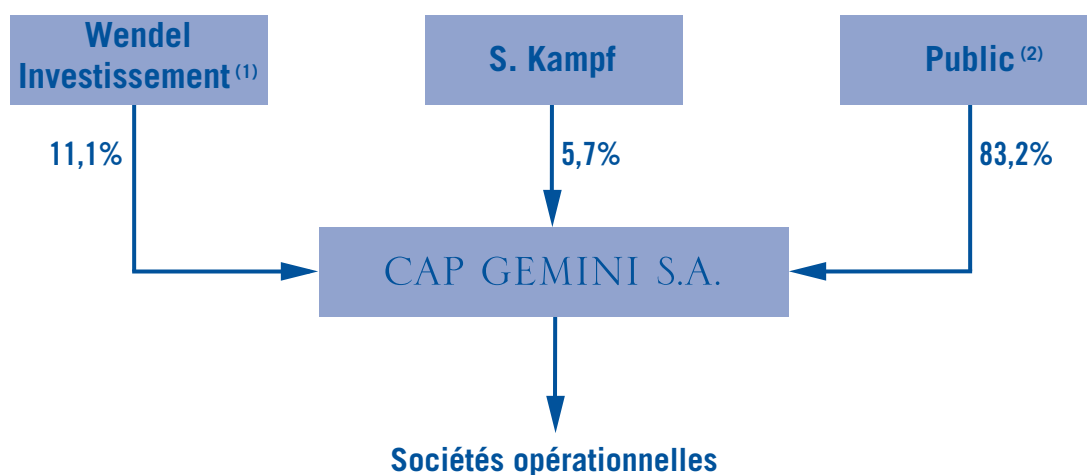
La part du capital détenue par certains des managers du Groupe et le public (essentiellement des actionnaires institutionnels) est restée stable à 83,2 %.

L'action Cap Gemini fait partie de l'indice CAC40 (dont elle était sortie temporairement le 17 novembre 1993, pour y être réintégrée le 13 février 1998), de l'indice Euronext 100 et des indices européens Dow Jones STOXX et Dow Jones Euro STOXX. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2002, son cours au Premier Marché de la Bourse de Paris est passé de 81,00 euros à 21,78 euros.

Le volume moyen des transactions quotidiennes constatées sur les actions Cap Gemini s'est établi en 2002 à environ 2,1 % du volume total des capitaux échangés sur le marché de Paris.

RÉPARTITION DU CAPITAL

AU 31 DÉCEMBRE 2002

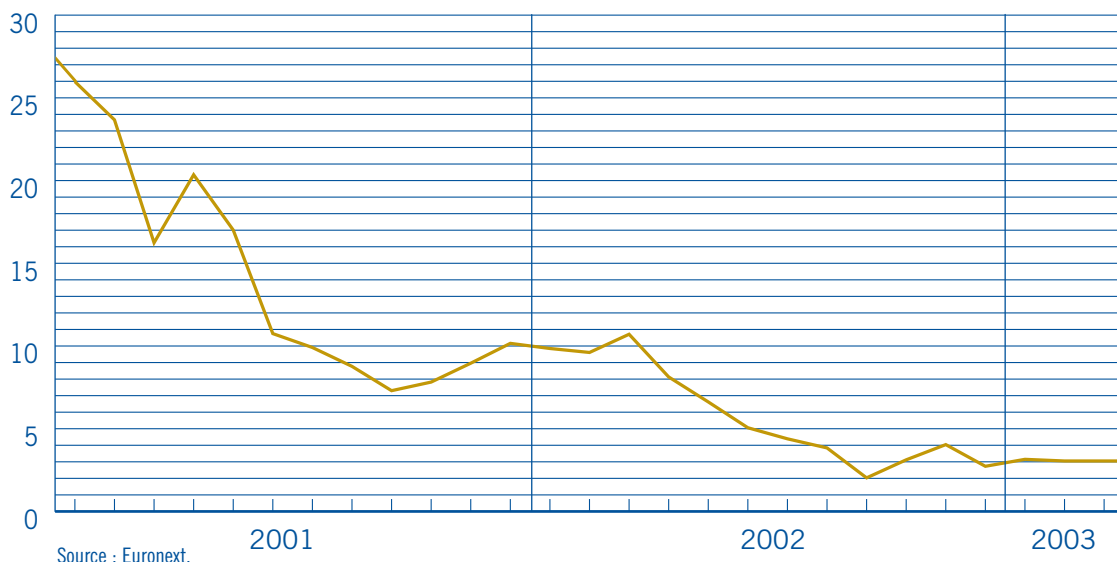


(1) Y compris la part de capital (3,6 %) cédée à BNP Paribas Arbitrage et pouvant être rachetée par Wendel Investissement à sa seule initiative et qui doit, au regard de la législation sur les franchissements de seuils (article L 233-9 alinéa 4 du code de commerce), être comptabilisée par le cédant comme s'il en était resté propriétaire.

(2) Y compris la part de capital détenue par les managers, notamment ceux ayant exercé dans le passé des options de souscription d'actions et ayant conservé leurs actions depuis lors, ainsi que les actions des associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 et étant devenus salariés du Groupe suite à cette acquisition.

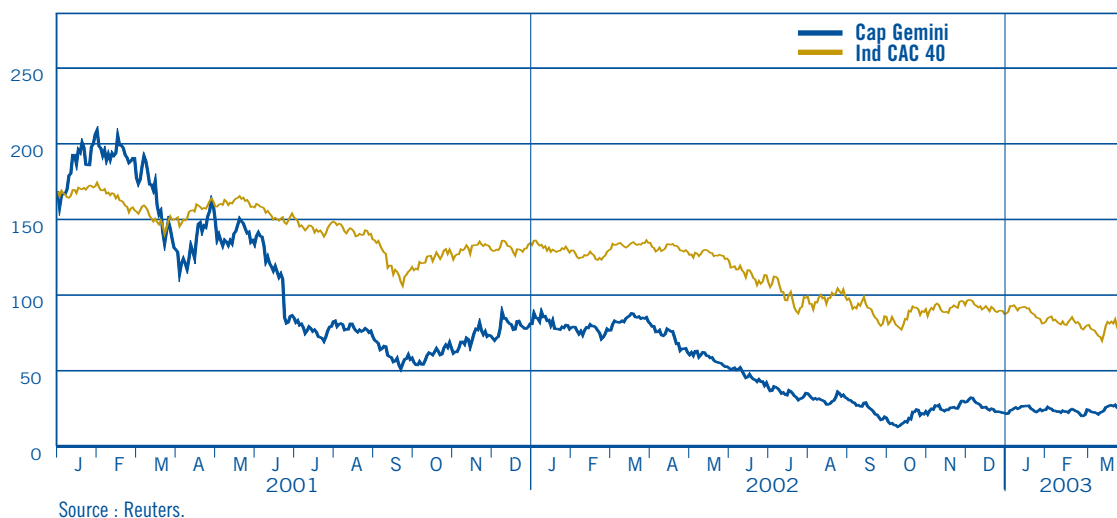
CAPITALISATION BOURSIÈRE DU 1^{ER} JANVIER 2001 AU 31 MARS 2003

(en milliards d'euros)



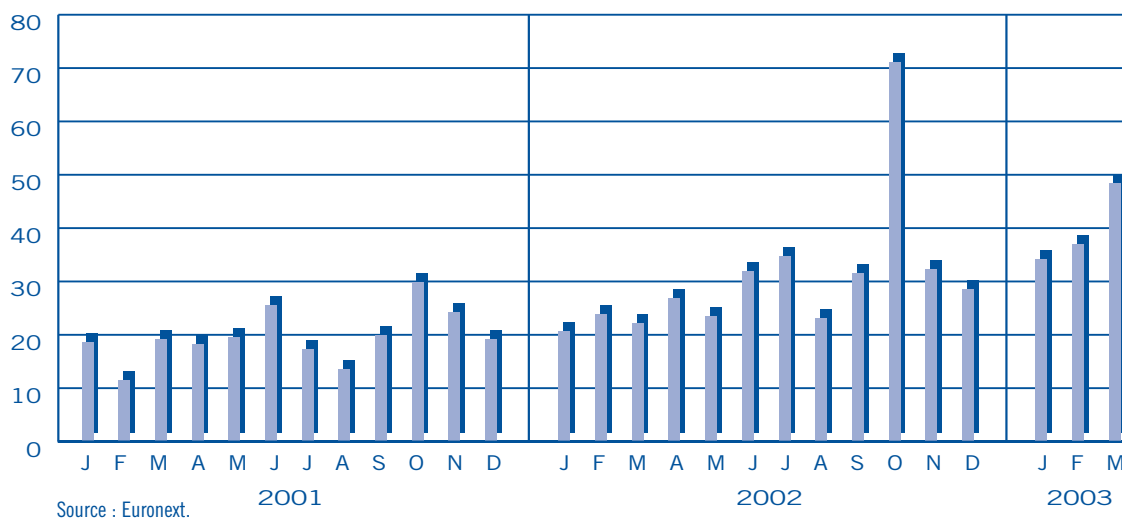
COURS DE L'ACTION DU 1^{ER} JANVIER 2001 AU 31 MARS 2003

(en euros)



NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR MOIS DE JANVIER 2001 À MARS 2003

(en millions de titres y incluses les actions cotées à Amsterdam)



MARCHÉ DE L'ACTION CAP GEMINI

L'analyse des transactions sur les 24 derniers mois est reprise ci-après :

Mois	Nombre de séances	Cours cotés en euros			Volume des transactions		
		+ haut	moyen	+ bas	Nombre de titres		Capitaux (millions d'euros)
					total	moyen (quotidien)	
Avril 01	19	164,80	135,32	109,70	17 792 543	936 450	2 395,0
Mai 01	22	166,70	140,98	129,10	19 396 909	881 678	2 736,2
Juin 01	20	143,40	116,64	77,40	25 334 525	1 266 726	2 671,9
Juillet 01	22	86,90	77,53	68,00	17 210 624	782 301	1 362,4
Août 01	23	88,30	77,84	69,60	13 566 487	589 847	1 074,2
Septembre 01	20	71,10	59,9	49,00	19 866 639	993 332	1 196,9
Octobre 01	23	70,40	60,65	49,70	29 803 388	1 295 799	1 800,8
Novembre 01	22	82,90	71,87	61,10	24 217 567	1 100 799	1 759,8
Décembre 01	18	92,50	80,44	69,60	19 160 183	1 064 455	1 545,5
Janvier 02	22	90,70	81,61	75,45	20 634 169	937 917	1 695,4
Février 02	20	82,55	76,67	70,40	23 942 177	1 197 109	1 814,8
Mars 02	20	89,25	83,99	75,25	22 280 715	1 114 036	1 893,2
Avril 02	21	84,00	73,46	61,90	26 922 863	1 282 041	1 940,5
Mai 02	22	64,80	58,55	51,40	23 547 876	1 070 358	1 388,7
Juin 02	20	53,50	47,13	40,15	32 026 793	1 601 340	1 488,3
Juillet 02	23	42,02	35,58	29,30	34 798 941	1 512 998	1 240,2
Août 02	22	36,50	31,43	27,36	23 157 859	1 052 630	749,4
Septembre 02	21	30,94	23,99	15,10	31 601 084	1 504 814	772,7
Octobre 02	23	26,25	18,87	12,85	70 946 117	3 084 614	1 394,9
Novembre 02	21	32,81	26,77	22,78	32 302 064	1 538 194	870,1
Décembre 02	20	33,27	25,03	21,15	28 491 455	1 424 573	741,0
Janvier 03	22	27,20	24,92	21,75	34 243 579	1 556 526	847,6
Février 03	20	25,98	22,92	19,15	36 974 146	1 848 707	850,4
Mars 03	21	27,69	24,62	21,10	48 397 484	2 304 642	1 262,1

Source : Euronext.

DIVIDENDES VERSÉS PAR CAP GEMINI

Exercice clos le 31 décembre	Distribution		Nombre d'actions	Dividende par action	Avoir Fiscal	Revenu Global
	En millions	en % du net				
1997	214 MFF	28%	61 198 877	3,50 francs	1,75 franc	5,25 francs
1998	380 MFF	31%	69 130 658	5,50 francs	2,75 francs	8,25 francs
1999	78 M€	29%	77 945 108	1 euro	0,50 euro	1,50 euro
2000	149 M€	35%	124 305 544	1,20 euro	0,60 euro	1,80 euro
2001	50 M€	33%	125 244 256	0,40 euro	(a) 0,20 euro	(b) 0,60 euro

Votre Conseil d'Administration propose qu'il ne soit pas versé de dividende au titre de l'exercice 2002.

(a) et (b) : à noter qu'au terme de la Loi de Finances pour 2002, l'avoir fiscal demeure fixé à 50 % du montant distribué si le crédit d'impôt est susceptible d'être utilisé par une personne physique ou par une société bénéficiant du régime mère-fille visé à l'article 145 du Code Général des Impôts, mais a été réduit à 15 % pour les autres personnes morales qui utiliseront leur avoir fiscal à partir du 1^{er} janvier 2002.

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MAI 2003

1 - COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'année 2002 n'a pas sans raison été qualifiée par les analystes de marché comme une des années les plus difficiles traversée par l'industrie des services informatiques, et plus généralement l'ensemble du secteur informatique. La relance de la demande que la majorité des observateurs prévoyait pour le second semestre de 2002 n'a pas eu lieu. La perspective d'une reprise a depuis lors été repoussée d'au moins un an et aujourd'hui, même si certains experts considèrent que le pire est derrière nous, la visibilité reste encore faible.

L'activité du Groupe s'est largement ressentie du manque de vitalité de la demande. Les budgets informatiques de nos clients ont continué à se contracter sous l'effet notamment de l'évolution défavorable des marchés financiers qui les conduit à privilégier le désendettement. Les comportements d'achat ont évolué : les utilisateurs attendent un retour immédiat de leurs investissements et, à l'exception des grands contrats d'infogérance, s'engagent sur des contrats de durée et de taille plus réduites qu'auparavant. Les surcapacités de production qui en résultent sont propices à la baisse des prix et à une concurrence accrue dans les segments les plus compétitifs de notre marché (concurrence émanant souvent d'acteurs localisés dans des pays à faibles coûts salariaux).

Par ailleurs, force est de constater qu'il n'existe pas à court terme d'innovation technologique majeure susceptible d'agir comme catalyseur comme nous en avons connu dans les deux dernières décennies (client/serveur, progiciels de gestion intégrée, internet, ...).

Dans ce contexte, le management du Groupe a décidé de lancer en juin dernier un plan de transformation stratégique sur 3 ans baptisé LEAP et articulé autour de quatre axes : la motivation des hommes (Leadership), le développement commercial (Expansion), la simplification des structures opérationnelles (Alignment) et la productivité.

Avec ce programme LEAP, le Groupe poursuit deux objectifs principaux : d'une part renouer progressivement avec des niveaux de marge opérationnelle satisfaisants en allégeant sa structure de coûts, d'autre part se doter d'une organisation plus flexible, plus réactive et plus compétitive, tant en termes de dynamique commerciale que de moyens de production.

Le déploiement de LEAP a rapidement porté ses tout premiers fruits puisque la marge d'exploitation est passée de 0,3% au premier semestre à 3,1% au second. Ses pleins effets devraient se faire progressivement sentir en 2003 et 2004.

A compter du 1^{er} janvier 2003, et même si la mesure de la performance continue d'être principalement fondée sur la dimension géographique, l'organisation et la gestion des activités du Groupe sont désormais articulées autour de ses quatre principaux métiers : le Conseil, la Technologie, l'Infogérance et l'Assistance technique de proximité (Sogeti).

Plus adaptée à une demande différenciée pouvant émaner de divers interlocuteurs chez le même client, cette nouvelle organisation améliore la couverture du marché en ouvrant un accès commercial direct aux divisions Technologie et Infogérance, s'inspirant en cela de l'initiative Sogeti lancée en début d'année 2002. Si les diverses expertises du Groupe continuent d'être combinées dans l'approche commerciale et les prestations rendues aux clients, tel n'est pas nécessairement le cas en terme d'organisation. En effet, ces quatre métiers ont des modèles économiques nettement différenciés, qu'il s'agisse de taux de facturation, de niveau d'activité, de structure d'encadrement, et plus généralement de structure de coûts. En dissociant les modes opératoires des différents métiers, cette organisation doit permettre d'améliorer la lisibilité des opérations et de faciliter l'optimisation de la structure de coûts du Groupe tout en lui conférant un caractère plus "manœuvrable".

La mise en place de cette nouvelle organisation se traduit par un allègement des structures opérationnelles à travers la suppression de postes qui n'étaient pas directement facturables. Des mesures ont également été engagées afin de réduire les coûts opérationnels non salariaux, notamment par le biais de programmes de centralisation des achats, d'optimisation des fonctions administratives et de rationalisation de notre parc immobilier.

Sur le plan commercial, des initiatives ont été lancées dès septembre 2002 afin d'orienter les efforts de vente sur les segments de marché les plus porteurs, et ce dans les différents métiers du Groupe. Ainsi, l'ouverture d'un canal commercial propre à l'activité Technologie a été inaugurée par le lancement d'une offre dite "Technology Direct" qui cible tout particulièrement les besoins des directions informatiques, notamment en termes d'évolution d'architecture des systèmes, d'intégration d'applications et de sécurité.

Enfin, l'industrialisation de la production de nos services constitue un axe majeur du programme LEAP : une utilisation plus systématique et mieux coordonnée de notre réseau mondial de centres de développement applicatif (dont un certain nombre sont localisés dans des zones à faibles coûts salariaux) doit permettre d'améliorer sensiblement la productivité, et donc la compétitivité du Groupe. S'agissant des activités d'infogérance (et plus particulièrement la partie "Infrastructure Management"), l'amélioration de la productivité passe par la rationalisation de notre parc de centres de traitement, notamment par le regroupement des capacités de calcul au niveau régional, le recours progressif à l'automatisation des tâches et la délocalisation d'une partie de la production dans des pays à plus faibles coûts.

La performance financière décevante enregistrée par le Groupe au terme de cette année difficile ne doit pas occulter les progrès réalisés sur le terrain commercial, et plus particulièrement en terme de positionnement de marché.

Ainsi, le Groupe a poursuivi le rééquilibrage de son portefeuille tant de mix d'activités que de portefeuille clients. L'infogérance représente désormais 27% de l'activité contre 21% en 2001 et 17% en 2000, offrant ainsi un niveau plus élevé d'activité récurrente, et par voie de conséquence une meilleure visibilité. Sur le segment intégration de systèmes, le Groupe a notablement conforté au cours de l'exercice écoulé sa position de leader en intégration de produits logiciels (progiciels de gestion intégrée, gestion de la relation clients, gestion de la chaîne logistique, ...).

Le Groupe a également fortement rééquilibré son portefeuille de clients au profit du secteur Services Publics (passé à 26 % de l'activité en 2002 contre 16 % en 2001 et 14 % en 2000) – le Groupe a notamment une position de premier plan sur le segment de la santé aux Etats-Unis – et des Sciences de la Vie (7 % en 2002 contre 6 % en 2001 et 4 % en 2000). Il est maintenant moins exposé aux secteurs des Télécommunications (13 % en 2002 contre 18 % en 2001) et des Services Financiers (15 % en 2002 contre 17 % en 2001) : au total, ces deux derniers secteurs représentaient 37 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2000 et n'en représentent plus que 28 % aujourd'hui.

2 - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG

2.1 Le compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 047 millions d'euros (3 733 millions d'euros au premier semestre et 3 314 millions au second semestre), en baisse de 13,9 % à taux de change et périmètre constants. Cette baisse est de 16,3 % à taux de change et périmètre courants en raison, pour l'essentiel, de la dépréciation régulière du dollar et de la livre sterling au cours de l'exercice. La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques figure dans la note 25 des états financiers consolidés. On y voit que toutes sans exception sont en décroissance, le pourcentage allant de - 35 % pour la zone Asie Pacifique ou - 25 % pour l'Europe du Sud à - 11 % pour le Benelux ou - 9 % pour la France.

L'analyse par semestre fait apparaître une situation contrastée : en Amérique du Nord et au Royaume-Uni où la pression sur les prix a eu tendance à se stabiliser au second semestre, la baisse du chiffre d'affaires (hors effet de change et de structure) est moins marquée au second semestre qu'au premier. A l'inverse le niveau d'activité des opérations du Groupe en Europe continentale a clairement marqué le pas à compter de l'été, ceci étant particulièrement vrai pour la France, l'Europe centrale et les pays nordiques.

L'analyse par métiers montre que l'Infogérance, en croissance de 13 % sur l'exercice, représente maintenant 27 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2002 contre 21 % en 2001. A noter que dans la nouvelle définition des périmètres d'activité, le Conseil (incluant désormais le CRM – gestion de la relation clients – la Supply Chain – gestion de la chaîne logistique et le PRM – Gestion des ressources humaines) représente 25 % du chiffre d'affaires total, la Technologie, c'est-à-dire l'intégration de systèmes, représente 42 %, et l'Assistance Technique de proximité (Sogeti) 6 %.

L'effectif moyen (voir note 24 sur les comptes consolidés) a baissé de 5 024 personnes, soit une réduction de 8,4 % par rapport à l'effectif moyen 2001. L'effectif au 31 décembre est de 52 683 personnes soit 5 077 personnes de moins qu'au 31 décembre 2001 (- 8,8 %). Cette réduction d'effectif s'analyse dans les grandes lignes en 11 000 départs (6 000 démissions volontaires et 5 000 licenciements) et 6 000 entrées : 4 000 personnes recrutées en raison d'un "profil" mieux adapté aux nouvelles exigences du marché et 2 000 par intégration de personnels clients dans le cadre de contrats d'infogérance.

Pour importante qu'elle soit, cette réduction de l'effectif n'explique donc que pour partie la décroissance du chiffre d'affaires, les autres raisons étant :

- une certaine pression sur les prix (environ 2,7 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2002),
- un taux d'activité inférieur à celui de 2001 (mais en très nette amélioration au 2^e semestre par rapport au premier : 73 % contre moins de 70 %),
- une modification sensible de la pyramide des qualifications, la partie haute de celle-ci ayant été plus fortement élaguée que le reste
- enfin, et comme il a été indiqué plus haut, une évolution défavorable du dollar et de la livre sterling.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 6 933 millions d'euros, soit une réduction de 1 060 millions d'euros (13,3 %) par rapport à l'exercice précédent.

L'analyse par nature de coûts montre notamment que :

- les charges de salaires et frais de déplacement - qui s'élèvent au total à 4 754 millions d'euros soit 68,6 % du total des charges - ont diminué de 783 millions d'euros, soit une baisse de 14 %, à comparer aux 8,4 % de réduction de l'effectif moyen. Au-delà de l'impact des taux de change, cette réduction sensible s'explique notamment par un moindre poids relatif des zones Amérique du Nord et Royaume-Uni dans la masse salariale, un allègement des niveaux hiérarchiques les plus élevés dans l'ensemble du Groupe, ainsi qu'une plus grande proportion des effectifs dans l'infogérance, métier dans lequel la qualification est plus faible que dans les activités projets et conseil,
- les achats et autres charges externes s'élèvent à 1 687 millions d'euros, soit 24,3 % du total des charges, en baisse de 299 millions d'euros (15 %) par rapport à 2001,
- les charges locatives s'élèvent à 300 millions d'euros, en croissance de 5,6 % en raison d'engagements de locations pris fin 2001, alors que les pleins effets du programme de rationalisation du parc de bureaux lancé en juin dernier ne se feront sentir qu'en 2003 ;
- enfin, les charges d'amortissement s'élèvent en 2002 à 192 millions d'euros (soit 2,8 % du total des charges d'exploitation) contre 186 millions d'euros en 2001.

Une analyse des charges d'exploitation par destination montre que le coût des services rendus est resté stable à 67,3% du chiffre d'affaires entre 2001 et 2002. En revanche, les frais commerciaux, généraux et administratifs sont passés de 27,7% du chiffre d'affaires en 2001 à 31,1% en 2002, n'ayant été réduits que de 138 millions d'euros (- 5,9%), ce qui laisse une marge d'amélioration importante pour 2003 et les exercices suivants.

Le résultat d'exploitation est passé de 423 millions d'euros en 2001 à 114 millions d'euros en 2002, soit 1,6% du chiffre d'affaires contre 5% l'année précédente. Ce pourcentage est une moyenne entre un 1^{er} semestre très faiblement positif (0,3%) et un 2^e semestre à 3,1% qui traduit les résultats bénéfiques des différentes mesures de restructuration entreprises au début de l'exercice. A noter que ces 114 millions d'euros représentent un solde entre :

- les 174 millions de marge positive réalisés par la France (85 millions d'euros), le Benelux (47 millions d'euros) et les Etats-Unis (42 millions d'euros),
- et les 60 millions de marge négative enregistrés au total dans les 5 autres zones géographiques : Royaume Uni (- 24 millions d'euros), Europe du Sud (- 15 millions d'euros), Asie Pacifique (- 12 millions d'euros), pays nordiques (- 6 millions d'euros) et Europe Centrale (- 3 millions d'euros).

Les autres produits et charges nets s'élèvent à 401 millions d'euros contre seulement 139 millions d'euros l'an dernier. Elles sont constituées de :

- 463 millions d'euros de coûts de restructuration, eux-mêmes ventilés en 359 millions d'euros liés aux réductions d'effectifs (principalement aux Etats Unis et en Grande Bretagne) et 104 millions d'euros liés à la fermeture ou à la transformation de locaux devenus excédentaires ou inadaptés,
- 102 millions d'euros d'effet positif lié à l'actualisation d'impôts différés (cf. infra le paragraphe consacré à la charge d'impôt),
- et pour le solde, une charge de 40 millions d'euros dont une perte de 11 millions sur une créance financière et une dépréciation exceptionnelle de 10 millions d'euros de la valeur du bien immobilier situé à Behoust, qui abritait jusqu'ici l'Université du Groupe et qui n'est plus utilisé depuis la mise en exploitation au 1^{er} janvier 2003 du site de Gouvieux.

La charge d'impôt qui s'élève à 108 millions d'euros est d'un montant comparable à celle de 2001, bien que cette année, le résultat avant impôt soit négatif de 288 millions d'euros alors qu'il était positif de 290 millions en 2001. Cette charge s'analyse comme suit :

- l'effet de la comptabilisation d'un complément de provision pour 377 millions d'euros au titre de l'impôt différé actif reconnu lors de l'acquisition des activités de conseil nord américaines d'Ernst & Young et qui figurait au bilan pour 762 millions d'euros au 31 décembre 2001. Cet ajustement résulte d'une mise à jour prudente des hypothèses de résultats retenues pour les activités nord-américaines du Groupe sur les quinze prochaines années. En outre, une provision de 50 millions d'euros a été enregistrée au titre des impôts différés actifs qui avaient été reconnus sur des pertes fiscales reportables antérieures à la transaction avec Ernst & Young.
- la reconnaissance pour 387 millions d'euros d'un produit d'impôt sur le résultat fiscal déficitaire français, provenant essentiellement d'une moins value nette fiscale à court terme de 2 milliards d'euros générée en 2002 à l'occasion de la réorganisation des activités nord-américaines du Groupe, laquelle avait donné lieu au 31 décembre 2001 à constatation d'une provision comptable de même montant qui n'avait pas été déduite du résultat fiscal imposable au taux de droit commun.

Plus précisément, cette perte fiscale s'est traduite au titre de 2002 par :

- la neutralisation de la charge d'impôt de l'exercice s'élevant à 62 millions d'euros relative au résultat fiscal bénéficiaire des sociétés françaises incluses dans le périmètre d'intégration fiscale français au titre de l'exercice,
 - la reconnaissance d'une créance de "carry-back" pour 96 millions d'euros correspondant au report sur le résultat fiscal d'intégration français généré au titre d'exercices antérieurs,
 - la reconnaissance d'un actif différé d'impôt au titre du déficit fiscal restant après imputation du résultat fiscal positif 2002 des filiales françaises et de la base du "carry-back" qui, par mesure de prudence, a été limité à 229 millions d'euros.
- le solde résulte principalement de l'effet net de la reconnaissance d'impôts différés actifs sur des pertes fiscales reportables dans certaines filiales du Groupe et de la dépréciation, dans certains autres pays, d'actifs d'impôt différé sur pertes reportables antérieurement reconnues.

L'amortissement des écarts d'acquisition et la dépréciation des parts de marché ressortent à 123 millions d'euros contre 31 millions d'euros en 2001. Ce montant comprend notamment pour 81 millions d'euros une charge exceptionnelle liée à la réévaluation des parts de marché représentées par l'activité télécommunication du Groupe aux Etats-Unis, charge déjà reconnue dans les comptes au 30 juin 2002. En effet, le Groupe a procédé au 31 décembre 2002 à une réévaluation de ses immobilisations incorporelles par référence à une valeur d'estimation appréciée sur la base d'une valeur de marché et d'une valeur d'utilité pour le Groupe (méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés) .

Après prise en compte des résultats des sociétés mises en équivalence et des intérêts minoritaires, **le résultat net part du Groupe** est négatif de 514 millions d'euros contre un bénéfice de 152 millions en 2001.

2.2 Le Bilan

La situation nette de l'ensemble consolidé (capitaux propres et intérêts minoritaires) s'établit à 3 534 millions d'euros soit, par rapport au 31 décembre 2001, une diminution de 808 millions d'euros qui résulte principalement des mouvements suivants :

- le résultat négatif enregistré par le Groupe en 2002 (- 514 millions d'euros)
- la variation de la réserve de conversion (- 238 millions d'euros) qui résulte principalement de la dépréciation du dollar américain et de la livre par rapport à l'euro,
- la distribution de 50 millions d'euros de dividendes par la société mère Cap Gemini S.A. au titre de l'exercice 2001,
- les augmentations de capital (pour un total de 12 millions d'euros) consécutives à des levées d'options par les salariés du Groupe,
- l'annulation nette (- 7 millions d'euros) des actions restituées à Cap Gemini S.A. par des associés d'Ernst & Young devenus salariés du Groupe lors de l'acquisition des activités Ernst & Young Consulting en mai 2000 et l'ayant quitté au cours de l'exercice,
- la variation (- 10 millions d'euros) des intérêts minoritaires.

Au 31 décembre 2002, le Groupe avait une situation nette consolidée (3 534 millions d'euros) supérieure à sa capitalisation boursière qui, à cette date, s'élevait à 2 733 millions d'euros sur la base de 125 479 105 actions. Le management du Groupe estime qu'il convient de ne tirer aucune conséquence comptable de cette disparité, considérant que le cours de bourse a subi durant les dernières années de fortes fluctuations liées certes à la performance du Groupe, mais également à l'environnement des marchés financiers et en particulier à une forte augmentation de leur volatilité, ne serait-ce qu'au cours de l'exercice 2002. En effet, la capitalisation boursière s'est élevée en moyenne à 6 094 millions d'euros en 2002 sur la base de 125 420 369 actions et d'un cours moyen de 48,59 euros.

La diminution, pour un montant de 360 millions d'euros, des actifs à long terme entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, résulte principalement des mouvements suivants :

- la dépréciation exceptionnelle (84 millions d'euros) de la valeur des parts de marché provenant pour l'essentiel de la dépréciation de la part de marché sur les activités télécommunication du Groupe aux Etats-Unis,
- la constatation d'écarts d'acquisition pour 26 millions d'euros résultant essentiellement de l'acquisition de 49% de New Horizon et du rachat d'une partie des activités de la société Werklinq,
- l'acquisition (nette des cessions) d'immobilisations corporelles et d'autres immobilisations incorporelles (234 millions d'euros), principalement aux Etats-Unis (71 millions d'euros), en France (57 millions d'euros), au Benelux (62 millions d'euros) et au Royaume-Uni (23 millions d'euros),
- l'amortissement total de la période (240 millions d'euros) dont 201 millions d'euros relatifs aux immobilisations corporelles et incorporelles, et 39 millions d'euros relatifs aux écarts d'acquisition,
- la diminution des actifs d'impôts différés à long terme (66 millions d'euros) qui provient notamment de la dépréciation des impôts différés actifs reconnus aux Etats-Unis lors de l'acquisition des activités de conseil nord américaines d'Ernst & Young, partiellement compensée par la reconnaissance en France d'impôts différés actifs nets relatifs aux opérations de réorganisation nord américaines,
- l'effet négatif de la conversion des actifs à long terme en devises pour 230 millions d'euros (dont 111 millions d'euros sur l'impôt différé actif à long terme).

Les créances d'exploitation nettes (1 664 millions d'euros) comprennent 1 550 millions d'euros de comptes clients et comptes rattachés contre 2 068 millions au 31 décembre 2001, soit une diminution de 518 millions d'euros. Ils ne représentent plus que 80 jours du chiffre d'affaires 2002 contre 90 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2001.

La trésorerie nette consolidée au 31 décembre 2002 s'élève à 465 millions d'euros contre 247 millions d'euros au 30 juin 2002 et 698 millions d'euros au 31 décembre 2001. La variation de l'exercice s'explique essentiellement par :

- un flux de trésorerie d'exploitation positif de 71 millions d'euros, reflétant la nette amélioration du compte clients dont il vient d'être fait mention,
- un flux de trésorerie d'investissement de 251 millions d'euros,
- le paiement de 50 millions d'euros de dividendes.

3 - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE CAP GEMINI S.A.

3.1 Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 162 millions d'euros (dont 159 millions d'euros de redevances) contre 184 millions d'euros l'an dernier (dont 180 millions d'euros de redevances) en ligne avec l'évolution du revenu du Groupe.

Le résultat d'exploitation s'établit à 144 millions d'euros contre 166 millions d'euros l'an dernier. Cette baisse provient de la diminution des redevances, le montant des charges d'exploitation restant stable à 18 millions d'euros.

Le résultat financier est une perte de 4 629 millions d'euros contre une perte de 1 960 millions d'euros l'an dernier. Outre les dividendes reçus des filiales (61 millions d'euros contre 89 millions d'euros en 2001), il comprend principalement une provision sur titres de participation des filiales consolidées pour un montant de 4 706 millions d'euros, qui est sans impact dans les comptes consolidés du Groupe. Afin de tirer les conséquences de l'évolution des valorisations du secteur et des conditions de marché, l'ensemble des valeurs comptables des titres de participation inscrits au bilan de la société Cap Gemini S.A. a été ramené de 11,2 à 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Cette réévaluation a été effectuée par référence à une valeur d'estimation appréciée en fonction d'une valeur de marché et d'une valeur d'utilité pour le Groupe identique à celle retenue pour les comptes consolidés.

Le résultat exceptionnel est un profit de 258 millions d'euros contre une perte de 16 millions d'euros l'an dernier. Ce résultat enregistre une plus-value de cession interne réalisée sur les titres de notre filiale canadienne dans le cadre de la réorganisation de nos activités nord-américaines pour un montant de 223 millions d'euros. Il comprend également un profit de 19 millions d'euros lié au retour d'actions Cap Gemini S.A. restituées par des associés d'Ernst & Young devenus salariés du Groupe lors de l'acquisition des activités Ernst & Young Consulting en 2000 l'ayant quitté au cours de l'année 2002, diminué d'une provision de 10 millions d'euros constatée sur le site de Béhoust, qui abritait jusqu'à fin 2002 l'Université du Groupe.

Le résultat de l'intégration fiscale française étant déficitaire, la Société a pu reconnaître un profit d'impôt qui correspond essentiellement au "carry-back" du déficit 2002 sur le résultat fiscal non distribué de 2001 pour un montant de 90 millions d'euros. Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la Société est donc une perte de 4 135 millions d'euros.

3.2 Le bilan

Les capitaux propres de la Société ressortent à 7 222 millions d'euros contre 11 415 millions d'euros l'an dernier, incorporant la réévaluation mentionnée ci-dessus, le résultat de l'exercice et la distribution de dividende au titre de l'exercice précédent.

Les dettes financières s'élèvent à 14 millions d'euros contre 6 millions l'an dernier. La position nette de trésorerie est positive de 379 millions d'euros et reste stable par rapport à la situation au 31 décembre 2001.

Le total du bilan s'élève à 7 354 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 11 638 millions d'euros au 31 décembre 2001.

3.3 Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration vous propose d'imputer tant le résultat négatif de l'exercice qui s'élève à 4 135 354 729,35 euros que la totalité du compte "report à nouveau" s'élevant à 1 671 424 787,73 euros sur le compte "prime d'apport" qui sera de ce fait ramené de 9 010 168 981,60 euros à 3 203 389 464,52 euros.

Compte tenu du résultat déficitaire 2002 du Groupe, il vous est également proposé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2002. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé à l'Assemblée Générale qu'il a été procédé à la distribution d'un dividende de 50 097 702,40 euros (0,40 euro x 125 244 256 actions) au titre de l'exercice 2001, de 149 166 652,80 euros (1,20 euro x 124 305 544 actions) au titre de l'exercice 2000 et de 77 945 108 euros (1 euro x 77 945 108 actions) au titre de l'exercice 1999.

3.4 Informations sur le capital social et sa répartition

Au cours de l'exercice 2002, le capital social a été porté de 1 001 954 048 euros à 1 003 832 840 euros suite à :

- la création de 472 201 actions par levées d'options de souscription d'actions consenties antérieurement à des collaborateurs du Groupe,
- l'annulation de 237 352 actions restituées à la Société par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young (lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young à Cap Gemini en date du 23 mai 2000) et l'ayant quitté depuis.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration vous indique :

- qu'à la date de clôture de l'exercice, Wendel Investissement (nouvelle dénomination sociale de la CGIP – Compagnie Générale d'Industrie et de Participations) détenait directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société. Il est ici précisé que les actions Cap Gemini S.A. cédées par Wendel Investissement à BNP Paribas Arbitrage au cours de l'exercice pouvant être rachetées par Wendel Investissement à sa seule initiative doivent, au regard de la législation sur les franchissements de seuils (article L.233-9 alinéa 4 du Code de Commerce), être comptabilisées par le cédant comme s'il en était resté propriétaire : en application de cette législation, la participation du Groupe Wendel Investissement dans le capital de Cap Gemini s'élève alors à plus de 10 %.

- qu'à la date de clôture de l'exercice, M. Serge Kampf détenait lui aussi plus de 5% du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société,
- qu'à cette même date, et en leur qualité "d'intermédiaires inscrits" (au sens du dernier alinéa de l'article L.233-7 du Code de Commerce), JP Morgan Chase Investor Services et State Street Bank and Trust Company détenaient respectivement, dans les comptes ouverts au nom de leurs clients, plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société,
- qu'au cours de l'exercice, JP Morgan Chase Investor Services a franchi trois fois à la baisse et trois fois à la hausse le seuil légal de 5% du capital et des droits de vote et State Street Bank and Trust Company a franchi deux fois à la hausse et une fois à la baisse ce même seuil de 5%.

3.5 Options de souscription d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères – et ce pendant un délai de 5 ans commençant à courir le 23 mai 2000 – des options donnant droit à la souscription d'un total de 12 millions d'actions de la Société. Cette autorisation est constitutive du cinquième plan de "Stock Options" mis en œuvre par la Société.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a, au cours de l'exercice 2002, alloué à un total de 604 collaborateurs du Groupe des options de souscription correspondant à un total de 2 451 000 actions de la Société à un prix de souscription de 24 euros par action (soit la moyenne des cours cotés pendant les 20 jours de bourse précédant le jour où les options ont été consenties).

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourraient, s'ils le souhaitent, lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)) sans attendre la fin des périodes de blocage imposées au moment de l'attribution.

A noter aussi qu'au cours de l'exercice écoulé, 218 095 actions ont été souscrites au titre du troisième plan et 254 106 actions ont été souscrites au titre du quatrième plan, soit au total 472 201 actions équivalant à 0,4% du capital au 31 décembre 2002 (étant rappelé qu'aucune action ne pouvait plus être souscrite au titre des premier et deuxième plans dont les périodes de souscription ont expiré respectivement le 1^{er} novembre 1995 et le 1^{er} avril 1999).

3.6 Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions (*)

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002 a autorisé le rachat par la Société de ses propres actions. Au cours de l'exercice 2002, cette autorisation n'a pas été utilisée.

La durée de validité légale de ladite autorisation n'étant que de dix-huit mois, nous vous proposons aujourd'hui de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation de même nature afin de permettre à la Société de procéder éventuellement :

- à de nouvelles opérations de croissance externe qui pourraient être payées en actions de Cap Gemini S.A.,
- à l'annulation des actions acquises,
- à l'optimisation de la gestion financière et patrimoniale de la Société,
- à des achats et ventes en bourse en fonction des situations de marché,
- à des attributions d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais du régime des options d'achat d'actions,
- à la régularisation des cours en intervenant systématiquement en contre tendance sur le marché,

Il vous est proposé d'autoriser, pour une durée maximum de 18 mois, le Conseil d'Administration à acheter (ou vendre) un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la Société et de fixer le prix maximum d'achat à 100 euros par action et le prix minimum de vente à 20 euros par action.

Ces interventions se placeraient dans le cadre des articles 225-206 et suivants du Code de Commerce qui permettent également d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois : cette autorisation fait l'objet de la douzième résolution qui sera soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

(*) Il est rappelé qu'une note d'information relative à ce programme de rachat a été visée par la Commission des Opérations de Bourse en date du 10 avril 2003 sous le numéro 03-252 précisant notamment les objectifs retenus dans le cadre de ce programme

3.7 Actions restituées

En exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young devenu définitif le 23 mai 2000, 43 187 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 15 mars 2002 et le 26 février 2003 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis.

Il est en effet rappelé que les anciens associés d'Ernst & Young qui exerçaient leur activité dans le domaine du conseil sont devenus des salariés du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et bénéficient à cet effet de contrats de travail. Au cas où ces personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young décident de quitter le Groupe avant un certain délai, elles sont tenues de restituer, selon le cas, tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

3.8 Mandataires sociaux et leur rémunération

Votre Conseil d'Administration vous rappelle que lors de sa réunion du 24 juillet 2002 il a décidé, sur proposition de M. Kampf, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et qu'il a réélu M. Serge Kampf en qualité de Président du Conseil d'Administration et nommé M. Paul Hermelin en qualité de Directeur Général.

Au cours de cette réunion du 24 juillet 2002, votre Conseil d'Administration :

- a pris acte des démissions de MM. Pierre Hessler, Geoff Unwin et Guy de Wouters de leur mandat d'administrateur et a coopté pour les remplacer trois nouveaux administrateurs : MM. Jean-René Fourtou, Jean-Bernard Lafonta et Philip Laskawy (alors censeur de la Société). Il vous est proposé aujourd'hui de ratifier ces trois cooptations,
- a pris également acte de la démission de son mandat de censeur de M. Chris van Breugel (appelé aux fonctions de Président du Groupe Sogeti) et a coopté deux nouveaux censeurs : MM. Pierre Hessler et Geoff Unwin. Il vous est proposé aujourd'hui de ratifier ces deux cooptations.

Votre Conseil d'Administration vous indique :

- à la page 92 du Document de Référence le montant global de la rémunération totale et des avantages versés par la Société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux,
- aux pages 86 à 91 du Document de Référence la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

3.9 Commissaires aux Comptes

Votre Conseil vous rappelle que la société Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, sera juridiquement absorbée en 2003 par la société PricewaterhouseCoopers Audit SA. Afin d'éviter toute rupture dans l'audit de la Société, nous vous proposons de :

- nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit SA en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves Nicolas, démissionnaire,
- prendre acte du projet de fusion par absorption de la société Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, par la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, à intervenir avant le 31 juillet 2003,
- décider, sous condition suspensive de la réalisation définitive de ladite fusion qui aura pour effet de faire accéder aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Monsieur Philippe Gueguen,
- conférer à votre Président tous pouvoirs pour prendre acte de la réalisation définitive de ladite fusion et faire procéder aux formalités consécutives.

4 - CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG

L'activité du groupe Cap Gemini Ernst & Young se caractérise par la fourniture de prestations de nature intellectuelle dans le service informatique et le conseil en management, activités qui, par définition, n'ont pas ou peu d'impact direct sur l'environnement. En revanche, le Groupe contribue de façon importante à améliorer les conséquences environnementales de l'activité de ses clients, notamment par l'amélioration de la gestion de leur cycle de production ou de leur réseau de distribution, optimisant ainsi l'utilisation des ressources grâce à des processus technologiques en perpétuelle évolution. A cet égard, le Groupe a développé une offre spécifique "Développement Durable", qui propose à ses clients de définir et de déployer dans ce domaine une politique adaptée à leurs besoins. De la même façon, il a répondu à la volonté des collectivités locales soucieuses de réduire la "fracture numérique" au travers de projets de "e-gouvernement", et ce dans plusieurs pays.

La proximité auprès des clients a toujours été l'un des axes fondamentaux de la stratégie commerciale du Groupe. Elle le conduit à être présent dans une trentaine de pays, au plus près donc de ses clients, en particulier ceux qui nécessitent d'être accompagnés dans leur développement international.

Les évolutions technologiques (en particulier Internet) permettent désormais une production à distance qui offre une flexibilité accrue dans le choix de ses implantations géographiques. A titre d'exemple, le Groupe dispose en France d'une forte présence en province qui a vocation à être renforcée dans les prochaines années, notamment dans le cadre des efforts d'industrialisation de la production de ses services. Cette démarche, qui passe par l'ouverture de centres de développement applicatifs ou d'infogérance implantés dans des villes telles que Toulouse, Clermont Ferrand, Nantes ou Lille, conduira à terme à un renforcement significatif de l'emploi en province.

Le Groupe étant fournisseur de prestations intellectuelles, son outil de production repose donc essentiellement sur ses collaborateurs qui se doivent d'être hautement qualifiés; la motivation des hommes et la gestion du capital intellectuel constituent ainsi des facteurs déterminants de succès. La gestion sociale et la politique des ressources humaines sont donc au cœur de la démarche du Groupe en matière de développement durable : la réussite du Groupe dépend en particulier de l'adéquation des compétences des collaborateurs tant aux technologies les plus innovantes qu'aux besoins de ses clients. Les collaborateurs qui rejoignent le Groupe sont quant à eux désireux de capitaliser leurs connaissances et d'acquérir des expériences professionnelles enrichissantes; il y a donc sur ce point convergence d'intérêts entre eux et le Groupe.

Le Groupe a toujours mis l'accent sur la formation continue de ses collaborateurs. De ce fait, le Groupe a toujours attiré de jeunes talents diplômés qui recherchent une expérience professionnelle ayant d'autant plus de valeur sur le marché du travail qu'elle est assortie d'une formation continue. Celle-ci est prodiguée au niveau de chaque société opérationnelle, notamment par "e-learning" ou dans le cadre de l'Université du Groupe, fer de lance des programmes de formation. Au-delà de sa contribution à la qualité technique des prestations du Groupe, l'Université a également vocation à former les cadres et managers du Groupe autour de valeurs communes, et constitue de ce fait la pierre angulaire de l'édifice culturel du Groupe. L'investissement dans un nouveau centre de formation à Gouvieux (près de Paris), qui a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2003 et dispose d'une capacité d'accueil en ligne avec la taille atteinte par le Groupe depuis l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young en 2000, témoigne de l'importance attachée par le management du Groupe à la formation de ses collaborateurs.

Le Groupe respecte, dans chaque pays dans lequel il est implanté la législation locale en matière sociale et par construction les réglementations internationales du travail.

Le Comité d'Entreprise International a connu en 2002 sa première année pleine de fonctionnement. Constitué en juin 2001, il réunit des représentants de 15 Pays (France, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Angleterre, Irlande, Italie, Portugal, Espagne, Autriche, Allemagne, Danemark, Norvège, Suède, Finlande). Il a pour objectif de mieux appréhender, par delà les frontières, les dimensions humaines et sociales du Groupe.

L'année 2002 a vu se poursuivre des réductions d'effectifs initiées au second semestre 2001 afin d'adapter les capacités de production du Groupe à des conditions de marché qui se sont particulièrement détériorées dans notre secteur au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, le taux de départ naturel des collaborateurs, qui constitue un indicateur essentiel de notre industrie, s'est sans surprise infléchi progressivement sur les 24 derniers mois pour atteindre 12% en moyenne sur l'année 2002, alors qu'il avait fluctué dans la dernière décennie entre 15% et 20%.

Le Groupe a donné la priorité au maintien de l'emploi lorsque cela s'est avéré possible, en proposant dans certains cas un aménagement du temps de travail ou des congés sabbatiques, et les licenciements ont été concentrés dans les pays et les secteurs d'activité les plus fortement touchés par la crise (Amérique du Nord, Royaume-Uni, services financiers, télécommunications). Ces réductions d'effectifs ont été menées en conformité avec les législations de ces pays et ont fait l'objet de mesures d'accompagnement pour les salariés concernés. Dans certains cas, au Royaume-Uni notamment, le recours au volontariat a été privilégié.

En matière de rémunération, le Groupe a toujours été attaché à une politique très décentralisée, au plus près des réalités du terrain et adaptées aux réglementations locales. Cette politique a montré sa pertinence en 2002 puisqu'elle a permis de gérer les rémunérations avec la rigueur rendue nécessaire par la dégradation de l'environnement économique des marchés sur lesquels le Groupe opère.

Le Groupe pratique depuis l'origine, pour les personnels d'encadrement, une politique de rémunération incluant une partie variable, fonction d'une part de la performance chiffrée de l'unité opérationnelle dont fait partie l'intéressé, et d'autre part, de la performance de la division opérationnelle à laquelle ladite unité est rattachée.

5 - PERSPECTIVES D'AVENIR

C'est un Groupe plus compétitif qui aborde l'exercice 2003, calibré pour faire face à une légère érosion du chiffre d'affaires au premier semestre par rapport au second semestre 2002, et tablant sur une stabilisation de l'activité sur la seconde partie de l'année.

Pour améliorer en 2003 la position de marché du Groupe et sa rentabilité, le management s'est fixé comme priorités pour l'exercice de poursuivre les efforts d'adaptation de son portefeuille d'activité, d'améliorer l'efficacité du dispositif commercial, d'accroître la productivité par le recours plus systématique et coordonné au réseau mondial de "centres de développement applicatif" et enfin de poursuivre l'allégement de la structure de coûts.



Dans un tel contexte, compte tenu de l'amélioration de sa marge d'exploitation au second semestre 2002 et du rythme de mise en œuvre des mesures de restructuration, le Groupe conserve l'ambition affichée en juin dernier de porter sa marge d'exploitation à environ 5 % en 2003.

6 - COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'AGM

6.1 Autorisation d'annulation d'actions rachetées

Ainsi qu'il est mentionné plus haut, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre des articles L.225-206 et suivants du Code de Commerce (autorisation d'acquisition qui a fait l'objet du sixième paragraphe du Chapitre 3 du présent rapport), et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

6.2 Réduction de capital pour annuler les actions restituées

Comme indiqué précédemment entre le 15 mars 2002 et le 26 février 2003, 43 187 actions de Cap Gemini ont été restituées à la Société par des anciens associés de l'activité conseil d'Ernst & Young devenus salariés du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Parmi ces 43 187 actions, 1 827 ont été remises à titre d'échange lors de l'acquisition du solde du capital de la société Cap Gemini Ernst & Young Consulting India Pvt Ltd. Les 41 360 actions restantes relèvent des dispositions de l'article L.225-204 du Code de Commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'annulation de ces actions par réduction de capital pour un montant nominal de 330 880 euros.

6.3 Autorisations financières

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2001 (dont celles qui venaient à expiration l'an dernier et qui ont été renouvelées) au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription, par tous moyens de son choix, ainsi que de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant ou pouvant donner accès au capital (obligations convertibles en actions, obligations à bons de souscription d'actions, bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société, valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution d'actions) n'ont pas été utilisées et restent donc valables, mais leur période de validité légale diffère selon le type d'opération qui pourrait être choisi.

Afin que votre Conseil d'Administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons de substituer aux seules autorisations dont la période de validité légale expire cette année de nouvelles autorisations de même nature et de mêmes montants mais avec des dates de validité actualisées.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'obligations convertibles en actions, d'obligations à bons de souscription d'actions, de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société ou à l'émission de valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution d'actions, pour un montant nominal de chacune de ces émissions limité à 3 milliards d'euros (400 millions d'euros concernant les bons de souscription d'actions et actions à bons de souscription d'actions), celui de la ou des augmentation(s) de capital découlant directement ou indirectement de chacune de ces émissions ne pouvant être supérieur à 400 millions d'euros (ce montant s'inscrivant dans la limite maximum de 1,5 milliard d'euros fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2001). Il est précisé que MM. les Commissaires aux Comptes établiront un rapport spécial concernant tant les augmentations de capital réservées que les émissions de valeurs mobilières pouvant conduire à une ou plusieurs augmentation(s) de capital ultérieure(s), que, dans le cas où ces augmentations et ces émissions seraient réalisées sans que soit réservé aux actionnaires l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, ces opérations s'effectueraient au cours de Bourse et enfin que, dans l'hypothèse où elles seraient réalisées sur le marché français, les actionnaires pourront bénéficier d'un droit de priorité non négociable.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Aux actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Cap Gemini S.A. établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 27 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Luc Decornoy - Frédéric Quélin
Associé Associé

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2000, 2001 ET 2002

(en millions d'euros)

	Notes	2000		2001		2002	
		Montants	%	Montants	%	Montants	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	6 931	100,0	8 416	100,0	7 047	100,0
Coûts des services rendus	6	4 871	70,3	5 664	67,3	4 742	67,3
Frais commerciaux, généraux et administratifs (1)	6	1 357	19,6	2 329	27,7	2 191	31,1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		703	10,1	423	5,0	114	1,6
Produits et frais financiers (net)	7	(7)	(0,1)	6	0,1	(1)	(0,0)
Autres produits et charges (net)	8	9	0,2	(139)	(1,7)	(401)	(5,7)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		705	10,2	290	3,4	(288)	(4,1)
Impôts	9	(238)	(3,4)	(104)	(1,2)	(108)	(1,5)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ		467	6,7	186	2,2	(396)	(5,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(7)	(0,1)	(3)	(0,0)	(2)	(0,0)
Intérêts minoritaires		(7)	(0,1)	-	-	7	0,1
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ		453	6,5	183	2,2	(391)	(5,5)
Amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché	10	(22)	(0,3)	(31)	(0,4)	(123)	(1,8)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		431	6,2	152	1,8	(514)	(7,3)

(1) Pour l'exercice 2000, la répartition entre les coûts des services rendus et les frais commerciaux, généraux et administratifs a été affectée de manière significative par l'intégration des activités de conseil d'Ernst & Young.

	Notes	2000	2001	2002
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS		103 875 903	124 799 003	125 420 369
Nombre moyen potentiellement dilutif d'options de souscription d'actions		4 044 875	2 715 671	1 307 299
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS RETRAITÉ		107 920 778	127 514 674	126 727 668
NOMBRE D' ACTIONS EN FIN DE PÉRIODE		124 305 544	125 244 256	125 479 105
Résultat net part du Groupe (rappel)	1.P	431	152	(514)
Résultat net par action (en euros) (1)	1.P	4,15	1,22	(4,10)
Résultat net dilué par action (en euros) (2)	1.P	3,99	1,20	(4,10)
Résultat net par action (en euros) (3)	1.P	3,47	1,22	(4,10)

(1) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions.

(2) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions retraits (à l'exception du 31 décembre 2002, où le résultat dilué par action étant négatif, est identique au résultat de base).

(3) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en fin de période.

Le résultat net du Groupe après amortissement des écarts d'acquisition mais avant intérêts minoritaires ressort à - 521 millions d'euros pour 2002, soit - 7,4% du chiffre d'affaires contre respectivement 152 millions d'euros et 1,8% en 2001, et 438 millions d'euros et 6,3% en 2000.

BILANS CONSOLIDÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2000, 2001 ET 2002

(en millions d'euros)	Notes	2000	2001	2002
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	11	1 646	1 830	1 628
Immobilisations corporelles	12	475	490	512
Immobilisations financières	13	70	89	85
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		2 191	2 409	2 225
Impôt différé actif long terme	21	786	863	687
TOTAL DES ACTIFS À LONG TERME		2 977	3 272	2 912
Créances d'exploitation (net)	14	2 312	2 176	1 664
Créances diverses	15	327	322	424
Créances financières et placements à court terme	17	666	503	490
Banques	17	463	484	372
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		3 768	3 485	2 950
TOTAL DE L'ACTIF		6 745	6 757	5 862
Engagements reçus	22	3	4	5
PASSIF				
Capital social		995	1 002	1 004
Primes d'émission et d'apport		2 073	2 112	2 063
Réserves et résultat consolidés		1 080	1 189	438
CAPITAUX PROPRES	16	4 148	4 303	3 505
Intérêts minoritaires	16	75	39	29
SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	16	4 223	4 342	3 534
Dettes financières à long terme	17	91	120	155
Provisions et autres passifs à long terme	18	211	237	252
TOTAL DES PASSIFS À LONG TERME		302	357	407
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	17	189	169	242
Dettes d'exploitation (net)	19	1 831	1 708	1 619
Dettes diverses		200	181	60
TOTAL DES PASSIFS À COURT TERME		2 220	2 058	1 921
TOTAL DU PASSIF		6 745	6 757	5 862
Engagements donnés	22	1 294	1 365	1 298
TRÉSORERIE NETTE	17	849	698	465

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2000, 2001 ET 2002

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net (part du Groupe)	431	152	(514)
Intérêts minoritaires	7	-	(7)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	438	152	(521)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissement et dépréciation des parts de marché	145	217	325
Provisions	12	44	30
Variation des impôts différés	33	(62)	61
Plus-value de dilution Cisco Systems	(134)	-	-
Plus-values sur cessions d'immobilisations	36	(57)	3
Autres éléments	-	4	(12)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES (I)	530	298	(114)
DIVIDENDES REÇUS DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE (II)	7	-	-
Flux de trésorerie liés :			
- aux créances clients et comptes rattachés (net) (A)	(1 169)	82	531
- aux dettes fournisseurs et comptes rattachés (net) (B)	499	(196)	36
- aux autres créances et dettes diverses (C)	313	165	(382)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (III=A+B+C)	(357)	51	185
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (IV=I+II+III)	180	349	71
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(169)	(295)	(278)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	132	42
	(147)	(163)	(236)
Acquisitions d'immobilisations financières	(45)	(267)	(16)
Produits de cessions d'immobilisations financières	25	14	1
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	-	-	1
	(20)	(253)	(14)
Incidence des variations de périmètre	(*) (482)	22	13
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENTS (V)	(649)	(394)	(237)
FLUX DE CAPITAUX			
Augmentations de capital en numéraire (dont exercice de stock-options)	(**) 730	30	12
Minoritaires sur augmentations de capital des filiales	(**) 170	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(78)	(149)	(50)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(2)	(4)	(1)
Emission/Remboursement d'emprunts	(92)	22	128
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (VI)	728	(101)	89
VARIATION DE TRÉSORERIE (IV+V+VI)	259	(146)	(77)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	749	1 003	875
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	1 003	875	762
Incidence des variations de cours des devises	(5)	18	(36)
VARIATION DE TRÉSORERIE	259	(146)	(77)

(*) Correspond principalement au paiement en numéraire effectué pour l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young augmenté des frais payés relatifs à cette opération.

(**) Durant l'exercice 2000, Cisco Systems a investi 698 millions d'euros nets des frais relatifs à l'opération dans le capital de Cap Gemini S.A. et 170 millions d'euros nets des frais relatifs à l'opération dans le capital de Cap Gemini Telecom S.A. Voir note 2.a.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2000, 2001 ET 2002

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Actions propres (1)	Réserves	Capitaux propres du Groupe
Au 1^{er} JANVIER 2000	77 945 108	624	1 226	-	761	2 611
Augmentations de capital par levée d'options	1 025 565	8	24	-	-	32
Apport des activités conseil d'Ernst & Young :						
- augmentation de capital par l'émission d'actions pour rémunérer l'apport	42 737 107	342	9 060	-	-	9 402
- coûts directement imputables à l'acquisition, nets d'impôts, déduits de la prime d'émission	-	-	(148)	-	-	(148)
- actifs d'impôts liés à l'acquisition des activités d'Ernst & Young (2)	-	-	698	-	-	698
- écart entre prix d'acquisition et valeur nette comptable des actifs apportés	-	-	(9 497)	-	-	(9 497)
Elimination de 192 538 actions propres détenues au 31 décembre 2000	-	-	33	(33)	-	-
Augmentation de capital par l'émission d'actions pour la prise de participation de Cisco Systems nette des coûts liés à l'acquisition	2 597 764	21	677	-	-	698
Dividendes distribués au titre de 1999	-	-	-	-	(78)	(78)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	431	431
Au 31 DÉCEMBRE 2000	124 305 544	995	2 073	(33)	1 113	4 148
Augmentations de capital par levée d'options	1 147 082	9	21	-	-	30
Apport des activités conseil d'Ernst & Young (3)	-	-	49	-	-	49
Dividendes distribués au titre de 2000	-	-	-	-	(149)	(149)
Elimination de 39 486 actions propres restituées en 2001	-	-	3	(5)	-	(2)
Annulation de 208 370 actions dans le capital social de Cap Gemini S.A.	(208 370)	(2)	(34)	36	-	-
Précompte sur exercice 2000	-	-	-	-	(15)	(15)
Ecart de conversion	-	-	-	-	90	90
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	152	152
Au 31 DÉCEMBRE 2001	125 244 256	1 002	2 112	(2)	1 191	4 303
Augmentations de capital par levée d'options	472 201	4	8	-	-	12
Elimination de 256 885 actions propres restituées en 2002	-	-	12	(19)	-	(7)
Annulation de 237 352 actions dans le capital social de Cap Gemini S.A. (4)	(237 352)	(2)	(18)	20	-	-
Apport des activités conseil d'Ernst & Young	-	-	(1)	-	-	(1)
Dividendes distribués au titre de 2001	-	-	(50)	-	-	(50)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(238)	(238)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	(514)	(514)
Au 31 DÉCEMBRE 2002	125 479 105	1 004	2 063	(1)	439	3 505

(1) Voir note 1.g.

(2) Voir note 21

(3) La variation de la prime d'émission de 49 millions d'euros provient d'une part de la reprise des provisions excédentaires constatées dans le bilan d'ouverture d'Ernst & Young au 23 mai 2000, d'autre part d'une correction de la situation nette d'ouverture d'Ernst & Young au 23 mai 2000.

(4) Soit les 23 654 actions Cap Gemini S.A. restituées au 31 décembre 2001 par d'ex-associés d'Ernst & Young auquel il convient d'ajouter 213 698 actions reçues durant le premier semestre 2002.

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG

Note 1- Principes comptables

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes et normes comptables français et notamment avec le règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) homologué le 22 juin 1999.

La note 4 ci-dessous présente la première application au 1^{er} Janvier 2002 du règlement CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

a) Méthodes de consolidation

- Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Les principes comptables des filiales sont modifiés afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires qui sont analysés en note 16.c. Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au Groupe Cap Gemini le 23 mai 2000, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée.
- Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers. Des informations complémentaires sur les entreprises sous contrôle conjoint sont fournies dans la note 26.
- Les sociétés sur la gestion desquelles Cap Gemini S.A. exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sont mises en équivalence. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Certaines participations, dans des sociétés sans activité, répondant aux critères ci-dessus et pour lesquelles les actifs, passifs et éléments d'exploitation ne sont pas significatifs, ne sont pas consolidées.

A l'exception de sa société captive d'assurance qui est consolidée (voir note 2), le Groupe ne détient pas d'entité ad hoc.

Le périmètre de consolidation est donné en note 28 (pages 53 et suivantes).

Les autres participations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'utilité pour le Groupe.

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2002.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas.

c) Conversion des états financiers en euros

Les comptes au 31 décembre 2000, 2001 et 2002 ont été établis en euros.

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises est converti en euros aux taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserve de conversion.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserve de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les principaux taux utilisés ont pour contre-valeur en euros :

	Taux moyens			Taux au 31 décembre		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Dollar US	1,08518	1,11735	1,06163	1,07469	1,13469	0,95356
Dollar canadien	0,73030	0,72180	0,67607	0,71610	0,71040	0,60423
Livre sterling	1,64133	1,60836	1,59093	1,60231	1,64339	1,53728
Couronne suédoise	0,11843	0,10812	0,10919	0,11323	0,10751	0,10926
Dollar australien	0,62940	0,57783	0,57652	0,59630	0,57870	0,53891
Dollar singapourien	0,62900	0,62351	0,59250	0,62010	0,61327	0,54948

d) Immobilisations incorporelles

Parts de marché

Lorsque l'acquisition de sociétés permet au Groupe d'obtenir des positions significatives sur des marchés déterminés, des actifs incorporels sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur des parts de marché identifiées.

Ces parts de marché sont valorisées à la date d'acquisition par rapport à des données économiques faisant référence à des indicateurs d'activité et de rentabilité.

Compte tenu de leur nature, les parts de marché ne sont pas amorties.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées ou mises en équivalence et la part revenant au Groupe de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés, en particulier des parts de marché, à la date des prises de participation. Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximale de 40 ans.

Faisant usage de la possibilité offerte par les dispositions comptables françaises en vigueur à la date de l'opération (article 248-3 du décret sur les sociétés commerciales du 17 février 1986) et tel que précisé par la Commission des Opérations de Bourse, l'écart d'acquisition dégagé lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5% du capital de Cap Gemini NV en juillet et août 1999 n'a pas été amorti mais a été imputé sur la prime d'émission créée lors de l'augmentation de capital correspondante.

Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au Groupe Cap Gemini le 23 mai 2000, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée, de ce fait aucun écart d'acquisition ne figure à l'actif du bilan consolidé au titre de cette opération.

Suivi de la valeur des parts de marché et des écarts d'acquisition

A la clôture de chaque exercice, les parts de marché sont évaluées selon les mêmes critères que ceux retenus à la date d'acquisition. En cas de diminution de cette valeur une dépréciation est constatée. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition et les parts de marché font l'objet d'un test de dépréciation en comparant la valeur nette comptable avec une valeur d'estimation appréciée en fonction d'une valeur de marché et d'une valeur d'utilité pour le Groupe. La valeur de marché est basée sur une méthode de multiple de chiffre d'affaires. En ce qui concerne la valeur d'utilité, celle-ci a été déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'estimation est jugée notablement inférieure à la valeur nette comptable.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels et droits d'usage est comparée à la valeur d'utilité pour le Groupe.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions.....	20 à 40 ans
Agencements et installations.....	10 ans
Matériel informatique.....	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau.....	5 à 10 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériels divers.....	5 ans

f) Titres de sociétés non consolidées

Le groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations correspondent notamment à des investissements à long terme dans le cadre d'alliance avec les sociétés concernées. Les titres sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition une dépréciation est constatée.

g) Actions propres

Les titres de Cap Gemini S.A. détenus par elle-même sont portés en diminution des capitaux propres consolidés.

h) Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs. Le traitement de l'impôt différé lié à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young est donné en note 21.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue du taux d'impôt à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan. Cet impôt différé actif - le cas échéant diminué des impôts différés passifs - est provisionné chaque fois que ces pertes reportables ne semblent pas récupérables. Par ailleurs, les actifs et passifs d'impôt différé sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement a pu être établi.

i) Crédit-bail

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le Groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

j) Méthode de comptabilisation des produits d'exploitation et des résultats sur contrats

- Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, si le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée lors de la clôture des comptes.
- Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.
- Le poste "créances d'exploitation (net)" correspond principalement au solde net des "clients et comptes rattachés" diminué des "avances et acomptes reçus des clients".

k) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur d'inventaire est calculée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture de l'exercice.

l) Prestations de retraite

La constitution des retraites du personnel du Groupe a lieu conformément aux lois et usages des pays dans lesquels il est implanté. Selon les cas, des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies ont été mis en place.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite.

Les régimes à prestations définies sont :

- soit directement supportés par le Groupe qui à ce titre provisionne les coûts des prestations de retraite à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement,
- soit supportés au travers d'un fonds de pension auquel le Groupe contribue selon les règles et législation sociales propres à chaque pays d'implantation.

m) Risques de crédit

Les actifs à court et moyen termes qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent aux placements financiers à court terme et aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement composés de valeurs mobilières de placement. Le Groupe a effectué ces placements auprès d'institutions financières renommées, ne constituant pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients ; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucune zone géographique ou aucun secteur d'activité particulier.

Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes impactées. Le Groupe estime qu'aucun de ses clients, des secteurs d'activité ou des zones géographiques où il opère ne présente un risque significatif d'irrecouvrabilité.

n) Instruments financiers

Des instruments financiers sont utilisés en couverture de certains risques liés à l'activité du Groupe. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières.

Le Groupe réalisant ces opérations en concluant des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan, le risque de contrepartie est considéré comme négligeable. Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimum. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou de valeurs données par les banques.

o) Compte de résultat

Le Groupe présente un compte de résultat par destination qui reflète les particularités de son activité, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les charges d'exploitation sont ventilées entre "coûts des services rendus", "frais commerciaux, généraux et administratifs", avec l'indication en note 6 des deux principales natures de charges d'exploitation que sont les "salaires et charges sociales" et les "frais de déplacement".

Après le résultat d'exploitation, le compte de résultat présente :

- le résultat financier composé uniquement des charges et produits financiers liés à l'endettement et aux placements réalisés par le Groupe,
- les autres produits et charges qui comprennent principalement :
 - les écarts de change,
 - les plus ou moins-values de cession d'actifs,
 - les provisions pour dépréciation et les dividendes reçus de sociétés non consolidées,
 - les effets de l'actualisation des actifs d'impôts différés à long terme,
 - les charges liées à des opérations non récurrentes (restructuration, fermeture de bureaux, intégration de nouvelles activités, etc...).

Dès lors, le résultat avant impôt des sociétés intégrées a été substitué au résultat courant des entreprises intégrées.

Le compte "amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché" (ces dernières ayant été agrégées de par leur nature avec les écarts d'acquisition) est présenté avant le résultat net part du Groupe.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est fourni en note au pied du compte de résultat.

p) Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les trois méthodes suivantes :

- résultat net par action : le bénéfice net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres au 31 décembre 2002 ;
- résultat net dilué par action : le bénéfice net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions (note 16.b), calculé sur la base d'une juste valeur établie à partir du cours moyen annuel de l'action. Le nombre moyen d'actions est une moyenne annuelle pondérée, en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice. Le nombre d'actions dilutives potentielles ne prend en compte que les options de souscription dont le prix d'exercice est inférieur au cours de l'action. Quand il est négatif, le résultat net dilué par action est identique au résultat de base.
- résultat net par action au 31 décembre : le bénéfice net (part du Groupe) est rapporté au nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2002 (y compris les actions propres au 31 décembre 2002).

q) Trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes à court terme et à long terme.

La trésorerie comprend les créances financières, les placements à court terme et le disponible en banque diminués des découverts bancaires.

r) Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse les flux d'exploitation, d'investissements et de capitaux.

s) Information géographique

Le Groupe est implanté principalement en Europe, en Amérique du Nord et dans la zone Asie Pacifique; le Groupe a pour activité le conseil en management et les services informatiques, allant de la conception à la gestion des systèmes (infogérance) en passant par l'intégration de systèmes.

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon trois axes : la géographie, le secteur d'activité et le métier. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. La ventilation du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, de l'actif immobilisé et des créances d'exploitation pour l'année 2002 est donnée en note 25.

Note 2 - Evolution du périmètre de consolidation en 2000, 2001 et 2002

a) Exercice 2000

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2000 sont les suivants :

- Les activités de conseil d'Ernst & Young ont été apportées au Groupe Cap Gemini après approbation de cet apport par l'Assemblée Générale Mixte de Cap Gemini réunie le 23 mai 2000. En rémunération de cet apport, Cap Gemini a émis 42 737 107 actions ordinaires au profit des apporteurs et leur a versé 375 millions d'euros en numéraire. En juillet et août 2000, le Groupe s'est porté acquéreur des activités de conseil malaysiennes et coréennes d'Ernst & Young pour un montant total de 8 millions d'euros versés en actions par Cap Gemini S.A. et pour le solde (3 millions d'euros) en numéraire.
- Le 31 Octobre 2000, Cisco Systems, spécialiste mondial de l'équipement des réseaux internet, a pris une participation de 4,9% dans le capital de Cap Gemini Telecom SA, société holding de l'ensemble des activités liées aux télécommunications, aux médias et aux réseaux des entités Cap Gemini et Gemini Consulting.
- Au Portugal, les 49,4% d'intérêts minoritaires dans la société Cap Gemini Portugal ont été acquis le 30 mars 2000.
- En Allemagne, dans le cadre de la politique de réorganisation des activités allemandes engagée en 1999, une partie des activités de développement et de maintenance de progiciels a été cédée, pour partie en février 2000 et pour une autre partie en décembre 2000.

b) Exercice 2001

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2001 sont les suivants :

- Au Benelux, le 28 avril 2001, Cap Gemini S.A. a acheté 5,6% du capital de Cap Gemini NV pour un montant de 164 millions d'euros, portant ainsi sa participation dans Cap Gemini NV à 99,8%.
- En Allemagne, la société Synergis détenue à 51% et intégrée globalement, a fusionné le 1^{er} juillet avec une société tierce, Gedos. Le pourcentage de participation du Groupe dans la nouvelle entité nommée IS Energie a ainsi été réduit à 25% et la nouvelle société est intégrée proportionnellement depuis le deuxième semestre 2001.

c) Exercice 2002

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2002 sont les suivants :

- En Amérique du Nord, le périmètre consolidé, qui est désormais organisé autour de Cap Gemini North America Inc., société américaine nouvelle regroupant l'ensemble de nos filiales Nord Américaines, a connu les évolutions suivantes : une nouvelle entité a été créée en septembre 2002, Cap Gemini Technologies LLC. Elle est détenue à 100 % et intégrée globalement. Au Canada, les sociétés New Horizons System Solutions LLP et New Horizons System Solutions Inc., détenues à 49 % au 31 décembre 2001 et intégrées proportionnellement, sont désormais détenues à 100 % et sont intégrées globalement au 31 décembre 2002.
- En Allemagne, la société Media & Research GmbH, détenue à 100 % au 31 décembre 2001 et intégrée globalement, a été cédée en totalité au 31 juillet 2002.
- En France, les sociétés Agrostar et Pierre Fabre Informatique S.A. ont été acquises au 1^{er} janvier 2002 et au 1^{er} septembre 2002. Agrostar détenue à 19 % est consolidée par mise en équivalence. Pierre Fabre Informatique, détenue à 51 %, est intégrée globalement.
- Au 1^{er} Janvier 2002, le groupe a créé, par restructuration interne, l'entité transnationale Sogeti. Filiale à 100 % de Cap Gemini S.A., Sogeti est spécialisée dans les services d'ingénierie informatique de proximité. Cette nouvelle entité est implantée en Europe (France, Suisse, Allemagne, Belgique, Suède, Pays Bas et Espagne) et en Amérique du Nord.
- Au 31 décembre 2002, le Groupe consolide par intégration globale sa société captive d'assurance créée en 2001.
- Le Groupe a cédé en décembre 2002 l'activité de sa filiale néo-zélandaise (chiffres d'affaires 2002 : 11 millions d'euros) à ses dirigeants locaux. Ceux-ci ont constitué une société indépendante avec laquelle le Groupe a signé un accord de partenariat et un contrat de licence pour une durée d'un an renouvelable pour des périodes successives de un an lui accordant l'usage des logos et certains services du Groupe.

Note 3 - Traitement de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young et Comptes Pro forma

3.1 Traitement de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young

Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au Groupe Cap Gemini, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée.

Les accords signés stipulent qu'en cas de départ des ex-associés de l'activité conseil d'Ernst & Young, les actions Cap Gemini S.A. remises dans le cadre des apports du 23 mai 2000 et non encore cédées sont restituées en tout ou partie à Cap Gemini S.A., le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci. Le Groupe a décidé d'annuler ces actions. Les actions propres non encore annulées au 31 décembre 2002 font par conséquent l'objet d'une élimination dans les capitaux propres consolidés.

3.2 Comptes pro forma

Un compte de résultat pro forma du Groupe Cap Gemini Ernst & Young pour 2000 a été établi de façon à refléter l'activité du nouveau Groupe selon son périmètre au 31 décembre 2000. L'impact de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young sur les postes du bilan et du tableau d'analyse de variation de trésorerie consolidés du Groupe est détaillé dans les notes annexes quand cet impact était significatif.

Les activités de conseil d'Ernst & Young faisant l'objet de l'apport à Cap Gemini étaient exercées soit dans le cadre de partnerships regroupant aussi les autres activités d'Ernst & Young (audit, juridique et fiscal), soit dans le cadre d'entités juridiques spécifiques au conseil, ces entités n'ayant pas toutes les mêmes dates de clôture. Les états financiers d'Ernst & Young ont donc été consolidés, ajustés des effets de l'opération et retraités suivant les principes comptables de Cap Gemini.

En particulier, le compte de résultat pro forma a été ajusté pour tenir compte de la diminution des produits financiers liée au paiement en numéraire des 375 millions d'euros et des frais relatifs à l'opération comme si ces décaissements avaient été effectués au 1^{er} janvier 2000. Le retraitement porte sur 7 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} janvier au 23 mai 2000.

D'autres ajustements ont été effectués et sont détaillés ci-dessous :

- ajustements nécessaires pour refléter la rémunération des associés comme si les accords conclus entre eux et Cap Gemini avaient été appliqués dès le 1^{er} janvier 2000. En effet, dans le cadre de sociétés en "partnership", la rémunération des associés n'était pas prise en charge dans les comptes, le montant correspondant aux accords a donc été enregistré dans les comptes pro forma. Dans les autres cas, l'ajustement correspond à l'effet de ces accords sur la rémunération des associés,
- ajustements visant à refléter les produits et les charges de l'activité conseil d'Ernst & Young comme si elle avait été conduite dans l'environnement Cap Gemini dès le 1^{er} janvier 2000. Ces ajustements sont principalement composés de la substitution aux frais alloués forfaitairement par Ernst & Young à l'activité conseil des frais supportés par cette activité conformément aux accords passés entre Cap Gemini et Ernst & Young (accords sur les "services partagés") pour 2000,
- ajustements de la charge d'impôts afin de constater une charge théorique calculée au taux de chacun des pays.

(en millions d'euros)	Compte de résultat pro forma 2000		Compte de résultat consolidé 2001		Compte de résultat consolidé 2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
	CHIFFRE D'AFFAIRES	8 471	100,0	8 416	100,0	7 047
Charges d'exploitation	(7 578)	(89,5)	(7 993)	(95)	(6 933)	(98,4)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	893	10,5	423	5,0	114	1,6
Produits et frais financiers (net)	(17)	(0,2)	6	0,1	(1)	(0,0)
Autres produits et charges (net)	8	0,1	(139)	(1,7)	(401)	(5,7)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	884	10,4	290	3,4	(288)	(4,1)
Impôts	(296)	(3,5)	(104)	(1,2)	(108)	(1,5)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ	588	6,9	186	2,2	(396)	(5,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(9)	(0,1)	(3)	(0,0)	(2)	(0,0)
Intérêts minoritaires	(9)	(0,1)	-	-	7	0,1
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ	570	6,7	183	2,2	(391)	(5,5)
Amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché	(23)	(0,2)	(31)	(0,4)	(123)	(1,8)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	547	6,5	152	1,8	(514)	(7,3)

	Compte de résultat pro forma 2000	Compte de résultat consolidé 2001	Compte de résultat consolidé 2002
Nombre d'actions	(1) 121 683 031	124 799 003	125 420 369
Nombre moyen potentiellement dilutif d'options de souscription d'actions	4 044 875	2 715 671	1 307 299
Nombre moyen d'actions retraité	125 727 906	127 514 674	126 727 668
Résultat net (part du Groupe)	547	152	(514)
RÉSULTAT NET PAR ACTION (EN EUROS) (2)	4,5	1,22	(4,10)
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS) (3)	4,35	1,20	(4,10)

(1) Correspond au nombre moyen d'actions tel qu'il aurait été si l'augmentation de capital pour rémunérer l'apport des activités conseil d'Ernst & Young avait été faite au 1^{er} janvier 2000.

(2) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions.

(3) Résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions retraité à l'exception du 31 décembre 2002, où le résultat dilué par action, étant négatif, est identique au résultat de base.

3.3 Bilan de l'activité conseil d'Ernst & Young au 23 mai 2000

Le bilan au 23 mai 2000 a été retraité suivant les principes comptables du Groupe Cap Gemini après prise en compte des provisions liées à la séparation des activités de conseil d'Ernst & Young du reste des autres activités d'Ernst & Young (audit, juridique et fiscal) et la mise en place du nouveau Groupe. Ces provisions, figurant en dettes d'exploitation, couvraient la réorganisation des locaux, la refonte de certains systèmes d'information, la restructuration de certaines activités, le changement de nom, l'interruption des contrats de service partagés avec les autres activités Ernst & Young (audit, juridique et fiscal), et la fidélisation du personnel, sous déduction de la quote-part de ces coûts prise en charge par Ernst & Young LLP. Ce montant net d'impôts s'élevait à 192 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001 la quasi totalité de ces provisions a été reprise suite à leur utilisation durant la période, 21 millions d'euros de provisions excédentaires ont été reprises par la situation nette et 22 millions d'euros de provisions (nettes d'impôts) sont maintenues dans le bilan au 31 décembre 2001 et ont été utilisées en 2002.

Note 4 - Comptes pro forma relatifs à la première application du règlement CRC n°2000-06

La première application au 1^{er} janvier 2002 du règlement CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture. Son application rétroactive à l'exercice 2001 a pour seul effet de décaler la reconnaissance de coûts et de provisions pour restructurations de l'exercice 2000 sur l'exercice 2001, entraînant les modifications suivantes sur le compte de résultat au 31 décembre 2001 : le poste "Autres produits et charges" passe ainsi de -139 millions à -290 millions d'euros, le poste "Impôts" de -104 millions d'euros à -60 millions d'euros et le résultat net de 152 millions d'euros à 45 millions d'euros.

Comptes de résultat pro forma au 31 décembre 2001 et réel au 31 décembre 2002

<i>(en millions d'euros)</i>	Compte de résultat pro forma 2001		Compte de résultat consolidé 2002	
	Montants	%	Montants	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 416	100,00	7 047	100,00
Charges d'exploitation	(7 993)	(95)	(6 933)	(98,4)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	423	5,0	114	1,6
Produits et frais financiers (net)	6	0,1	(1)	(0,0)
Autres produits et charges (net)	(290)	(3,5)	(401)	(5,7)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	139	1,6	(288)	(4,1)
Impôts	(60)	(0,7)	(108)	(1,5)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES				
AVANT AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ	79	0,9	(396)	(5,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3)	(0,0)	(2)	(0,0)
Intérêts minoritaires	-	-	7	0,1
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DÉPRÉCIATION DES PARTS DE MARCHÉ	76	0,9	(391)	(5,5)
Amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché	(31)	(0,4)	(123)	(1,8)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	45	0,5	(514)	(7,3)

Note 5 - Chiffre d'affaires

La ventilation des produits d'exploitation par zone géographique est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2000 (*)		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Amérique du Nord	1 966	28	2 848	34	2 258	32
Royaume-Uni et Irlande	1 237	18	1 414	17	1 223	17
Pays Nordiques	553	8	577	7	469	7
Benelux	952	14	1 036	12	925	13
Allemagne et Europe Centrale	425	6	519	6	458	6
France	1 264	18	1 367	16	1 247	18
Europe du Sud	358	5	439	5	327	5
Asie Pacifique	176	3	216	3	140	2
TOTAL	6 931	100	8 416	100	7 047	100

(*) Chiffre d'affaires publié

Note 6 - Charges d'exploitation

Les postes "salaires et charges sociales" et "frais de déplacement" constituent les postes les plus importants des charges d'exploitation.

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
Salaires et charges sociales	4 001	4 941	4 249
Frais de déplacement	369	596	505
TOTAL	4 370	5 537	4 754
En % du total des charges d'exploitation	70 %	69 %	69 %
En % du total des produits d'exploitation	63 %	66 %	67 %
Effectif moyen de l'exercice	50 249	59 906	54 882

Note 7 - Produits et frais financiers (net)

L'analyse des produits et frais financiers (net) est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
Revenus des placements à court terme	19	31	24
Intérêts financiers sur emprunts	(28)	(26)	(29)
Autres résultats financiers	2	1	4
TOTAL	(7)	6	(1)

Note 8 - Autres produits et charges (net)

Les autres produits et charges se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
Coûts de restructuration	(48)	(181)	(463)
Coûts d'intégration	(55)	-	-
Plus-value de dilution Cisco Systems	134	-	-
Plus et moins-values sur cessions de titres et d'activités	(10)	37	7
Plus et moins-values sur cessions d'actifs corporels	(1)	20	(3)
Effet de l'actualisation des actifs d'impôts différés à long terme	-	20	102
Provisions pour dépréciation de titres	-	(18)	-
Provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles	-	-	(10)
Pertes sur créances financières	-	-	(11)
Profits et pertes de change (net)	(5)	(2)	(3)
Autres produits et charges (net)	(6)	(15)	(20)
TOTAL	9	(139)	(401)

Les coûts de restructuration correspondent principalement :

- En 2000 : à la réorganisation des activités de développement et de maintenance de progiciels en Allemagne commencée en 1999 (32 millions d'euros), à 16 millions d'euros de coûts de restructuration.
- En 2001 : à la réduction d'effectifs portant sur un total d'environ 5 400 personnes principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, dans les pays nordiques et dans l'ensemble des activités télécoms du Groupe.
- En 2002 : de nouvelles mesures de restructuration ont conduit à reconnaître 463 millions d'euros de charges recouvrant :
 - 359 millions d'euros de coûts liés aux réductions d'effectifs de 5 855 collaborateurs, principalement en Amérique du Nord (80 millions d'euros), au Royaume-Uni (60 millions d'euros), dans les pays nordiques (32 millions d'euros), au Benelux (47 millions d'euros), et en Europe du Sud (52 millions d'euros),
 - 104 millions d'euros d'autres charges liées principalement aux mesures de rationalisation du parc immobilier lancées à la fin du 1^{er} semestre à la suite des réductions d'effectifs. Ces charges concernent essentiellement le Royaume-Uni (51 millions d'euros dont 48 millions d'euros relatifs à la fermeture de locaux), le Benelux (7 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (10 millions d'euros), l'Asie Pacifique (8 millions d'euros) et les pays Nordiques (7 millions d'euros).

Coûts d'intégration :

- En 2000 : ils correspondaient aux coûts non provisionnés dans le bilan d'Ernst & Young au 23 mai 2000, liés à l'intégration des activités conseil d'Ernst & Young et à la mise en place du nouveau Groupe.

Les plus et moins-values sur cessions de titres et d'activités correspondent principalement :

- En 2000 : à la moins-value de cession sur les titres Hagler Bailly pour 13 millions d'euros,
- En 2001 : à la plus-value de cession de nos activités de "business process outsourcing" au Royaume-Uni pour 32 millions d'euros,
- En 2002 : à la plus-value de cession de nouveaux contrats de "business process outsourcing" au Royaume-Uni pour 8 millions d'euros.

Les plus-values de cessions d'actifs corporels correspondent principalement :

- En 2001 : à la cession du contrat de crédit-bail que Cap Gemini Ernst & Young France détenait sur l'immeuble d'Issy-les-Moulineaux pour 21 millions d'euros.

Effets de l'actualisation des actifs d'impôts différés à long terme :

- En 2002 : le produit est relatif à la réévaluation de l'impôt différé américain reconnu lors de l'acquisition des activités conseil nord américaines d'Ernst & Young et aux conséquences fiscales françaises des opérations de réorganisation de l'activité en Amérique du Nord (voir note 21).

Provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles :

- En 2002 : elles correspondent à une dépréciation exceptionnelle de la valeur du bien immobilier situé à Béhoust, qui abritait jusqu'ici l'université du Groupe et dont la reconversion est à l'étude depuis l'ouverture de la nouvelle université en 2003 du site des Fontaines, situé à Gouvieux.

Note 9 - Impôts

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2000	2001	2002
Impôts courants	(205)	(166)	55
Impôts différés	(33)	62	(163)
TOTAL	(238)	(104)	(108)

Taux effectif d'impôt

En 2002, le taux effectif moyen d'impôt sur les résultats ressort à -37,5% contre 35,9% en 2001 et 33,8% en 2000.

Cap Gemini Ernst & Young exerce ses activités dans des pays à fiscalités différentes. En conséquence, le taux effectif d'impôt varie d'année en année selon la provenance des résultats. Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable en France et le taux effectif d'impôt est le suivant :

(en pourcentage)	2000	2001	2002
TAUX D'IMPOSITION EN FRANCE	37,8	36,4	35,4
Eléments de rapprochement avec le taux effectif (en pourcentage) :			
Résultats imputés sur déficits reportables	(0,4)	-	-
Impôts différés nets sur déficits reportables	(0,2)	-	(39,9)
Effet lié à la réévaluation de l'impôt différé nord américain	-	(4,1)	(151,4)
Effets d'impôts générés en France par la réorganisation des activités nord américaines	-	-	131,6
Différences de taux d'imposition entres pays	0,7	2,8	(6,9)
Non taxation de la plus-value de dilution Cisco	(7,2)	-	-
Différences permanentes et autres éléments	3,1	0,8	(6,3)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	33,8	35,9	(37,5)

En 2002, le taux effectif d'impôt du Groupe s'élève à -37,5%. La variation par rapport à 2001 provient principalement :

- de l'effet de la réévaluation de l'impôt différé actif reconnu lors de l'acquisition des activités de conseil nord-américaines d'Ernst & Young pour un montant de provision complémentaire de 377 millions d'euros, ainsi que 50 millions d'euros au titre des impôts différés actifs qui avaient été reconnus sur des pertes fiscales reportables antérieures à la transaction Ernst & Young.
- de la reconnaissance d'un actif d'impôt différé sur le résultat déficitaire français, déficit provenant de la reconnaissance d'une moins-value fiscale nette à court terme de 2 milliards d'euros générée par les opérations de réorganisation des activités nord-américaines. Cette perte fiscale fait l'objet d'un carry back sur le montant de l'impôt payé par le Groupe au titre d'exercices antérieurs pour un montant de 96 millions d'euros, et de la reconnaissance d'un impôt différé actif sur pertes fiscales reportables de 229 millions d'euros, après imputation sur les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours pour 61 millions d'euros;
- de la dépréciation d'impôts différés actifs principalement en Europe Centrale, en Europe du Sud et en Asie-Pacifique;
- des différences permanentes et autres éléments qui comprennent en 2002 :
 - des impôts sur les sociétés qui ne sont pas assis sur le résultat fiscal de ces sociétés en Amérique du Nord (impôts locaux) et en Italie,
 - l'effet de la non taxation du produit lié à l'actualisation de l'actif d'impôt différé relatif à l'apport des activités conseil nord-américaines d'Ernst & Young,
 - des différences permanentes notamment en Amérique du Nord, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Durant les exercices 2000, 2001 et 2002, plusieurs filiales ont fait l'objet de contrôles fiscaux et plusieurs des redressements notifiés ont été contestés par les sociétés.

Note 10 - Amortissement des écarts d'acquisition et dépréciation des parts de marché

(en millions d'euros)	2000	2001	2002
Amortissement des écarts d'acquisition	(22)	(31)	(39)
Dépréciation des parts de marché	-	-	(84)
TOTAL	(22)	(31)	(123)

Le résultat net du groupe inclut une dépréciation exceptionnelle de 81 millions d'euros de la valeur des parts de marché figurant à l'actif du bilan au titre des activités télécoms du Groupe en Amérique du Nord et de 3 millions d'euros sur la part de marché Programator en Suède.

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles par nature sont :

(en millions d'euros)	Parts de marché	Ecarts d'acquisition	Autres actifs incorporels	TOTAL
VALEUR BRUTE				
Au 1^{er} JANVIER 2000	836	944	117	1 897
Ecarts de conversion	11	21	-	32
Acquisitions	-	10	35	45
Cessions	-	(39)	(16)	(55)
Variations de périmètre	(7)	49	39	81
Au 31 DÉCEMBRE 2000	840	985	175	2 000
Ecarts de conversion	18	18	2	38
Acquisitions	-	153	43	196
Cessions	-	-	(4)	(4)
Variations de périmètre	-	35	11	46
Au 31 DÉCEMBRE 2001	858	1 191	227	2 276
Ecarts de conversion	(58)	(58)	(12)	(128)
Acquisitions	-	22	35	57
Cessions	-	(1)	(12)	(13)
Variations de périmètre	-	4	(10)	(6)
Au 31 DÉCEMBRE 2002	800	1 158	228	2 186
AMORTISSEMENTS				
Au 1^{er} JANVIER 2000	-	(250)	(58)	(308)
Ecarts de conversion	-	(7)	-	(7)
Dotations	-	(22)	(20)	(42)
Reprises	-	9	11	20
Variation de périmètre	-	(6)	(11)	(17)
Au 31 DÉCEMBRE 2000	-	(276)	(78)	(354)
Ecarts de conversion	-	(6)	(1)	(7)
Dotations	-	(31)	(40)	(71)
Reprises	-	-	4	4
Variation de périmètre	-	-	(18)	(18)
Au 31 DÉCEMBRE 2001	-	(313)	(133)	(446)
Ecarts de conversion	8	22	8	38
Dotations	(84)	(39)	(48)	(171)
Reprises	-	-	11	11
Variation de périmètre	-	1	9	10
Au 31 DÉCEMBRE 2002	(76)	(329)	(153)	(558)
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2000	836	694	59	1 589
Au 31 décembre 2000	840	709	97	1 646
Au 31 décembre 2001	858	878	94	1 830
Au 31 DÉCEMBRE 2002	724	829	75	1 628

a) Parts de marché

Elles correspondent à une affectation de l'écart de première consolidation dégagé lors des acquisitions des sociétés Hoskyns au Royaume-Uni (392 millions d'euros), Volmac aux Pays-Bas (176 millions d'euros), Programator en Suède (60 millions d'euros) et Beechwood aux Etats-Unis (96 millions d'euros).

La variation des parts de marché en 2002 s'analyse comme suit :

- 81 millions d'euros de dépréciation exceptionnelle de la valeur de la part de marché Beechwood,
- 3 millions d'euros sur la part de marché Programator,
- 58 millions d'euros d'écart de conversion.

b) Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2002, ils recouvrent principalement l'Amérique du Nord (144 millions d'euros), le Royaume-Uni (111 millions d'euros), le Benelux (243 millions d'euros), l'Allemagne et l'Europe Centrale (107 millions d'euros) et la France (103 millions d'euros).

La variation de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse principalement comme suit :

• En 2000 :

- les entités conseil d'Ernst & Young qui détenaient des écarts d'acquisition sur certaines de leurs filiales (45 millions d'euros),
- la cession d'une partie des activités de développement de maintenance de progiciels en Allemagne (28 millions d'euros),
- les écarts d'acquisition reconnus sur des acquisitions de filiales lors de l'exercice (10 millions d'euros),
- la charge d'amortissement de l'exercice (22 millions d'euros),
- l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (14 millions d'euros).

• En 2001 :

- l'écart d'acquisition de 139 millions d'euros provenant du rachat de 5,6% des intérêts minoritaires de Cap Gemini NV,
- les écarts d'acquisition générés par les acquisitions d'Hochtief Software en Allemagne (19 millions d'euros), de Cap Gemini Ernst & Young Travel & Logistics en Suède (13 millions d'euros) et des 50% de OneSystem Group aux Etats-Unis non encore possédés par le Groupe (10 millions d'euros),
- la charge d'amortissement de l'exercice (31 millions d'euros),
- l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (12 millions d'euros).

• En 2002 :

- l'acquisition, en Hollande, des activités de la filiale informatique de Werklinq pour 20 millions d'euros,
- la charge d'amortissement de l'exercice (39 millions d'euros),
- l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devises étrangères (-36 millions d'euros).

Le test de valeur réalisé sur les écarts d'acquisition apparaissant à l'actif du bilan consolidé au 31 Décembre 2002 en utilisant, pour la méthode des multiples de chiffre d'affaires, un multiple sectoriel et, pour la méthode des multiples des flux nets de trésorerie futurs actualisés, des hypothèses de croissance et de rentabilité prudentes et des paramètres de calcul conformes à ceux utilisés dans des analyses similaires ont conclu à l'absence de dépréciation de ces écarts d'acquisition.

Il faut noter que l'écart d'acquisition enregistré en diminution des capitaux propres lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5% du capital de la société Cap Gemini NV sur les mois de juillet et août 1999 s'élève à 855 millions d'euros. Si cet écart avait été amorti, l'annuité d'amortissement pour l'exercice 2002 aurait été de 21 millions d'euros et la valeur nette au 31 décembre 2002 de 781 millions d'euros.

c) Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels comprennent essentiellement des logiciels et autres droits d'usage acquis.

Note 12 - Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles en 2000, 2001 et 2002 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, constructions et agencements	Matériels informatiques	Autres actifs corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE				
Au 1^{er} JANVIER 2000	328	209	102	639
Ecart de conversion	(1)	-	-	(1)
Acquisitions	36	55	40	131
Cessions	(10)	(30)	(16)	(56)
Variations de périmètre	120	95	21	236
Au 31 DÉCEMBRE 2000	473	329	147	949
Ecart de conversion	9	4	1	14
Acquisitions	45	107	86	238
Cessions	(96)	(44)	(19)	(159)
Variations de périmètre	(1)	-	(10)	(11)
Au 31 DÉCEMBRE 2001	430	396	205	1 031
Ecart de conversion	(25)	(22)	(6)	(53)
Acquisitions	140	136	31	307
Cessions	(54)	(44)	(74)	(172)
Variations de périmètre	(13)	4	-	(9)
Au 31 DÉCEMBRE 2002	478	470	156	1 104
AMORTISSEMENTS				
Au 1^{er} JANVIER 2000	(112)	(153)	(55)	(320)
Ecart de conversion	1	-	-	1
Dotations	(36)	(51)	(16)	(103)
Reprises	4	24	6	34
Variations de périmètre	(45)	(32)	(9)	(86)
Au 31 DÉCEMBRE 2000	(188)	(212)	(74)	(474)
Ecart de conversion	(5)	(2)	-	(7)
Dotations	(46)	(84)	(16)	(146)
Reprises	37	36	14	87
Variations de périmètre	4	(7)	2	(1)
Au 31 DÉCEMBRE 2001	(198)	(269)	(74)	(541)
Ecart de conversion	14	12	2	28
Dotations	(29)	(83)	(41)	(153)
Reprises	13	42	9	64
Variations de périmètre	7	(4)	7	10
Au 31 DÉCEMBRE 2002	(193)	(302)	(97)	(592)
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2000	216	56	47	319
Au 31 décembre 2000	285	117	73	475
Au 31 décembre 2001	232	127	131	490
Au 31 DÉCEMBRE 2002	285	168	59	512

La valeur brute des actifs détenus en crédit-bail représente 220 millions d'euros en 2002 (respectivement 142 millions d'euros en 2001 et 131 millions d'euros en 2000). Elle est composée principalement de matériels informatiques au Royaume-Uni (53 millions d'euros) et au Benelux (21 millions d'euros), et d'immeubles correspondant à l'ancienne université de Béhoust pour 39 millions et à la nouvelle université Les Fontaines pour 95 millions d'euros. L'amortissement cumulé de ces actifs représente 48 millions d'euros en 2002 (respectivement 26 millions d'euros en 2001 et 49 millions d'euros en 2000).

Note 13 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Titres mis en équivalence	2	2	1
Titres de sociétés non consolidées	44	65	60
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	24	22	24
TOTAL	70	89	85

a) Titres de sociétés non consolidées

Les mouvements des titres de sociétés non consolidées sont :

(en millions d'euros)	2000	2001	2002
AU 1^{er} JANVIER	30	44	65
Ecart de conversion	1	2	(5)
Acquisitions	27	67	9
Cessions	(30)	(3)	-
Dépréciation	-	(39)	-
Autres mouvements	-	-	(9)
Variations de périmètre	16	(6)	-
AU 31 DÉCEMBRE	44	65	60

Les principaux mouvements intervenus s'analysent comme suit :

● En 2000 :

Le Groupe a effectué des acquisitions pour 27 millions d'euros qui correspondaient principalement :

- à une prise de participation de Cap Gemini Ernst & Young US dans le capital de la société Corio, présente dans le domaine des "Application Services Providers" pour une valeur de 9 millions d'euros,
- à la création d'une société commune entre Cap Gemini UK et Vodafone-Mannesman. Cette société a été consolidée au 1^{er} janvier 2001, et a été cédée à Vodafone-Mannesman le 30 novembre 2001,
- à des acquisitions en Amérique du Nord, en Europe Centrale et en Italie pour un total de 13 millions d'euros.

En outre, en 2000, le Groupe a vendu sa participation dans le capital de la société Hagler-Bailly au groupe PA Consulting pour une valeur de 16 millions d'euros et, via l'apport des activités de conseil d'Ernst & Young aux Etats-Unis, a intégré à l'actif de son bilan des participations minoritaires, notamment dans la société Vialink pour 10 millions d'euros, et dans la société Mainspring pour 3 millions d'euros. La participation dans la société Mainspring a été cédée en 2001.

● En 2001 :

- Les activités de "business process outsourcing" au Royaume-Uni ont été vendues par le Groupe à la société Vertex. Avec le produit de cette vente, le Groupe a simultanément acheté des titres de Vertex (représentant 12,2% du capital), pour une valeur de 65 millions d'euros. Le groupe bénéficiant d'une valeur garantie de vente à terme de ces titres, ces derniers ont été dépréciés afin que leur valeur nette à l'actif du bilan consolidé soit égale à cette valeur garantie, soit 47 millions d'euros.
- Les titres de la société Vialink, cotés au Nasdaq, ont été exclus de la cote en novembre 2001 suite à une baisse importante de la valeur du titre. Ces titres, inscrits au bilan pour une valeur de 10 millions d'euros ont été entièrement dépréciés.
- En outre les participations mineures détenues par le Groupe dans le domaine de l'internet aux Etats-Unis dont la valeur a considérablement baissé durant l'année 2001 ont été dépréciées à hauteur de leur valeur d'utilité, soit 5 millions d'euros, au 31 décembre 2001.

● En 2002 :

- L'apport du contrat Hydro One à la société Vertex a permis au Groupe d'augmenter sa participation dans cette société, qui s'élève à 14,4%, soit une valeur des titres de 53 millions d'euros au 31 décembre 2002. Les titres acquis en 2002 bénéficient de la même garantie de valeur à la vente que ceux acquis en 2001 et sont valorisés de manière identique.
- Les autres mouvements correspondent à une ré-estimation des titres CORIO enregistrés en 2000 et reçus en rémunération de services facturés pour lesquels aucun produit n'a par prudence été enregistré en compte de résultat.

b) Dépôts et autres immobilisations financières à long terme

La valeur d'utilité des dépôts et autres immobilisations financières à long terme ne présente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur nette comptable.

c) Transactions avec les entreprises liées

- Les transactions essentiellement commerciales réalisées en 2002 avec la société Vertex sont :
 - les prestations facturées par le Groupe à la société Vertex pour un montant de : 132 millions d'euros,
 - les prestations facturées par Vertex au Groupe pour un montant de : 68 millions d'euros.
- Les prestations que le Groupe facture à la société APIS (consolidée par mise en équivalence) dans le cadre de son contrat d'infogérance s'élèvent en 2002 à 28 millions d'euros.
- Les transactions réalisées avec les autres entreprises liées ne sont pas significatives.

Note 14 - Créances d'exploitation (net)

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Clients et comptes rattachés (net)	2 164	2 068	1 550
Autres créances d'exploitation	148	108	114
TOTAL	2 312	2 176	1 664

Les créances d'exploitation sont à moins d'un an.

a) Clients et comptes rattachés (net)

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Clients	2 026	1 871	1 482
Factures à émettre	637	958	901
Provisions pour créances douteuses	(59)	(33)	(82)
Avances et acomptes reçus des clients	(440)	(728)	(751)
TOTAL	2 164	2 068	1 550
En nombre de jours des produits d'exploitation de l'année	93	90	80

La baisse de 25% des comptes clients résulte de l'effet combiné d'une évolution de l'activité vers davantage d'infogérance et d'une politique rigoureuse de collecte des comptes clients sur les derniers mois de 2002.

b) Autres créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Personnel et organismes sociaux	29	13	1
Impôts et taxes	45	38	23
Divers	74	57	90
TOTAL	148	108	114

Note 15 - Créances diverses

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Etat - Impôts sur les bénéfices	110	52	134
Impôts différés actifs	137	177	162
Autres	80	93	128
TOTAL	327	322	424

La variation du compte "Etat - Impôts sur les bénéfices" en 2002 s'explique principalement par la reconnaissance d'une créance de carry-back en France de 96 millions d'euros, dont l'échéance est au maximum à 5 ans. Le solde du poste "Etat - Impôts sur les bénéfices" et le poste "Autres" ne font pas l'objet de dépréciation et sont à moins d'un an. Les éventuelles dépréciations et la ventilation par échéance des impôts différés actifs sont indiquées en note 21.

Note 16 - Situation nette de l'ensemble consolidé

a) Capital social, primes d'émission et d'apport, réserves

Les variations de ces différents postes ainsi que le nombre d'actions correspondant sont donnés dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

En particulier, les réserves consolidées qui comprennent les réserves propres à la société mère Cap Gemini S.A., les quote-parts du Groupe dans les résultats des sociétés consolidées depuis leur acquisition et la réserve de conversion s'analysent comme suit :

Aut 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Réserves de Cap Gemini S.A.	514	593	780
Quote-parts des résultats des sociétés consolidées (*)	499	439	(261)
Réserve de conversion	67	157	(81)
TOTAL	1 080	1 189	438

(*) Nettes des dividendes versés par ces sociétés à Cap Gemini S.A.

b) Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996 et le 23 mai 2000 le Directoire puis le Conseil d'Administration, à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces 2 plans, en vigueur au 31 décembre 2002, sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 1996	Plan 2000	
Date de l'Assemblée	24 mai 1996	23 mai 2000	
Nombre total d'options pouvant être consenties	6 000 000	12 000 000	
Date des premières attributions au titre de ce plan	1 ^{er} juillet 1996	1 ^{er} septembre 2000	1 ^{er} octobre 2001
Délai maximum d'exercice des options à compter de leur date d'attribution	6 ans	6 ans	5 ans
Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant l'octroi	80 %	80 %	100 %
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions :			
. Plus bas	39,52	139,00	24,00
. Plus haut	178,00	161,00	60,00
Nombre total d'actions souscrites au 31/12/02	1 423 465	-	-
Nombre d'actions au 31/12/02 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	(1) 3 149 390	(2) 2 286 950	(3) 5 515 000
Dont options détenues par deux des onze membres du Conseil d'Administration	70 000	-	95 000

(1) Soit 358 411 actions au prix de 39,52 euros, 450 239 actions au prix de 56,98 euros, 473 415 actions au prix de 87,96 euros, 197 200 actions au prix de 114 euros, 473 325 actions au prix de 118 euros, 364 000 actions au prix de 161 euros, 485 800 actions au prix de 178 euros et 347 000 actions au prix de 144 euros.

(2) Soit 1 210 950 actions au prix de 161 euros et 1 076 000 actions au prix de 139 euros.

(3) 3 064 000 actions au prix de 60 euros et 2 451 000 actions au prix de 24 euros.

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par la Société des Bourses Françaises d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront – s'ils le souhaitent – lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)).

c) Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires qui comprennent la quote-part de la situation nette des filiales détenues par des tiers ont subi de très légers mouvements et s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2000	2001	2002
Au 1^{er} JANVIER	27	75	39
Minoritaires sur augmentation de capital des filiales (1)	38	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat du Groupe	7	-	(7)
Rachat des minoritaires de Cap Gemini NV	-	(29)	(1)
Réserve de conversion des minoritaires et autres	5	(3)	(2)
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(2)	(4)	-
Au 31 DÉCEMBRE	75	39	29

Le 31 octobre 2000, Cisco a pris une participation de 4,9 % dans le capital de Cap Gemini Telecom SA, société holding détenant l'ensemble des participations de Cap Gemini et Gemini Consulting liées aux télécommunications, aux médias et aux réseaux. La valeur de ces intérêts minoritaires au 31 décembre 2000 était de 40 millions d'euros.

Le 28 avril 2001, Cap Gemini S.A. a acquis 5,6 % du capital de Cap Gemini NV, portant ainsi sa participation à 99,8 %. Les 39 millions d'euros d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2001 correspondent principalement aux intérêts minoritaires de Cisco Systems dans Cap Gemini Telecom SA.

En 2002, la variation des intérêts minoritaires s'explique principalement par les résultats des activités télécoms du Groupe.

Note 17 - Trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie diminuée des dettes financières à court terme et à long terme.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Trésorerie	1 003	875	762
Dettes financières	(154)	(177)	(297)
TRÉSorerie NETTE	849	698	465

a) Trésorerie

La trésorerie s'analyse comme la somme des créances financières, des placements à court terme et du disponible en banque diminués des découverts bancaires.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Créances financières et placements à court terme	666	503	490
Banques	463	484	372
Découverts bancaires	(126)	(112)	(100)
TRÉSorerie	1 003	875	762

Les créances financières et placements à court terme s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Créances financières	11	10	4
Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement	655	493	486
TOTAL	666	503	490

Les valeurs comptables des créances financières et des placements à court terme sont proches de leurs justes valeurs.

b) Dettes financières

Les dettes financières s'analysent entre long terme et court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes dont la durée est inférieure à un an, comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Dettes financières à long terme	91	120	155
Dettes financières à court terme	63	57	142
TOTAL	154	177	297

● **Analyse par nature des dettes financières**

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Emprunts couverts par ou tirés sur lignes de crédit	26	39	114
Dettes liées aux contrats de crédit-bail	72	116	175
Autres emprunts	56	22	8
TOTAL	154	177	297

- Emprunts couverts par ou tirés sur lignes de crédit

Les 114 millions d'euros s'analysent principalement de la façon suivante :

- en Amérique du Nord, 79 millions d'euros (libellés en dollar US) sont tirés sur des lignes de crédit bancaires au taux moyen de 1,9% et garantis par Cap Gemini S.A. ;
- en Asie Pacifique, 30 millions d'euros (essentiellement libellés en dollar australien) sont tirés sur des lignes de crédit bancaires au taux de 4,1% et garantis en partie par Cap Gemini S.A.

La Société a conclu avec un groupe de banques le 31 juillet 2001 une ligne de crédit multidevises non utilisée au 31 décembre 2002 de 600 millions d'euros remboursable in fine au plus tard le 31 juillet 2006.

Les principales caractéristiques de cette ligne de crédit sont les suivantes :

- Durée : 5 ans
- Taux : Euribor et Libor (1-3-6-12 mois)
- Commission de non-utilisation : 0,125 %
- Commission d'utilisation : 0,275 % à 0,325 % selon le niveau d'utilisation

Lors de l'obtention de cette ligne, la société Cap Gemini S.A. s'est engagée à respecter un niveau maximum d'endettement net consolidé par référence à sa situation nette consolidée ainsi qu'un niveau minimum de couverture des charges financières par le résultat opérationnel consolidé. Il est précisé qu'au 31 décembre 2002 le groupe respecte ces ratios.

Un changement à la hausse ou à la baisse de la notation de crédit de Cap Gemini S.A. serait sans incidence tant sur l'utilisation de cette ligne que sur la marge applicable.

Cette ligne de crédit a essentiellement servi de support au cours de l'exercice 2002 à l'émission de billets de trésorerie, émis pour des périodes de 1 à 3 mois, destinés à financer des besoins ponctuels.

- Dettes liées aux contrats de crédit-bail

Au 31 décembre 2002, le montant correspond à la dette liée aux retraitements des contrats de crédit-bail. Ils concernent principalement le financement des installations des universités du Groupe (Béhoust et Les Fontaines) et des investissements en matériel informatique réalisés par Cap Gemini Ernst & Young UK et Cap Gemini Ernst & Young ISM BV (Benelux), dans le cadre de leur activité d'infogérance. Le contrat de crédit-bail relatif à l'immeuble d'Issy-les-Moulineaux a été cédé le 31 décembre 2001 générant ainsi une plus-value de 21 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Début de contrat	Echéance	Taux	Solde au 31 décembre 2000	Solde au 31 décembre 2001	Solde au 31 décembre 2002
Immeuble Issy-les-Moulineaux (France)	Nov. 1989	Cédé Déc. 2001	Euribor 3 Mois + 0,6 %	22	-	-
Université Cap Gemini (Béhoust)	Avril 1992	Mars 2012	Euribor 3 Mois + 0,7 %	34	32	31
Université Cap Gemini (Les Fontaines)	Déc. 2001	Juin 2014	Euribor 3 Mois + 0,75 %	-	44	93
Cap Gemini Ernst & Young UK	Déc. 2001	Juillet 2010	Fixe (3,6 % à 9,7 %)	16	40	30
Cap Gemini Ernst & Young ISM BV	Déc. 2002	Déc. 2005	Fixe (4,03 % à 4,25 %)	-	-	21
TOTAL				72	116	175

• **Principales caractéristiques des dettes financières :**

- Taux d'intérêts

Pour l'exercice 2002, le taux moyen des intérêts sur les dettes financières du Groupe ressort à 5,4 % contre 4,8 % en 2001 et 4,9 % en 2000. A noter que hors frais de gestion et charges d'intérêts liés au régime français d'intéressement des salariés, le taux moyen des dettes financières ressortirait à 4,30 %.

Au 31 décembre 2002, la part des dettes à taux variable est de 62 % et la part des dettes à taux fixe est de 38 %.

- Echancier de remboursement

L'échéancier de remboursement des dettes financières est le suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
n+1	63	41	57	32	142	48
n+2	17	11	19	11	25	8
n+3	16	10	18	10	23	8
n+4	15	10	13	7	14	5
n+5	12	8	10	6	13	4
n+6 et années ultérieures	31	20	60	34	80	27
TOTAL	154	100	177	100	297	100

- Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Franc français	56	36	-	-	-	-
Livre sterling	16	11	40	23	31	11
Dollar US	11	7	19	11	84	28
Deutsch mark	32	21	5	3	-	-
Euro	25	16	82	46	149	50
Autres devises	14	9	31	17	33	11
TOTAL	154	100	177	100	297	100

Les dettes financières libellées en euro représentent 50 % du total.

- Sûretés réelles

Au 31 décembre 2002, les dettes financières sont garanties par des sûretés réelles à hauteur de 175 millions d'euros (116 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 72 millions d'euros au 31 décembre 2000).

- Justes valeurs des dettes financières

Les valeurs comptables des emprunts à court terme et des obligations liées aux contrats de crédit-bail sont proches de leur juste valeur compte tenu des taux d'intérêt de marché qui leur sont appliqués.

- Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2000	2001	2002
Au 1^{er} Janvier	241	154	177
Ecart de conversion	5	1	(16)
Remboursement	(112)	(76)	(38)
Nouveaux emprunts	20	98	174
Au 31 DÉCEMBRE	154	177	297

c) Dettes financières à court terme et découverts bancaires

Les dettes financières à court terme et les découverts bancaires s'additionnent de la façon suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Dettes financières à court terme	63	57	142
Découverts bancaires	126	112	100
DETTE FINANCIÈRE À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES	189	169	242

Note 18 - Provisions et autres passifs à long terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Provisions pour retraites	67	73	96
Provisions pour risques et charges	18	22	26
Réserve spéciale de participation	44	69	69
Impôts différés passifs à long terme	82	73	61
TOTAL	211	237	252

• Retraite

Comme indiqué en note 1.1., la constitution des retraites du personnel du Groupe a lieu conformément aux lois et usages des pays dans lesquels il est implanté.

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

- Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Europe Centrale, Pays Nordiques et Europe du Sud), aux Etats-Unis ainsi que dans les pays d'Asie-Pacifique.

Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

- Régimes à prestations définies

Il existe deux natures de régime.

- Les régimes à prestations définies non couverts par des actifs :

Dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite et de couverture sociale sont constatées au passif du bilan dans le compte "provisions pour retraites". Les pays principalement concernés sont la France, l'Europe Centrale, les Pays Nordiques, l'Amérique du Nord, et l'Italie.

- Les régimes à prestations définies couverts par des actifs :

Ces régimes existent au Canada, au Royaume-Uni, et en Allemagne.

Au 31 décembre 2002 et en application des réglementations locales de chacun des pays concernés, ces fonds de retraites sont couverts par financements ou provisions.

- Au Canada, ce régime concerne les nouvelles sociétés New Horizons et Inergi créées dans le cadre de la signature de contrats d'infogérance.
- Au Royaume-Uni, ce plan concerne environ 5 400 salariés. Le Groupe applique la méthode légale qui consiste à actualiser le passif de retraite en retenant le taux de rendement des actifs à long terme en conformité avec la composition des actifs du plan. En retenant le taux de rendement des obligations, ce plan présenterait un déséquilibre de 288 millions d'euros au 31 décembre 2002 (contre 120 millions d'euros au 31 décembre 2001) compte tenu de l'état actuel des marchés financiers.
- En Allemagne, un régime de volontariat, couvert par une police d'assurance souscrite par la société, concerne environ 300 personnes.

- L'analyse des mouvements concernant les provisions pour retraites et pour risques et charges, est la suivante :

(En millions d'euros)	31 Décembre 2001	Dotation	Reprise (pour utilisation)	Reprise (pour non utilisation)	Écart de conversion	Changement de périmètre	31 Décembre 2002
Provisions pour retraites et pour risques et charges	95	40	(16)	(4)	(3)	10	122
TOTAL	95	40	(16)	(4)	(3)	10	122

- L'analyse des impôts différés passifs à long terme est donnée en note 21.

Note 19 - Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Fournisseurs et comptes rattachés	698	478	518
Personnel	743	800	778
Impôts et taxes	270	243	212
Divers	120	187	111
TOTAL	1 831	1 708	1 619

Note 20 - Instruments financiers

• Couvertures des risques de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2000, une seule couverture de taux d'intérêt était en cours sous la forme d'un contrat d'échange de taux portant sur un montant de 15 millions d'euros, pour une période d'un mois, dans le cadre d'un placement en billet de trésorerie. Ce contrat permettait d'échanger un taux fixe (4,98 % payé par Cap Gemini S.A.) contre un taux variable (Eonia capitalisé).

Au 31 décembre 2001, aucune opération de couverture de taux d'intérêt n'était en cours.

Au 31 décembre 2002, trois couvertures de taux d'intérêt étaient en cours sous la forme de contrats d'échange de taux portant sur un montant total de 24,8 millions d'euros, pour des périodes allant de 9 à 48 jours, relatives à :

- d'une part, deux placements en obligations convertibles qui étaient au 31 décembre 2002 à 48 jours de l'échéance de remboursement. Au terme des deux contrats d'échange de taux correspondants, Cap Gemini S.A. est payeur de taux fixe à 2,50 % contre respectivement Euribor 3 mois + 3,00 % et Euribor 3 mois + 4,50 %,
- et d'autre part, un placement en Euro Commercial Paper. Au terme du contrat d'échange de taux correspondant, Cap Gemini S.A. est payeur de taux fixe à 3,21 % contre Eonia capitalisé.

L'évaluation de ces contrats à la valeur de marché au 31 décembre 2002 fait apparaître un gain latent non significatif.

• Couvertures des risques de change

Au 31 décembre 2000, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 213 millions d'euros et étaient les suivantes :

- couvertures commerciales à échéance 2001 : ventes à terme de 19 millions de dollars US pour une contre-valeur de 21 millions d'euros ;
- couvertures financières à échéance 2001 sous la forme de contrats d'achats/ventes de devises à terme (swap de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :
 - 123 millions de dollars US pour une contre-valeur de 144 millions d'euros,
 - 19 millions de livres sterling pour une contre-valeur de 30 millions d'euros,
 - 28 millions de dollars singapouriens pour une contre-valeur de 18 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 53 millions d'euros, à échéance 2002, sous la forme de contrats d'achats/ventes de devises à terme (swap de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :

- 32 millions de livres sterling pour une contre-valeur de 52 millions d'euros,
- 2 millions de dollars australiens pour une contre-valeur de 1 million d'euros,
- 1 million de pesos mexicains pour une contre-valeur de 0,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2002, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 126,1 millions d'euros et étaient les suivantes :

- couvertures commerciales de flux internes au Groupe à échéance 2003 : vente à terme de 1,8 millions de dollars canadiens pour une contre-valeur de 1,1 millions d'euros ;
- couvertures financières à échéance 2003 sous la forme de contrats d'achats/ventes de devises à terme (swap de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :
 - 75 millions de livres sterling pour une contre-valeur de 115,3 millions d'euros,
 - 13 millions de dollars australiens pour une contre-valeur de 7 millions d'euros,
 - 5 millions de dollars singapouriens pour une contre-valeur de 2,7 millions d'euros.

L'évaluation de ces contrats à la valeur de marché au 31 décembre 2002 fait apparaître un gain latent de l'ordre de 0,6 million d'euros.

Note 21 - Impôts différés

a) Evolution des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2000	2001	2002
Pertes fiscales reportables	214	421	820
Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	1 377	1 204	1 047
Autres	37	46	11
Provision sur impôts différés actifs	(842)	(808)	(1 191)
Total des impôts différés actifs (long terme)	786	863	687
Pertes fiscales reportables	1	15	76
Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	33	101	42
Provisions pour congés payés	14	14	13
Provisions pour restructuration	62	2	-
Autres	27	46	36
Provision sur impôts différés actifs	-	(1)	(5)
Total des impôts différés actifs (court terme)	137	177	162
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	923	1 040	849
Retraitement de l'amortissement des écarts d'acquisitions	(57)	(66)	(57)
Capitalisation et amortissement	(9)	(3)	-
Provisions	(6)	(4)	(3)
Autres	(10)	-	(1)
Total des impôts différés passifs (long terme)	(82)	(73)	(61)
Réévaluation des en-cours de production	(10)	(7)	(5)
Provisions pour restructuration	(30)	(18)	(19)
Autres	(4)	(5)	(1)
Total des impôts différés passifs (court terme)	(44)	(30)	(25)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(126)	(103)	(86)

Au 31 décembre 2002, la majeure partie des impôts différés actifs s'analyse de la façon suivante :

1. impôts différés actifs américains reconnus suite à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young

- L'apport des activités nord-américaines de conseil d'Ernst & Young permet au Groupe d'amortir fiscalement sur 15 ans la différence entre le prix de la transaction pour ces activités et la valeur fiscale des actifs et passifs acquis (4 776 millions d'euros). L'analyse de l'utilisation possible de cet amortissement fiscalement déductible a permis au Groupe d'enregistrer un actif d'impôt qui a été de 762 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 698 millions d'euros au 31 décembre 2000.
- Au 31 décembre 2002, cet actif d'impôts différés américains a été réévalué pour tenir compte de l'évolution des résultats de nos activités nord-américaines sur les 15 prochaines années en retenant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables et établi en utilisant les paramètres de visibilité et d'actualisation suivants :
 - reconnaissance de 100% de l'utilisation sur les cinq premières années. A compter de la sixième année, les utilisations probables font l'objet d'une provision au taux forfaitaire de 35%, taux en croissance de 5 points sur les années suivantes et ce jusqu'à 70%. Ce taux est porté à 100% la seizième année.
 - taux d'actualisation de 5,1% (taux des obligations d'Etat à 30 ans aux Etats-Unis).
- Cette réévaluation a conduit à la constatation en 2002 d'une provision complémentaire de 377 millions d'euros, corrigée des effets de l'actualisation pour un montant de 118 millions d'euros, ainsi que 50 millions d'euros au titre des impôts différés actifs qui avaient été reconnus sur des pertes fiscales reportables antérieures à la transaction Ernst & Young.
- Après prise en compte des éléments ci-dessus et de l'écart de conversion, le solde au 31 décembre 2002 s'élève à 398 millions d'euros, se ventilant en 356 millions d'euros à long terme et 42 millions d'euros à court terme.

2. impôt différé actif reconnu en France suite à la réorganisation de nos activités nord-américaines :

- la réorganisation de nos activités nord-américaines a conduit la société mère Cap Gemini S.A. à reconnaître en 2002 une moins value fiscale nette à court terme d'environ 2 milliards d'euros. Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été le suivant :
 - report en arrière sur les impôts payés par le Groupe pour un montant de 96 millions d'euros (voir note 15 Créances diverses),
 - imputation sur les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours pour 61 millions d'euros,
 - constatation d'un impôt différé actif sur pertes fiscales reportables pour un montant de 229 millions d'euros, soit 213 millions d'euros après actualisation au taux de 3,5%. Ce montant se ventile en 147 millions d'euros à long terme et 66 millions d'euros à court terme.

b) Déficits fiscaux

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
Déficits reportables temporairement	446	999	1 922
Déficits reportables indéfiniment	150	197	582
TOTAL DES DÉFICITS REPORTABLES	596	1 196	2 504
Economie potentielle d'impôt correspondant	215	436	896
Dont actifs d'impôts constatés sur déficits reportables	177	407	705

L'augmentation des déficits reportables s'explique :

- à hauteur de 647 millions d'euros, par la reconnaissance de la moins-value nette à court terme générée en France par les opérations de réorganisation des activités nord-américaines, après imputation sur les résultats fiscaux bénéficiaires de l'exercice en cours ;
- par l'amortissement fiscal dont le Groupe bénéficie suite à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young en Amérique du Nord (285 millions d'euros) ;
- par les résultats fiscaux déficitaires de l'exercice en cours, principalement au Royaume-Uni (162 millions d'euros), en Amérique du Nord (95 millions d'euros), en Europe du Sud (75 millions d'euros) et en Europe Centrale (55 millions d'euros) ;
- par un effet de conversion négatif sur les pertes reportables nord-américaines (167 millions d'euros).

L'échéancier des déficits reportables aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002 est le suivant :

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	2000		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
n+1	6	1	54	5	220	9
n+2	5	1	6	1	248	10
n+3	8	1	46	4	236	10
n+4	48	8	15	1	32	1
n+5 et années ultérieures	379	64	878	73	1 186	47
indéfiniment	150	25	197	16	582	23
TOTAL	596	100	1 196	100	2 504	100

Note 22 - Engagements reçus et donnés

a) Engagements reçus

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
Engagements reçus :			
- sur contrats	1	2	1
- autres	2	2	4
TOTAL	3	4	5

b) Engagements donnés

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
Engagements donnés :			
- sur contrats	39	35	36
- sur locations non résiliables	1 008	1 259	1 229
- sur emprunts	224	27	8
- autres	23	44	25
TOTAL	1 294	1 365	1 298

Les engagements sur contrat correspondent aux commandes d'achat à venir dans le cadre de contrats d'achat globaux.
Les autres engagements correspondent à des cautions ou garanties fiscales.

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables, par nature et par échéance, au 31 décembre 2002 est la suivante :

(en millions d'euros)	Matériel informatique	Bureaux	Voitures	Autres locations non résiliables	Total
n+1	48	166	60	13	287
n+2	25	150	43	4	222
n+3	19	130	19	3	171
n+4	10	114	4	1	129
n+5	2	92	1	1	96
n+6 et années ultérieures	4	317	-	3	324
TOTAL	108	969	127	25	1 229

Les baux relatifs aux bureaux varient selon les territoires, et s'étalent sur des périodes comprises entre 5 et 25 ans. Les contrats de véhicules sont des contrats court terme de 3 ans.

Les engagements sur des locations non résiliables sont principalement donnés en Amérique du Nord (200 millions d'euros), au Royaume-Uni (346 millions d'euros), au Benelux (207 millions d'euros), en Allemagne et en Europe Centrale (118 millions d'euros), et en France (157 millions d'euros).

c) Autres engagements

Les accords signés au titre de l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young stipulent que les anciens associés d'Ernst & Young qui exerçaient leur activité dans le domaine du conseil sont devenus des salariés du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et bénéficient à cet effet d'un contrat de travail. Au cas où ces personnes devenues salariées du Groupe décident de le quitter avant un certain délai, elles sont tenues de restituer ainsi tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

Le contrat conclu avec Cisco Systems prévoit que cette dernière disposera, dans le cas où l'un ou l'autre d'un de ses cinq grands concurrents lancerait une offre publique sur Cap Gemini S.A., de la faculté d'acheter l'ensemble des titres de la société commune Cap Gemini Telecom SA.

Cap Gemini S.A., l'ensemble de ses filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50% ou plus, sont assurées pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant leur incomber en raison de leurs activités au sein d'un programme mondial organisé en plusieurs lignes placées auprès de différentes compagnies d'assurance. Ce programme est revu et ajusté périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus.

Au 31 décembre 2002, le Groupe n'a ni souscrit ni reçu d'engagement complexe tel que défini dans la recommandation de la Commission des Opérations de Bourse pour l'élaboration des documents de référence 2002.

Les engagements précédemment décrits correspondent aux engagements significatifs au 31 décembre 2002.

Note 23 - Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe n'a pas connaissance de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent un impact significatif sur l'activité, la situation financière, le résultat, le patrimoine et les perspectives d'avenir de la société ou du Groupe, qui ne soient pas reflétés dans les comptes ou mentionnés dans les notes sur les comptes consolidés.

Note 24 - Effectifs

Les effectifs moyens se répartissent entre les huit zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

Effectif moyen	2000		2001		2002	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	8 217	16	11 040	18	9 893	18
Royaume-Uni et Irlande	8 781	18	9 014	16	7 412	14
Pays Nordiques	4 613	9	5 140	9	4 589	8
Benelux	8 674	17	9 835	16	9 333	17
Allemagne et Europe Centrale	2 333	5	3 435	6	3 191	6
France	12 098	24	13 794	23	13 637	25
Europe du Sud	4 193	8	5 641	9	4 998	9
Asie-Pacifique	1 340	3	2 007	3	1 829	3
TOTAL	50 249	100	59 906	100	54 882	100

Les effectifs de fin d'année se répartissent entre les huit zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

Effectif de fin d'année	2000		2001		2002	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	11 428	19	9 810	17	9 674	18
Royaume-Uni et Irlande	9 779	17	7 906	14	7 268	14
Pays Nordiques	4 877	8	5 149	9	4 250	8
Benelux	9 549	16	9 862	17	8 860	17
Allemagne et Europe Centrale	3 279	6	3 555	6	3 124	6
France	13 334	22	14 045	24	13 378	25
Europe du Sud	5 291	9	5 546	10	4 636	9
Asie-Pacifique	2 012	3	1 887	3	1 493	3
TOTAL	59 549	100	57 760	100	52 683	100

Note 25 - Activité par zone géographique

La décomposition du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation ainsi que des actifs immobilisés et des créances clients et comptes rattachés par zone géographique est la suivante :

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2000 (Pro forma)		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	2 951	35	2 848	34	2 258	32
Royaume-Uni et Irlande	1 351	16	1 414	17	1 223	17
Pays Nordiques	586	7	577	7	469	7
Benelux	1 025	12	1 036	12	925	13
Allemagne et Europe Centrale	565	7	519	6	466	7
France	1 308	15	1 367	16	1 239	17
Europe du Sud	436	5	439	5	327	5
Asie-Pacifique	249	3	216	3	140	2
TOTAL	8 471	100	8 416	100	7 047	100

Résultat d'exploitation (en millions d'euros)	2000 (Pro forma)		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	252	28	178	42	42	37
Royaume-Uni et Irlande	151	17	(3)	(1)	(24)	(21)
Pays Nordiques	55	6	10	2	(6)	(5)
Benelux	164	19	128	30	47	41
Allemagne et Europe Centrale	74	8	25	6	(3)	(3)
France	162	18	83	20	85	75
Europe du Sud	35	4	12	3	(15)	(13)
Asie-Pacifique	-	-	(10)	(2)	(12)	(11)
TOTAL	893	100	423	100	114	100

Actif immobilisé (en millions d'euros)	2000 (Pro forma)		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	515	23	500	21	356	16
Royaume-Uni et Irlande	633	29	684	28	628	28
Pays Nordiques	132	6	126	5	114	5
Benelux	316	14	437	18	458	21
Allemagne et Europe Centrale	167	8	186	8	175	8
France	370	17	401	17	423	19
Europe du Sud	46	2	59	2	59	3
Asie-Pacifique	12	1	16	1	12	-
TOTAL	2 191	100	2 409	100	2 225	100

Clients et comptes rattachés (net) (en millions d'euros)	2000 (Pro forma)		2001		2002	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	405	19	420	20	298	19
Royaume-Uni et Irlande	337	15	325	16	253	16
Pays Nordiques	149	7	117	7	79	5
Benelux	323	15	277	13	226	15
Allemagne et Europe Centrale	215	10	174	8	131	9
France	458	21	460	22	377	24
Europe du Sud	207	10	225	11	152	10
Asie-Pacifique	70	3	70	3	34	2
TOTAL	2 164	100	2 068	100	1 550	100

Note 26 - Intérêts dans les participations sous contrôle conjoint

Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur des participations, notamment au Canada, en Allemagne, et au Royaume-Uni. La part des produits d'exploitation du Groupe générés par ces participations est 1,41 %.

Note 27 - Événements postérieurs à la clôture 2002

Un contrat a été signé avec IBM pour la supervision et la maintenance des applicatifs de l'équipementier automobile Visteon, dans le cadre de l'alliance globale de cette société avec IBM. Ce contrat d'une durée de dix ans et d'une valeur d'environ 500 millions d'euros prévoit notamment la maintenance de l'infrastructure des plates-formes mainframe et clients-serveurs.

Note 28 - Liste par pays des 134 sociétés consolidées

Pays	Sociétés Consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
Allemagne	Cap Gemini Ernst & Young Deutschland GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Deutschland Holding GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Systems GmbH	100 %	IG
	Gemini Consulting GmbH & Co KG	100 %	IG
	Gemini Consulting Verwaltungs GmbH	100 %	IG
	Is Energy Information Services für die Energiewirtschaft GmbH	25,2 %	PROP
	S.D. & M. Software Design and Management AG	100 %	IG
	Sogeti Deutschland GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Deutschland GmbH	95 %	IG
Australie	Cap Gemini Ernst & Young Australia Pty Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Business Services Australia Pty Ltd	100 %	IG
Autriche	Cap Gemini Ernst & Young Österreich AG	100 %	IG
Belgique	Cap Gemini Ernst & Young Belgium NV/SA	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young People Systems Infrastructure NV/SA	100 %	IG
	Gitek Software NV	100 %	IG
	Twinsoft NV SA	100 %	IG
	Sogeti SA	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Belgium NV	95 %	IG
Canada	Cap Gemini Ernst & Young New Brunswick Inc.	100 %	IG
	Business Transformation Services Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Canada Inc.	100 %	IG
	Inergi Inc.	100 %	IG
	Inergi LP	100 %	IG
	New Horizons System Solutions LLP	100 %	IG
	New Horizons System Solutions Inc.	100 %	IG
Chine	Cap Gemini Ernst & Young (Shanghai) Co. Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Hong Kong Limited	100 %	IG
	Cap Hong Kong Ltd	100 %	IG
	One Resource Ltd (Hong Kong)	50 %	PROP
	One Resource Group Ltd (Hong Kong)	50 %	PROP
Danemark	Cap Gemini Ernst & Young Danmark AS	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Danmark AS	95 %	IG
Espagne	Cap Gemini Ernst & Young Espana, S.L.U.	100 %	IG
	Software y Aplicaciones Empresariales, S.L.U.	100 %	IG
	Sogeti Espana	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Espana SL	95 %	IG
Etats-Unis	BiosGroup Inc.	41,4 %	MEQ
	Cap Gemini America Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Application Services LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Kansas City Service Center LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young U.S. Consulting B.V.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young U.S. Holding Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young U.S. Holdings LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young U.S. LLC	100 %	IG
	Cap Gemini North America Inc.	100 %	IG
	Cap Gemini Technologies LLC	100 %	IG
	Sogeti USA LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks US Inc	95 %	IG
	Finlande	Cap Gemini Ernst & Young Finland Oy	100 %
Capsam Consulting Oy		100 %	IG
Racap Solutions Oy		65 %	IG
Cap Gemini Telecom Media & Networks Finland Oy		95 %	IG

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intégration proportionnelle

Pays	Sociétés Consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
France	Cap Gemini S.A.	Société mère	IG
	Agrostar	19%	MEQ
	ANSWORK (ex Gamifip)	14,8%	MEQ
	APIS	34%	MEQ
	Cap Gemini Ernst & Young France SAS	100%	IG
	Cap Gemini Gouvieux SAS	100%	IG
	Cap Gemini Service SAS	100%	IG
	Cap Gemini Université SAS	100%	IG
	Pierre Fabre Informatique SA	51%	IG
	SARL Immobilière Les Fontaines	100%	IG
	SCI du château de Béhoust	100%	IG
	SCI Paris Etoile	100%	IG
	Sogeti France SAS	99,1%	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks France SAS	95%	IG
	Gemini Telecom Media & Networks France SAS	95%	IG
	Cap Gemini Telecom SA	95%	IG
Grande-Bretagne	Cap Gemini Ernst & Young UK Plc	100%	IG
	CGS Holdings Ltd	100%	IG
	Ciberion Ltd	50%	PROP
	EY Working Links Ltd	100%	IG
	Gemini Consulting UK Holding Ltd	100%	IG
	Volmac UK Ltd	100%	IG
	Working Links (Employment) Ltd	33,3%	PROP
	Cap Gemini Telecom Media & Networks UK Ltd	95%	IG
Hongrie	Cap Gemini Magyarország Kft	95%	IG
Inde	Cap Gemini Ernst & Young Consulting India Private Ltd	100%	IG
Indonésie	PT E&Y GCC Asia Pacific B.V	100%	IG
Irlande	Cap Gemini Ernst & Young Ireland Ltd	100%	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Ireland Ltd	95%	IG
Italie	Cap Gemini Ernst & Young Italia S.p.A	100%	IG
	Sistemi e Telematica S.p.A	77,1%	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Italia S.p.A	95%	IG
Japon	Cap Gemini Ernst & Young Japan KK	100%	IG
Lettonie	Gemini Consulting SIA	100%	IG
Luxembourg	Cap Gemini Ernst & Young Luxembourg SA	100%	IG
Malaisie	Cap Gemini Ernst & Young Consultants Sdn Bhd	100%	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Malaysia Sdn Bhd	95%	IG
Mexique	Cap Gemini Ernst & Young Mexico S.de R.L. de C.V.	100%	IG
Nouvelle Zélande	Cap Gemini Ernst & Young New Zealand Ltd	100%	IG
Norvège	Cap Gemini Ernst & Young Norge AS	100%	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Norge AS	95%	IG
Pays-Bas	Cap Gemini Benelux BV	100%	IG
	Cap Gemini Ernst & Young ISM BV	100%	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Management Sourcing BV	100%	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Nederland BV	100%	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Sourcing BV	100%	IG
	Cap Gemini Europe BV	100%	IG
	Cap Gemini NV	100%	IG
	CGS/WSG Partnership CV	100%	IG
	EC Gate BV	30%	PROP
	Entity Holding BV	10%	MEQ
	GBA Volmac BV	100%	IG
	Paul Postma Marketing Consultancy BV	100%	IG
PRC E&Y BV	50%	PROP	

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intégration proportionnelle

Pays	Sociétés Consolidées	Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
	Sogeti Nederland BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young International BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Global Client Consulting Asia Pacific BV	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Global Learning Solutions BV	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Nederland BV	95 %	IG
Pologne	Cap Gemini Ernst & Young Polska Sp. z o.o.	100 %	IG
	GC Polska	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Sp. z o.o.	95 %	IG
Portugal	Cap Gemini Ernst & Young Portugal S.A., Servicios de Consultoria e Informatica S.A.	100 %	IG
République Tchèque	Cap Gemini Telecom Media & Networks Sro	95 %	IG
Roumanie	GC Romania s.r.l.	100 %	IG
Singapour	Cap Gemini Ernst & Young Singapore Pte Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Asia Pacific Pte Ltd	100 %	IG
	Professional Outsourcing Pte Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Singapore Pte Ltd	95 %	IG
Slovaquie	ET E&Y Consulting Slovakia s.r.o.	100 %	IG
Suède	Cap Gemini Ernst & Young AB	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Sverige AB	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Travel & Logistics Sweden AB	100 %	IG
	Cap Volmac Sweden AB	100 %	IG
	GC SV Goteborg	100 %	IG
	GC SV Sverige	100 %	IG
	Sogeti Sverige AB	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Sweden AB	95 %	IG
Suisse	Cap Gemini Ernst & Young Suisse SA	100 %	IG
	Gemini Consulting AG (Switzerland)	100 %	IG
	S.D.&M. Switzerland	100 %	IG
	Sogeti Switzerland	100 %	IG

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intégration proportionnelle

COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS DE LA SOCIÉTÉ CAP GEMINI S.A.

Les comptes sociaux complets, incluant l'annexe, sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.
Les rapports des Commissaires aux Comptes ci-joints, se réfèrent aux comptes sociaux complets.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2002

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CAP GEMINI S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 27 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Luc Decornoy - Frédéric Quélin
Associé Associé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002.

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 27 février 2003

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rascle

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Luc Decornoy - Frédéric Quélin
Associé Associé

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2000, 2001 ET 2002

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
Produits d'exploitation	196	184	162
Charges d'exploitation	(122)	(18)	(18)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	74	166	144
Résultat financier	88	(1 960)	(4 629)
Résultat exceptionnel	188	(16)	258
Impôts sur les bénéfices	(32)	(64)	92
RÉSULTAT NET	318	(1 874)	(4 135)

BILANS RÉSUMÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 2000, 2001 ET 2002

<i>(en millions d'euros)</i>	2000	2001	2002
ACTIF			
Actif immobilisé	13 004	11 013	6 734
Actif circulant	660	624	619
Autres actifs	1	1	1
TOTAL ACTIF	13 665	11 638	7 354
PASSIF			
Capitaux propres	13 458	11 415	7 222
Provisions	14	14	25
Dettes financières	29	6	14
Autres dettes	164	203	93
TOTAL PASSIF	13 665	11 638	7 354

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus) (1)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires 2002	Dividendes encaissés
					Brute	Nette				
FILIALES										
Cap Gemini North America	1	2 012	100,00%	964 000	5 475	2 087	-	267	-	-
CGS Holdings Ltd (UK)	662	1	100,00%	453 513 903	571	571	116	15	-	-
Gemini Consulting Holding Ltd (UK)	-	11	100,00%	1 083	23	23	-	-	-	-
CGEY Oldco Ltd (UK)	16	33	100,00%	1 033 938 857	801	392	-	-	-	-
CGEY Old Ireland Ltd	-	-	100,00%	71 664	16	16	-	-	-	-
CGEY AB (Suède)	2	177	100,00%	20 031	268	268	-	9	3	-
CGEY Norge AS (Norvège)	6	7	21,00%	9 500	30	30	-	-	99	-
CGEY Finland Oy	1	9	14,00%	2 000	8	8	-	-	47	-
Cap Gemini Europe BV (Hollande)	88	199	100,00%	194 100	253	253	-	-	-	-
Cap Gemini NV (Benelux)	5	496	99,85%	43 287 967	1 184	1 108	-	-	-	9
CGEY Deutschland Holding GmbH (Allemagne)	92	35	94,40%	1	571	440	16	50	-	-
CGEY Deutschland GmbH (Allemagne)	12	73	2,90%	1	10	10	11	-	189	-
CGEY Consultants Osterreich AG (Autriche)	-	1	100,00%	36 791	39	27	-	-	25	-
CGEY Suisse	4	1	100,00%	5 434	36	29	-	-	39	-
CGEY Polska Sp Z.o.o (Pologne)	1	(3)	100,00%	37 000	14	5	-	-	7	-
CGEY France SAS	40	77	100,00%	2 474 197	381	381	-	25	1 046	45
Cap Gemini Telecom SAS (France)	142	354	95,15%	8 426 908	807	611	-	-	-	8
CGEY Italia Spa (Italie)	5	(31)	100,00%	1 038 575	411	8	-	2	115	-
CGEY Espana SL (Espagne)	13	20	100,00%	132 938	112	83	26	19	137	-
CGEY Portugal Serviços de Consultoria e Informatica S.A (Portugal)	9	(3)	100,00%	1 840 272	30	22	3	-	35	-
Cap Gemini Asia Pacific Pte (Singapour)	94	(3)	100,00%	171 108 000	102	54	3	32	4	-
CGEY Australia Pty Ltd (Australie)	72	(68)	100,00%	631 979	139	30	7	-	42	-
CGEY New Zealand Ltd (Nlle Zelande)	3	(8)	100,00%	1 000 000	36	-	-	-	11	-
Sogeti France SAS	9	9	81,66%	7 311 031	34	34	-	-	148	-
Cap Gemini Service SAS (France)	9	(5)	100,00%	1 500 000	43	-	-	1	164	-
SCI Paris Etoile	-	2	100,00%	9 999	48	31	-	-	3	2
SCI du Château de Béhoust	-	-	99,00%	99	-	-	-	31	4	-
Immobilière Les Fontaines S.A.R.L	8	-	100,00%	499 000	13	13	-	93	1	-
Autres France	na	na	na	na	1	1	na	na	na	na
Autres Etrangers	na	na	na	na	13	5	na	na	na	na

PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2002, le montant des titres de participation détenus par Cap Gemini S.A. n'est pas significatif.

(1) Autres que le capital et avant affectation du résultat de l'exercice.

na : non applicable

Les résultats nets des filiales et participation ne sont pas fournis compte tenu du caractère préjudiciable que pourrait avoir leur divulgation sur la stratégie commerciale et financière.

La société Cap Gemini S.A. est la société tête de groupe de l'intégration fiscale française composée de 12 sociétés. Sur l'exercice 2002, l'impact de l'intégration fiscale sur le résultat de Cap Gemini S.A. est un gain de 8 millions d'euros.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2001	Affectation du résultat 2001	Autres mouvements	2002
Capital social	1 002		2	1 004
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 771	(50)	(10)	11 711
Réserve légale	100	-	-	100
Réserves réglementées	42	-	-	42
Autres réserves	172	-	-	172
Report à nouveau	202	(1 874)	-	(1 672)
Dividendes distribués	-	50	(50)	-
Résultat de l'exercice	(1 874)	1 874	(4 135)	(4 135)
TOTAL	11 415	-	(4 193)	7 222

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000	2001	2002
I-CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	422	624	994	1 002	1 004
Nombre d'actions ordinaires existantes	69 130 658	77 945 108	124 305 544	125 244 256	125 479 105
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par exercice de droits de souscription d'actions	7 085 035	6 038 838	7 487 783	10 463 754	10 951 340
II-OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Total des produits d'exploitation	100	108	196	184	162
Total des produits d'exploitation et financiers	230	258	329	301	248
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	147	165	395	264	(1 523)
Impôts sur les bénéfices	25	34	32	64	(92)
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	103	149	318	(1 874)	(4 135)
Résultat distribué	58	78	(a)164	50	(b) 0
III-RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	1,77	1,68	2,92	1,60	(11,40)
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	1,49	1,91	2,56	(14,96)	(32,96)
Dividende attribué à chaque action (net)	0,84	1,00	1,20	0,40	(b) 0
IV-PERSONNEL					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

(a) Le dividende effectivement payé s'élève à 148,900 K€ auquel il convient de rajouter le montant du précompte de 15,402 K€.
(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2003.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL EN CAS D'ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209, al. 4, du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital arrêté au 31 décembre 2002, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209, al. 4, du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (cinquième résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 5 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Fait à Paris, le 11 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Luc Decornoy - Frédéric Quélin
Associé Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC DÉLÉGATION

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135, L.225-150, L.225-161, L.228-92 et L.228-95 du Code du Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions, par appel public à l'épargne, de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de votre société, tels que présentés dans les résolutions quatorze à vingt deux, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et de supprimer votre droit préférentiel de souscription pour ce qui concerne les 15^e, 17^e, 19^e et 21^e résolutions ainsi que pour les actions qui seraient émises ultérieurement par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

1. Emissions d'obligations convertibles en actions

Les quatorzième et quinzième résolutions prévoient l'émission, avec maintien (quatorzième) ou suppression (quinzième) du droit préférentiel de souscription, d'obligations convertibles en actions.

Il est précisé que le montant nominal maximum des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder, pour chacune de ces résolutions, 3 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant.

Il vous est également demandé de renoncer expressément, au profit des porteurs des obligations convertibles qui seraient émises en vertu de ces autorisations, à votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre sur conversion de ces obligations.

2. Emissions d'obligations avec bons de souscription

Les seizième et dix-septième résolutions prévoient l'émission avec maintien (seizième) ou suppression (dix-septième) du droit préférentiel de souscription, d'obligations à bons de souscription d'actions.

Il est précisé que :

- le montant nominal maximum des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder, pour chacune de ces résolutions, 3 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant,
- la valeur nominale totale des actions qui pourront être souscrites par les titulaires des bons ne pourra excéder, pour chacune de ces résolutions, 400 millions d'euros.

Il est rappelé que ces autorisations emportent de plein droit au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

3. Emissions de bons de souscription

Les dix-huitième et dix-neuvième résolutions prévoient l'émission avec maintien (dix-huitième) ou suppression (dix-neuvième) du droit préférentiel de souscription, de bons de souscription d'actions.

Il est précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées pour permettre l'exercice de ces bons ne pourra excéder, pour chacune de ces résolutions, 400 millions d'euros.


Il vous est également demandé de renoncer expressément, au profit des porteurs des bons qui seraient émis en vertu de ces autorisations, à votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre sur exercice de ces bons.

4. Emissions de valeurs mobilières composées

Les vingtième et vingt-et-unième résolutions prévoient l'émission avec maintien (vingtième) ou suppression (vingt-et-unième) du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières composées donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, à des actions émises ou à émettre à cet effet. Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- a) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société; dans ce cas le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros;
- b) de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou de titres visés au a) ci-dessus; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Il est précisé que le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en a) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en b) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.



Il est rappelé que ces autorisations emportent de plein droit au profit des titulaires des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

Enfin, il est précisé que le montant global des augmentations de capital social qui pourront être réalisées en vertu des délégations de pouvoir conférées par les 14^e à 21^e résolutions, viendra s'imputer sur l'autorisation d'augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros fixée dans la 8^e résolution adoptée par votre Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en place de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination des prix d'émission des obligations et des bases de conversion, des prix d'exercice du droit de souscription, et des prix d'émission des titres de capital à émettre.

Les prix d'émission des obligations et des bases de conversion, les prix d'exercice du droit de souscription et les prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées, et par voie de conséquence, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 11 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Luc Decornoy - Frédéric Quélin
Associé Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL POUR ANNULATION DES ACTIONS RESTITUÉES

Aux Actionnaires de CAP GEMINI S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L225-204 du Code de Commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil de ce groupe devenu définitif le 23 mai 2000. Au cours de la période allant du 15 mars 2002 au 26 février 2003, 43 187 actions Cap Gemini S.A. ont été restituées à votre Société par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Parmi ces 43 187 actions, 1827 ont été remises à titre d'échange lors de l'acquisition du solde du capital de la Société Cap Gemini Ernst & Young Consulting India Pvt Ltd. Votre Conseil d'Administration vous propose d'annuler les 41 360 actions restantes et de réduire en conséquence le capital.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre Société de € 1 003 832 840 à € 1 003 501 960.

Fait à Paris, le 11 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Luc Decornoy - Frédéric Quélin
Associé Associé

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

I - Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2002

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- et du rapport général établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve l'ensemble des comptes, en particulier le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

Présentation des comptes consolidés de l'exercice 2002

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du Conseil d'Administration,
- et du rapport établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

donne acte que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002 lui ont été présentés et commentés.

Troisième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte de ce qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'imputer tant la perte de l'exercice qui s'élève à 4 135 354 729,35 euros que la totalité du compte "report à nouveau" s'élevant à 1 671 424 787,73 euros sur le compte "prime d'apport" qui sera de ce fait ramené de 9 010 168 981,60 euros à 3 203 389 464,52 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2002. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été procédé à la distribution d'un dividende de 50 097 702,40 euros (0,40 euro x 125 244 256 actions) au titre de l'exercice 2001, de 149 166 652,80 euros (1,20 euro x 124 305 544 actions) au titre de l'exercice 2000 et de 77 945 108 euros (1 euro x 77 945 108 actions) au titre de l'exercice 1999.

Cinquième résolution

Autorisation d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, et pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est destinée, concernant ces actions, à permettre à la Société de :

- les échanger, céder, transférer ou les remettre en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- les annuler, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour;
- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société;
- procéder à des achats et ventes en Bourse en fonction des situations de marché;
- les attribuer aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais du régime des options d'achat d'actions;
- procéder à la régularisation des cours en intervenant systématiquement en contre tendance sur le marché.

Les opérations ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement 90-04 modifié de la Commission des Opérations de Bourse.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10% du capital de la Société arrêté au 31 décembre 2002, ce qui correspond à 12 547 910 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 1 254 791 000 euros.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 20 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division ou de regroupement des actions, les prix unitaires ci-dessus visés seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substituent à celles données dans la cinquième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2002.

Sixième résolution

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire le 24 juillet 2002, par le Conseil d'Administration, de M. Jean-René Fourtou en qualité d'administrateur, et rappelle que ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Septième résolution

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire le 24 juillet 2002, par le Conseil d'Administration, de M. Jean-Bernard Lafonta en qualité d'administrateur, et rappelle que ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Huitième résolution

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire le 24 juillet 2002, par le Conseil d'Administration, de M. Philip Laskawy en qualité d'administrateur, et rappelle que ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Neuvième résolution

Ratification de la nomination d'un censeur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire le 24 juillet 2002, par le Conseil d'Administration, de M. Pierre Hessler en qualité de censeur, et rappelle que ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Dixième résolution

Ratification de la nomination d'un censeur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire le 24 juillet 2002, par le Conseil d'Administration, de M. Geoff Unwin en qualité de censeur, et rappelle que ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Onzième résolution

Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

1. prend acte de la démission ce jour de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant;
2. nomme en remplacement la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, société anonyme dont le siège social est sis 32, rue Guersant 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 672 006 483, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur : ce nouveau mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007;
3. prend acte du projet de fusion par absorption de la société Coopers & Lybrand Audit Sarl, Commissaire aux Comptes titulaire, par la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, à intervenir avant le 31 juillet 2003;
4. décide, sous condition suspensive de la réalisation définitive de ladite fusion qui aura pour effet de faire accéder aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit SA - ce que l'Assemblée Générale accepte -, de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Philippe Gueguen domicilié 20, rue Garibaldi 69006 Lyon, suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA pour la durée du mandat de cette dernière.

L'Assemblée Générale confère au Président du Conseil d'Administration les pouvoirs les plus étendus pour prendre acte de la réalisation définitive de la fusion mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus et faire procéder aux formalités consécutives.

II - Résolutions à caractère extraordinaire

Douzième résolution

Autorisation d'annulation d'actions rachetées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à :

- annuler - conformément aux dispositions de l'Article L.225-209 du Code de Commerce - en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions propres détenues par la Société, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'Assemblée Générale fixe à 5 ans à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substitue à celle donnée dans la dixième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2002.

Treizième résolution

Réduction de capital pour annuler les actions restituées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte qu'en exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil de ce groupe devenu définitif le 23 mai 2000, 43 187 actions Cap Gemini lui ont été restituées entre le 15 mars 2002 et le 26 février 2003 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Parmi ces 43 187 actions, 1 827 ont été remises à titre d'échange lors de l'acquisition du solde du capital de la société Cap Gemini Ernst & Young Consulting India Pvt Ltd.

L'Assemblée Générale décide d'annuler les 41 360 actions restantes et de réduire en conséquence le capital social d'une somme égale au multiple de la valeur nominale de 8 euros par action, par le nombre d'actions annulées, 41 360, soit une réduction nominale du capital de $41\,360 \times 8 = 330\,880$ euros.

La différence entre la valeur d'entrée de ces actions dans le patrimoine de Cap Gemini, 1 524 087,14 euros, et leur montant nominal, 330 880 euros, soit 1 193 207,14 euros, sera imputée sur la prime d'apport constituée lors de la réalisation définitive de l'apport précité.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour faire procéder aux opérations matérielles de réduction de capital à l'issue du délai visé à l'article 180 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Quatorzième résolution

Emission d'obligations convertibles en actions par appel public à l'épargne, AVEC droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros, d'obligations convertibles en actions de la Société, à tout moment ou à dates fixes, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les obligations convertibles à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des porteurs des obligations convertibles qui seraient émises en vertu de la présente autorisation, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions à émettre sur conversion de ces obligations.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer la ou les dates auxquelles la conversion pourra être demandée,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de conversion au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des obligations en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des obligataires,
- constater le nombre et le montant des actions émises par voie de conversion des obligations, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à leur conversion.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Quinzième résolution

Emission d'obligations convertibles en actions par appel public à l'épargne, SANS droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations convertibles en actions de la Société, à tout moment ou à dates fixes.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des obligations et les bases de leur conversion en actions seront déterminés de façon telle que la somme perçue pour chaque action sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des obligations.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- aux obligations convertibles émises en vertu de la présente autorisation,
- et aux actions qui seront émises par conversion de ces obligations.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les obligations convertibles, sans donner lieu à la création de droits. Les obligations non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant, la monnaie d'émission et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer la ou les dates auxquelles la conversion pourra être demandée,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de conversion au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des obligations en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des obligataires,
- constater le nombre et le montant des actions émises par voie de conversion des obligations, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,

- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à leur conversion.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Seizième résolution

Emission d'obligations à bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, AVEC droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros, d'obligations à bons de souscription d'actions de la Société dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les obligations à bons de souscription d'actions à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

La valeur nominale totale des actions qui pourront être souscrites par les titulaires de bons ne pourra excéder 400 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés.

La présente autorisation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à la détermination des conditions d'émission et à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et, notamment :

- déterminer le montant et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation,
- arrêter les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux bons de souscription et, éventuellement, de l'achat des bons par la Société,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à l'exercice des bons.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Dix-septième résolution

Emission d'obligations à bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, SANS droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations à bons de souscription d'actions de la Société.

La valeur nominale totale des actions qui pourront être souscrites par les titulaires de bons ne pourra excéder 400 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés.

La présente autorisation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des obligations à bons de souscription d'actions.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux obligations à bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les obligations à bons de souscription, sans donner lieu à la création de droits. Les obligations non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant, la monnaie d'émission et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation,
- arrêter les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux bons de souscription et, éventuellement, de l'achat des bons par la Société,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à l'exercice des bons.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Dix-huitième résolution

Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, AVEC droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 400 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.

La souscription à ces bons sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les bons à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des porteurs de bons qui seraient émis en vertu de la présente autorisation, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des titres à émettre.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

Dix-neuvième résolution

Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, SANS droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 400 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des bons.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- aux bons de souscription qui seraient émis en vertu de la présente autorisation,
- aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les bons de souscription, sans donner lieu à la création de droits. Les bons non souscrits par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

Vingtième résolution

Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne, AVEC droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

La souscription à ces valeurs mobilières sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les valeurs mobilières à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- (i) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros,
- (ii) de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (i) ci-dessus; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (i) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en (ii) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées.

L'Assemblée Générale confère également au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Conseil d'Administration dans le délai maximum autorisé par la loi.

Vingt-et-unième résolution

Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne, SANS droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- (i) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros,
- (ii) de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (i) ci-dessus; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (i) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en (ii) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.


La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

La somme perçue ou susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des valeurs mobilières qui y donnent droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de la présente autorisation.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, sans donner lieu à la création de droits. Les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.



L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées.

L'Assemblée Générale confère également au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Conseil d'Administration dans le délai maximum autorisé par la loi.

Vingt-deuxième résolution

Plafond général des autorisations financières

L'Assemblée Générale décide que le montant global des augmentations du capital social qui pourront être réalisées en vertu des délégations de pouvoirs conférées par les quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions précédentes, viendra s'imputer sur l'autorisation plus générale conférée au Conseil d'Administration en vertu de la huitième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001 qui autorise le Conseil d'Administration à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans les quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt-et-unième résolutions qui précèdent se substituent à celles données dans les dixième, onzième, douzième et treizième résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001 et dans les quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2002.

Vingt-troisième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Cap Gemini

Siège social : 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris

Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme soumise aux dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 17 septembre 1984. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 4 octobre 1984.

Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et hors de France, d'aider à la gestion et au développement des entreprises en mettant à leur service ses connaissances dans leur domaine d'activité économique, son savoir-faire en matière de restructuration et d'organisation des tâches, et ses compétences dans les technologies de l'information.

Dans l'accomplissement de cet objet, la Société exerce au profit de ses clients, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales ou associées, l'une ou l'autre des activités suivantes prise isolément ou plusieurs de ces activités de façon séparée ou intégrée :

1. Le conseil en management

En association étroite avec le client, la Société participe à la transformation de l'entreprise en l'aidant à la redéfinition ou à la réorientation de sa stratégie, en modifiant sa ligne de produits et services, en remodelant ses structures, en rénovant ses processus de fonctionnement, en remotivant son personnel, etc... Elle utilise à cette fin, et en tant que de besoin, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information les plus récentes.

2. La conception et la réalisation de systèmes d'information

La Société conçoit et réalise des systèmes d'information : développement sur mesure de logiciels spécifiques, mises en œuvre d'applications informatiques à base de produits logiciels (fournis par des tiers ou appartenant à la Société), intégration de systèmes incorporant des matériels, des moyens de communication, des logiciels spécifiques, des progiciels et éventuellement d'autres composants, etc. La Société fournit également les prestations de conseil, de maîtrise d'œuvre, de formation et d'assistance relatives à ces réalisations.

3. La gestion des systèmes d'information

La Société gère pour le compte de ses clients tout ou partie des ressources associées à leur système d'information. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à fournir elle-même tout ou partie des ressources matérielles nécessaires : ordinateurs, moyens de télécommunications, etc.

La Société peut également gérer pour le compte de ses clients les services que l'exploitation de ces systèmes d'information leur permet de fournir à leurs propres clients. Elle peut aussi devenir l'associé de son client dans une structure qui exerce tout ou partie de ses activités.

Dans l'exercice de cet objet social, la Société peut décider :

- la création de filiales spécialisées ou la prise de participations financières dans le capital d'autres sociétés et la gestion de ces participations : cette gestion, qui est rémunérée, inclut notamment l'assistance dans les domaines technique, commercial, juridique et financier, la diffusion et l'entretien d'une image commune, l'organisation des structures financières, l'aide aux négociations destinées à faciliter l'obtention de tous contrats ou marchés, la formation, les efforts de recherche et développement, etc,
- le placement et la gestion des fonds lui appartenant, ainsi que l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, d'avals ou de garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire ou non,
- l'obtention ou l'acquisition de tous brevets, procédés de fabrique ainsi que leur exploitation, cession, apport ou concession.

L'objet de la Société inclut plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de faciliter l'accomplissement ou le développement desdits objets.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844.
Le code APE de la Société est 741 J.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration (ou le Directoire du 24 mai 1996 au 23 mai 2000) et les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société : 11, rue de Tilsitt - 75017 Paris.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'Assemblée Générale. Celle-ci décide souverainement de son affectation : elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

L'Assemblée décide également des modalités de cette distribution. Elle peut proposer aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre un paiement du dividende en numéraire ou un paiement en actions : dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions nouvelles dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les dispositions qui précèdent sont également applicables à la distribution d'acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, dans la mesure où la loi le permet.

Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou par correspondance, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative ou au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte qu'à la condition que les bulletins de vote parviennent à la Société trois jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par correspondance prime le vote par procuration.

Franchissements de seuils (article 10 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit dans les statuts une obligation d'information : le seuil de participation en capital (ou en droits de vote) à partir duquel naît l'obligation d'information est fixé à 1 % et à chacun de ses multiples tant à la hausse qu'à la baisse. L'inobservation de ces déclarations statutaires est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, pour autant que l'application de cette sanction soit demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société et que cette demande soit consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Identifications des détenteurs de titres

La Société a adopté le régime des titres au porteur identifiables et peut en conséquence faire usage des dispositions légales prévues en la matière.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2002 a introduit une nouvelle clause statutaire permettant à la Société de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits de vote (article 9 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Il n'existe pas de droits de vote multiples.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'action nominative attribuée gratuitement. A chaque action est attachée une voix, quelle que soit la forme de l'action, nominative ou au porteur.

Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts et décrites ci-dessous.

Capital social

Au 31 décembre 2002, le capital social s'élevait à 1 003 832 840 euros, divisé en 125 479 105 actions de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Par ailleurs, au 31 décembre 2002, le nombre d'actions pouvant être souscrites sur des options de souscriptions d'actions précédemment consenties et non encore exercées s'élève à 10 951 340 :

- si toutes ces options, quel que soit le prix d'exercice auquel elles ont été attribuées (i.e., qu'il soit ou non supérieur au cours de l'action), étaient exercées au 31 décembre 2002, la dilution serait de 8,7 % ;
- en ne retenant que les options dites "dans le marché", à savoir celles dont le prix d'exercice est inférieur ou égal au cours de l'action du 31 décembre 2002 (21,78 euros) et quelle que soit la date à laquelle les options sont exerçables, la dilution serait égale à zéro.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

Capital autorisé mais non émis

Les Assemblées Générales Extraordinaires des 16 mai 2001 et 25 avril 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature des titres	Montant (en euros) (1)	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires avec DPS	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2006
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2006
Actions ordinaires sans DPS	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2004
Obligations simples	1,5 milliard	16/05/2001	16/04/2006
OC sans DPS	3 milliards pour les obligations	16/05/2001	16/05/2003
OC avec DPS	3 milliards pour les obligations	16/05/2001	16/05/2003
OBSA sans DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	16/05/2001	16/05/2003
OBSA avec DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	16/05/2001	16/05/2003
BONS sans DPS	400 millions de nominal	25/04/2002	25/04/2003
BONS avec DPS	400 millions de nominal	25/04/2002	25/04/2003
VMC sans DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	25/04/2002	Délai légal
VMC avec DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	25/04/2002	Délai légal

(1) Ces autorisations ne peuvent porter le capital à un montant nominal total supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées

OC = Obligations convertibles

DPS = Droit préférentiel de souscription

ABSA = Actions à bons de souscription d'actions

OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2003 d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature des titres	Montant (en euros) (1)	Date d'autorisation	Date d'expiration
OC sans DPS	3 milliards pour les obligations	07/05/2003	07/05/2005
OC avec DPS	3 milliards pour les obligations	07/05/2003	07/05/2005
OBSA sans DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	07/05/2003	07/05/2005
OBSA avec DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	07/05/2003	07/05/2005
BONS sans DPS	400 millions de nominal	07/05/2003	07/05/2004
BONS avec DPS	400 millions de nominal	07/05/2003	07/05/2004
VMC sans DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	07/05/2003	Délai légal
VMC avec DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	07/05/2003	Délai légal

(1) Ces autorisations ne peuvent porter le capital à un montant nominal total supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées

OC = Obligations convertibles

DPS = Droit préférentiel de souscription

ABSA = Actions à bons de souscription d'actions

OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Autres titres donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 24 mai 1996 et le 23 mai 2000 le Directoire puis le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces 2 plans, en vigueur au 31 décembre 2002, sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 1996		Plan 2000	
	plan n°4		plan n°5	
Date de l'Assemblée	24 mai 1996		23 mai 2000	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	6 000 000		12 000 000	
Date des premières attributions au titre de ce plan	1 ^{er} juillet 1996	1 ^{er} septembre 2000	1 ^{er} octobre 2001	
Délai maximum d'exercice des options à compter de leur date d'attribution	6 ans		6 ans	5 ans
Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant l'octroi	80 %		80 %	100 %
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions en vigueur :	. Plus bas	39,52	139,00	24,00
	. Plus haut	178,00	161,00	60,00
Nombre d'actions souscrites au 31/12/02	1 423 465		-	-
Nombre d'actions au 31/12/02 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	(1) 3 149 390	(2) 2 286 950	(3) 5 515 000	
Dont options détenues par deux des onze membres du Conseil d'Administration	70 000		-	95 000

(1) Soit 358 411 actions au prix de 39,52 euros, 450 239 actions au prix de 56,98 euros, 473 415 actions au prix de 87,96 euros, 197 200 actions au prix de 114 euros, 473 325 actions au prix de 118 euros, 485 800 actions au prix de 178 euros, 364 000 actions au prix de 161 euros et 347 000 actions au prix de 144 euros.

(2) Soit 1 210 950 actions au prix de 161 euros et 1 076 000 actions au prix de 139 euros.

(3) 3 064 000 actions au prix de 60 euros et 2 451 000 actions au prix de 24 euros.

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par Euronext d'un avis de recevabilité d'une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront – s'ils le souhaitent – lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)).

Les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini S.A. à chaque mandataire social et les options levées par ces derniers sont :

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix (en euros)	Date d'échéance	Plan
Options attribuées durant l'exercice à un mandataire social				
Paul Hermelin	80 000	24,00	30 septembre 2007	Plan n° 5
Options levées durant l'exercice par un mandataire social				
Michel Jalabert	3 090	20,57	-	Plan n° 3

Il est rappelé que M. Serge Kampf n'a jamais reçu de stock options.

Les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini S.A. aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers sont :

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (en euros)	Plan
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	225 000	24,00	Plan n° 5
Options levées durant l'exercice par les dix salariés de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	110 930	21,81	Plan n° 3 & 4

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société et pas de titre non représentatif du capital.

Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émission et d'apport (en euros)
Au 1^{er} JANVIER 1998	61 198 877	373 188 347	704 443 224
Fusion-absorption de Gemini Consulting Holding SA	-	-	20 056
Augmentations de capital en numéraire :			
- par souscription de 6 823 741 actions émises à 550 francs (83,85 euros)	6 823 741	41 610 904	530 539 031
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(11 181 879)
- par levée d'options de souscription d'actions	1 108 040	6 756 784	18 208 188
Au 31 DÉCEMBRE 1998	69 130 658	421 556 035	1 242 028 620
Augmentations de capital :			
- par la conversion en euro du capital et élévation de la valeur nominale de l'action à 8 euros	-	131 489 229	(131 489 229)
- par l'offre publique d'échange sur les intérêts minoritaires de Cap Gemini NV	7 304 001	58 432 008	944 261 249
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(5 647 677)
Augmentations de capital en numéraire :			
- par levée d'options de souscription d'actions	1 510 449	12 083 592	26 225 526
Au 31 DÉCEMBRE 1999	77 945 108	623 560 864	2 075 378 489
Augmentations de capital :			
- par rémunération des apports de l'activité de Conseil d'Ernst & Young	42 737 107	341 896 856	9 060 266 684
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'apport	-	-	(53 147 828)
Augmentations de capital en numéraire :			
- par émission d'actions nouvelles réservées à Cisco	2 597 764	20 782 112	680 614 168
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-	(2 254 552)
- par levée de souscription d'actions	1 025 565	8 204 520	23 340 953
Au 31 DÉCEMBRE 2000	124 305 544	994 444 352	11 784 197 914
Réduction de capital :			
- annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(208 370)	(1 666 960)	(34 278 002)
Augmentations de capital en numéraire :			
- par levée de souscription d'actions	1 147 082	9 176 656	21 368 417
Au 31 DÉCEMBRE 2001	125 244 256	1 001 954 048	11 771 288 329
Paiement du dividende prélevé sur la prime d'apport	-	-	(50 097 702)
Réduction de capital :			
- annulation des actions restituées par d'ex-associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe	(237 352)	(1 898 816)	(18 106 308)
Augmentations de capital en numéraire :			
- par levée de souscription d'actions	472 201	3 777 608	8 653 224
Au 31 DÉCEMBRE 2002	125 479 105	1 003 832 840	11 711 737 543

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital au 31 décembre 2002 est donnée page 16 étant rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote multiples.

Il est également rappelé qu'en exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young devenu définitif le 23 mai 2000, 43 187 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société entre le 15 mars 2002 et le 31 décembre 2002 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2002, il existait 1 550 actionnaires nominatifs (source : Euro Emetteurs Finance, établissement assurant le service émetteur de la Société).

A la date de clôture de l'exercice, Wendel Investissement (nouvelle dénomination sociale de la CGIP – Compagnie Générale d'Industrie et de Participations) détenait directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société. Il est ici précisé que les actions Cap Gemini S.A. cédées par Wendel Investissement à BNP Paribas Arbitrage au cours de l'exercice pouvant être rachetées par Wendel Investissement à sa seule initiative doivent, au regard de la législation sur les franchissements de seuils (article L.233-9 alinéa 4 du Code de Commerce), être comptabilisées par le cédant comme s'il en était resté propriétaire : en application de cette législation, la participation du Groupe Wendel Investissement dans le capital de Cap Gemini s'élève alors à plus de 10%.

A la date de clôture de l'exercice, Monsieur Serge Kampf détenait lui aussi plus de 5% du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société.

A cette même date, et en leur qualité "d'intermédiaires inscrits" (au sens du dernier alinéa de l'article L.233-7 du Code de Commerce), JP Morgan Chase Investor Services et State Street Bank and Trust Company détenaient respectivement, dans les comptes ouverts au nom de leurs clients, plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement, ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

En application des dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, la Caisse des Dépôts et Consignations a informé la Société qu'elle a, au cours de l'exercice, franchi successivement à la hausse les seuils statutaires de 3% et 4% du capital et des droits de vote, et la Société Générale Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1% du capital et des droits de vote.

Les personnes physiques membres du Conseil d'Administration détiennent 5,9% du capital de la Société.

Modifications dans la répartition du capital de la Société durant les trois dernières années

Le 23 mai 2000, la Société a procédé à l'émission de 42 737 107 actions nouvelles à l'effet de rémunérer l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young.

En octobre 2000, la Société a procédé à l'émission de 2 597 764 actions nouvelles en titre d'une augmentation de capital réservée à Cisco Systems, Inc.

Au cours de l'exercice 2001, la Société a procédé à l'émission de 1 147 082 actions nouvelles dans le cadre des levées d'options de souscription d'actions consenties antérieurement à des collaborateurs du Groupe.

Au cours de l'exercice 2002, la Société a procédé à l'émission de 472 201 actions nouvelles dans le cadre des levées d'options de souscription d'actions consenties antérieurement à des collaborateurs du Groupe.

Répartition du capital aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002

	Situation au 31/12/2000			Situation au 31/12/2001			Situation au 31/12/2002		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Wendel Investissement	15 747 883	12,7	12,8	14 589 452	11,6	11,6	13 889 452	(3)11,1	11,1
Serge Kampf	6 469 947	5,2	5,3	6 469 947	5,2	5,2	7 169 947	5,7	5,7
Paul Hermelin	137 000	0,1	0,1	149 648	0,1	0,1	140 048	0,1	0,1
Public (1) (porteur + nominatif)	101 758 176	81,9	81,8	104 011 555	83,1	83,1	104 236 471	83,1	83,1
Auto-détention	192 538	0,1	-	23 654	ns	-	43 187	ns	-
Auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	124 305 544	100	100	125 244 256	100	100	125 479 105	100	100

(1) Y compris la part de capital détenue par les managers, notamment ceux ayant exercé dans le passé des options de souscription d'actions et ayant conservé leurs actions depuis lors, ainsi que les actions des associés d'Ernst & Young Consulting ayant reçu des actions en mai 2000 et étant devenus salariés du Groupe suite à cette acquisition.

(2) Au 31 décembre 2000, et en raison d'une déclaration tardive de franchissement de seuil de la société Ernst & Young US LLP qui a privé du droit de vote les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, le pourcentage des droits de vote est légèrement différent du pourcentage du capital.

(3) Y compris la part de capital (3,6 %) cédée à BNP Paribas Arbitrage et pouvant être rachetée par Wendel Investissement à sa seule initiative et qui doit, au regard de la législation sur les franchissements de seuils (article L233-9 alinéa 4 du Code de Commerce), être comptabilisée par le cédant comme s'il en était resté propriétaire.

Au 31 décembre 2002, la société détient 43 187 actions restituées par les ex-associés d'Ernst & Young Consulting et ayant quitté le Groupe.

La Société a demandé le 30 août 2002 une étude sur les titres au porteur identifiables (TPI) qui a permis d'identifier 281 805 actionnaires.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote multiples.

Pactes d'actionnaires

Les accords d'actionnaires conclus entre la société Cap Gemini et les vendeurs des activités de conseil d'Ernst & Young (apporteurs qui n'exercent pas des activités de conseil d'une part, et apporteurs qui exercent des activités de conseil d'autre part) ont fait l'objet d'une publicité effectuée par le Conseil des Marchés Financiers (CMF) en date du 3 mai 2000 sous la référence 200C0662. Ces accords prévoyaient essentiellement les conditions dans lesquelles tout ou partie des 42 737 107 actions nouvelles Cap Gemini émises en rémunération des apports seraient mises sur le marché de façon ordonnée d'ici mi-2005, de façon à limiter les effets de perturbation éventuels sur le marché du titre.

Le Conseil des marchés financiers a considéré que les accords entre Cap Gemini et d'une part, les associés et entités du réseau Ernst & Young et, d'autre part, les anciens associés Ernst & Young désormais employés de Cap Gemini Ernst & Young n'étaient pas constitutifs d'une action de concert entre ses différents signataires.

Ces accords ont fait l'objet d'un amendement qui a fait l'objet d'une publicité par le CMF en date du 10 avril 2001 sous la référence 201C0384. Cet amendement visait à assouplir les modalités de cessions d'actions Cap Gemini (tant en terme de volume que de calendrier) tout en demeurant dans le cadre d'un processus de vente organisé, aux fins de minimiser les perturbations de marché. Cet amendement aux accords a essentiellement consisté à mettre en place une procédure d'interrogation régulière des actionnaires quant à leurs intentions de vente des titres en leur possession ainsi qu'un comité les représentant, chargé de décider du lancement des opérations et de leurs modalités, Cap Gemini étant pour sa part chargée de coordonner la préparation et le lancement des opérations de mise sur le marché. Ces modifications ne changent en rien les modalités selon lesquelles les actions devenaient acquises sans conditions ("lock-up") aux termes des accords d'origine.

Il n'existe aucun autre pacte entre actionnaires ni aucune convention entre actionnaires.

Gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'Administration

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000 avait nommé, pour une durée de six années, les onze administrateurs suivants :

Serge KAMPF, Président Directeur Général	Ruud van OMMEREN
Ernest-Antoine SEILLIÈRE, Vice-Président	Terry OZAN
Christian BLANC	Bruno ROGER
Paul HERMELIN	Geoff UNWIN
Pierre HESSLER	Guy de WOUTERS
Michel JALABERT	

- Faisant usage du pouvoir qui lui en avait été donné par l'Assemblée Générale du 25 avril 2002 et dans le cadre de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (N.R.E.) le Conseil d'Administration a, au cours de sa réunion du 24 juillet 2002 :
 - décidé, sur proposition de M. Serge Kampf, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général,
 - réélu M. Serge Kampf dans les fonctions de Président du Conseil d'Administration,
 - nommé M. Paul Hermelin dans celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur,
 - enregistré la démission de trois administrateurs – MM. Pierre Hessler, Geoff Unwin et Guy de Wouters – et coopté pour les remplacer :
 - M. Jean-René Fourtou, Président Directeur Général de Vivendi Universal,
 - M. Jean-Bernard Lafonta, Directeur Général de Wendel Investissement (nouvelle dénomination sociale de la C.G.I.P.),
 - M. Phil Laskawy, ancien chairman d'Ernst & Young.

Les onze administrateurs sont donc, depuis le 24 juillet 2002 :

- Serge KAMPF, Président du Conseil
- Ernest-Antoine SEILLIÈRE, Vice-Président
- Christian BLANC
- Jean-René FOURTOU
- Paul HERMELIN, Directeur Général
- Michel JALABERT
- Jean-Bernard LAFONTA
- Phil LASKAWY
- Ruud VAN OMMEREN
- Terry OZAN
- Bruno ROGER



Photo prise au cours d'une réunion du Conseil d'Administration avec (dans le sens des aiguilles d'une montre) : Pierre HESSLER (censeur), Geoff UNWIN (censeur), Jean-Bernard LAFONTA, Christian BLANC, Bruno ROGER, Serge KAMPF, Ernest-Antoine SEILLIÈRE, Jean-René FOURTOU, Phil LASKAWY, Terry OZAN, Ruud VAN OMMEREN, Michel JALABERT, Paul HERMELIN, William BITAN (Directeur Financier).

Ce même Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouveaux censeurs MM. Pierre Hessler et Geoff Unwin en remplacement respectivement de M. Phil Laskawy, nommé administrateur, et de M. Chris van Breugel, appelé aux fonctions de Président du Groupe Sogeti nouvellement créé.

La cooptation de ces trois administrateurs et de ces deux censeurs est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003.

Il est rappelé que chaque administrateur doit détenir à titre personnel au moins 100 actions de la Société.

- Le Comité Nominations et Rémunérations a examiné la situation de chacun des membres actuels du Conseil au regard de la définition de l'indépendance fournie par le rapport Bouton ("un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement") et des critères proposés par ledit rapport. Le Comité a conclu que cinq administrateurs sur onze (45 %) peuvent être considérés comme "indépendants" : MM. Christian Blanc, Jean-René Fourtou, Michel Jalabert, Phil Laskawy et Ruud van Ommeren. Le Comité a par ailleurs préconisé que des initiatives soient prises afin que le Conseil soit, dans un délai raisonnable, composé d'une moitié au moins d'administrateurs indépendants.

Le Conseil a examiné ces recommandations et les a approuvées sans réserve.

Règlement Intérieur

Au cours de sa réunion du 24 juillet 2002, le Conseil d'Administration a décidé la mise en œuvre d'un ensemble de règles internes constituant le "Règlement Intérieur" de la Société tel que prévu à l'article 16 des statuts et :

- rappelant ou précisant les modalités d'exercice des fonctions et attributions du Conseil lui-même, de son Président et du Directeur Général,
- fixant les règles de fonctionnement des Comités créés au sein du Conseil,
- et organisant l'articulation de ces attributions entre ces différents organes.

Après avoir rappelé les dispositions légales (les membres d'un Conseil d'Administration doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles ils disposent, de par leurs fonctions, d'informations non encore rendues publiques), le Règlement Intérieur recommande aux administrateurs de n'acheter ou de ne vendre des actions de la Société que pendant les deux mois qui suivent chaque annonce de résultats semestriels et annuels et de s'interdire formellement de le faire pendant le mois qui précède.

Réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2002 et le taux de participation a été de 91 %.

Reprenant les recommandations émises par le Comité Nominations et Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de répartir comme suit pour l'exercice 2002 les jetons de présence entre les administrateurs, les censeurs et les membres des Comités spécialisés :

- chaque administrateur ou censeur reçoit :
 - une somme forfaitaire annuelle de 10 000 euros en qualité de membre du Conseil (ou censeur),
 - une somme forfaitaire annuelle de 3 500 euros en qualité de membre de l'un des trois Comités spécialisés,
 - une somme de 2 500 euros versée pour chaque participation effective à une réunion du Conseil,
 - une somme de 1 500 euros versée pour chaque participation effective à une réunion de l'un des trois Comités spécialisés,
- une rémunération supplémentaire est attribuée :
 - au Président et au Vice Président du Conseil d'Administration : un montant fixe égal au montant perçu par un administrateur ayant assisté à six séances du Conseil, soit $10\,000 + (6 \times 2\,500) = 25\,000$ euros,
 - au Président de chacun des trois Comités spécialisés : un montant fixe égal au montant perçu par un membre d'un Comité ayant assisté à quatre séances de Comités, soit $3\,500 + (4 \times 1\,500) = 9\,500$ euros.

Pour tenir compte des changements intervenus le 24 juillet 2002 dans sa composition, le Conseil a décidé que ces versements seraient effectués prorata temporis : 7/12ème pour les administrateurs ou censeurs présents jusqu'au 24 juillet 2002 et 5/12ème pour ceux présents après cette date.

Les montants des versements effectués à ce titre à chacun des administrateurs durant l'exercice 2002 figurent à la page 92 du présent Document de Référence.

Travaux et mode de fonctionnement des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration a créé en mai 2000 trois Comités spécialisés, chacun doté d'un Règlement Intérieur précisant sa mission et ses modalités de fonctionnement. La composition actuelle de ces Comités reflète l'évolution de la composition du Conseil d'Administration intervenue le 24 juillet 2002.

Comité Stratégie et Investissements

Président : Ernest-Antoine Seillière

Membres : Jean-René Fourtou, Paul Hermelin, Serge Kampf, Bruno Roger.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2002 et le taux de participation a été de 100%.

Il a abordé les questions posées par les alliances technologiques, l'étendue et l'évolution de l'offre ainsi que la couverture géographique du Groupe. Il a également procédé à l'examen de plusieurs opportunités d'acquisitions ou de prises de participation.

Comité d'Audit

Président : Phil Laskawy

Membres : Pierre Hessler, Michel Jalabert, Jean-Bernard Lafonta.

Ce Comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2002 (avec la participation du Directeur Financier, du Directeur des Services Comptables et des deux Commissaires aux Comptes) et le taux de participation a été de 77%.

Il a examiné les principes comptables régissant la clôture des comptes 2001 et le traitement comptable des événements significatifs de cet exercice. Il a également examiné les comptes consolidés du Groupe et les principaux changements de périmètre survenus en 2001, ainsi que les comptes sociaux, notamment la provision sur titres consécutive à la réorganisation des activités nord-américaines ainsi que les projets de recapitalisation de certaines filiales.

Dans la mesure où les mandats des Commissaires aux Comptes de la Société (Coopers & Lybrand Audit et Constantin Associés) arrivaient à expiration à l'Assemblée Générale du 25 avril 2002, le Comité a procédé à une appréciation de la mission des commissaires et à une mise en concurrence au moyen d'une consultation ouverte à d'autres cabinets (Mazars, RSM Salustro Reydel, KPMG et Deloitte Touche Tomatsu) en plus de PriceWaterhouseCoopers et du Cabinet Constantin. Le processus de consultation s'est déroulé comme suit : envoi d'un courrier circonstancié à ces cabinets, réunions avec la Direction Financière, rencontres avec les Directeurs Financiers des trois plus importantes entités opérationnelles étrangères (Amérique du Nord, Royaume Uni et Benelux), remise des propositions, examen de celles-ci par le Directeur Financier et par le Comité d'Audit, recommandations du Comité d'Audit au Conseil.

Le Comité a également examiné les comptes provisoires du Groupe au 30 juin 2002 puis les résultats définitifs à cette date ainsi que le projet de rapport d'activité semestriel et les ressources financières du Groupe. Il a aussi examiné les grandes lignes du rapport du groupe de travail présidé par M. Daniel Bouton rendu public le 23 septembre 2002.

Comité Nominations et Rémunérations

Président : Ruud van Ommeren

Membres : Christian Blanc, Terry Ozan, Geoff Unwin.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2002 et le taux de participation a été de 88%.

Il a abordé les questions relatives aux nominations des dirigeants des grandes entités opérationnelles, à la détermination des rémunérations variables de l'année 2001 et aux formules de calcul de la rémunération variable pour 2002 applicables aux principaux cadres du Groupe.

Concernant la rémunération du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le Comité a formulé des propositions relatives à la détermination de la part variable de leur rémunération au titre de 2001 et à la définition des règles de fixation de cette part variable pour 2002, fonction pour moitié de la performance réalisée par le Groupe (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation) et pour moitié du degré de réalisation d'une liste de sept objectifs personnels.

Le Comité a également examiné la politique de rémunération que le Groupe devrait suivre pour 2003.

Il a proposé, pour l'exercice 2002, des règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, les censeurs et les membres des Comités spécialisés.

Comme indiqué précédemment, le Comité a examiné la situation de chacun des membres actuels du Conseil au regard de la notion d'indépendance et a présenté des propositions au Conseil d'Administration. Il a enfin débattu de l'éventuel impact des recommandations du rapport Bouton en matière de politique générale d'attribution d'options de souscription d'actions.

Les mandats ou fonctions exercées durant l'exercice 2002 par chacun des membre du Conseil d'Administration (les onze actuels ainsi que MM. Pierre Hessler, Geoff Unwin et Guy de Wouters, administrateurs jusqu'au 24 juillet 2002) sont les suivants :

Serge KAMPF

France

Président du Conseil d'Administration de : CAP GEMINI S.A.
(jusqu'au 24 juillet 2002 : Président Directeur Général)

Président de : CAP GEMINI SERVICE S.A.S.
(jusqu'au 26 juin 2002 : Président Directeur Général)

Président-Directeur Général de : CAP SOGETI S.A.

Administrateur de : CAP GEMINI TELECOM S.A.
CAP GEMINI GOUVIEUX S.A.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG EMPLOYEES WORLDWIDE S.A.

Représentant permanent de
CAP GEMINI S.A. au Conseil
d'Administration de : CAP GEMINI ERNST & YOUNG UNIVERSITE S.A.

Membre du Conseil de Surveillance et Président
du Comité Nominations et Rémunérations de : AVENTIS S.A.

Hors France

Président de : CAP GEMINI ERNST & YOUNG SUISSE S.A.

Managing Director de : CAP GEMINI EUROPE BV
CAP GEMINI BENELUX BV

Administrateur de : CAP GEMINI NORTH AMERICA INC. (USA)
CAP GEMINI AMERICA INC. (USA)

Ernest-Antoine SEILLIÈRE

France

Président-Directeur Général de : WENDEL Investissement

Vice-Président du Conseil d'Administration de : CAP GEMINI S.A.

Administrateur de : SOCIETE LORRAINE DE PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES
SOFISAMC
GRAS-SAVOYE

Membre du Conseil de Surveillance de : HERMES INTERNATIONAL (S.C.A.)
PEUGEOT S.A.

Représentant permanent de
SOFISERVICE au Conseil de Surveillance de : BUREAU VERITAS

Hors France

Président du Conseil de Surveillance de : TRADER Classified Media
ORANJE-NASSAU GRCEP B.V.

Administrateur de : CAP GEMINI AMERICA, Inc. (USA)



Christian BLANC

France

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.
CARREFOUR
COFACE
J.C. DECAUX
THOMSON

Jean-René FOURTOU

France

Président-Directeur Général de : VIVENDI UNIVERSAL

Vice-Président du Conseil d'Administration de : AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE
AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE
AXA COURTAGE ASSURANCES MUTUELLE

Membre du Conseil de Surveillance de : AXA S.A.

Président du Conseil de Surveillance de : GROUPE CANAL+
VIVENDI ENVIRONNEMENT

Vice-Président du Conseil de Surveillance de : AVENTIS

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.
(depuis le 24 juillet 2002)

Membre du Comité de Direction de : AXA MILLESIMES SAS

Hors France

Chief Executive Officer de : USI ENTERTAINMENT INC.

Administrateur de : USA INTERACTIVE
AXA FINANCIAL INC.
THE EQUITABLE LIFE ASSURANCE
EADS

Président de : CHAMBRE DE COMMERCE Internationale

Paul HERMELIN

France

Administrateur
Directeur Général de : CAP GEMINI S.A.
(jusqu'au 24 juillet 2002 : Directeur Général Délégué)

Directeur Général de : CAP GEMINI SERVICE S.A.S.
(jusqu'au 26 juin 2002 : Administrateur)

Président de : CAP GEMINI ERNST & YOUNG FRANCE S.A.S.
(jusqu'au 25 juin 2002 : Président Directeur Général)
CAP SOGETI FRANCE S.A.S.
CAP SOGETI.COM S.A.S.

Administrateur de :

CAP GEMINI TELECOM S.A.
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS FRANCE S.A.
GEMINI TELECOM & MEDIA FRANCE S.A.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG UNIVERSITE S.A.
CAP SOGETI S.A.
CAP GEMINI GOUVIEUX S.A.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG EMPLOYEES WORLDWIDE S.A.

Hors France

Administrateur de :

CAP GEMINI NORTH AMERICA INC. (USA)
CAP GEMINI AMERICA, INC. (USA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG HOLDING, INC. (USA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG US LLC (USA)
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS US
SOGETI USA
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NEW BRUNSWICK, INC. (CANADA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NOVA SCOTIA, INC. (CANADA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG CANADA INC. (CANADA)
CGS HOLDINGS LTD (UK)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG UK PLC
CAP GEMINI ERNST & YOUNG IRELAND LTD
SOGETI (BELGIUM)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG ITALIA
CAP GEMINI ERNST & YOUNG ESPANA
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS ESPANA
CAP GEMINI ERNST & YOUNG CONSULTORES (PORTUGAL)
CAP GEMINI ASIA PACIFIC PTE LTD
CAP GEMINI ERNST & YOUNG JAPAN KK
CAP GEMINI ERNST & YOUNG CONSULTING INDIA Pvt Ltd
CAP GEMINI ERNST & YOUNG AUSTRALIA Pty Ltd
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NEW ZEALAND Ltd

Membre du Conseil de Surveillance de :

CAP GEMINI N.V.

Pierre HESSLER

France

Censeur de :

CAP GEMINI S.A.
(jusqu'au 24 juillet 2002 : Administrateur, Directeur Général Délégué)

Administrateur de :

CAP GEMINI SERVICE S.A.
CAP GEMINI TELECOM S.A.
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS FRANCE S.A.
GEMINI TELECOM & MEDIA FRANCE S.A.
CAP SOGETI S.A.
CAP GEMINI GOUVIEUX S.A.

Représentant permanent de
CAP GEMINI SERVICE S.A.
au Conseil d'Administration de :

CAP GEMINI ERNST & YOUNG UNIVERSITE S.A.

Président du Conseil de Surveillance de :

BUREAU VERITAS S.A.

Gérant de :

ACTIDEAS SARL



Hors France

Vice-Président de : CAP GEMINI ERNST & YOUNG CONSULTING ÖSTERREICH

Administrateur de : GEMINI CONSULTING HOLDING LTD (UK)
GEMINI CONSULTING LTD (UK)
BRENDER MANAGEMENT SERVICES LTD (UK)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG AB (SWEDEN)
GEMINI CONSULTING (JAPAN) INC.

Membre du Conseil de Surveillance de : SOFTWARE DESIGN & MANAGEMENT AG (GERMANY)

Michel JALABERT

France

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.

Jean-Bernard LAFONTA

France

Directeur Général Délégué de : WENDEL Investissement

Membre du Conseil de Surveillance de : VALEO

Administrateur de : WENDEL Investissement
CAP GEMINI S.A.
(à compter du 24 juillet 2002)
LEGRAND S.A.
FIMEP S.A.

Représentant permanent de
SOFU au Conseil de Surveillance de : BUREAU VERITAS

Gérant de : GRANIT

Hors France

Membre du Conseil de Surveillance de : ORANJE NASSAU GRCEP B.V.

Administrateur de : LUMINA PARENT (LUXEMBOURG)

Phil LASKAWY

France

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.
(jusqu'au 24 juillet 2002 : Censeur)

Hors France

Administrateur de : THE GOODYEAR TIRE & RUBBER COMPANY
GENERAL MOTORS CORPORATION
HEIDRICK & STRUGGLES INTERNATIONAL, INC.
HENRY SCHEIN, INC.
THE PROGRESSIVE CORPORATION

Ruud VAN OMMEREN

France

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.

Hors France

Président du Conseil de Surveillance de : CAP GEMINI N.V.
GAK ONRØEREND GØED V.O.F.
DELFTS INSTRUMENTS N.V.

Membre du Conseil de Surveillance de : ANWB
WILLEM VAN RIJN B.V.

Terry OZAN

France

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.
(jusqu'au 24 juillet 2002 : Directeur Général Délégué)

Hors France

Président de : CAP GEMINI ERNST & YOUNG MEXICO, S. de R.L. de C.V.

Administrateur de : CAP GEMINI NORTH AMERICA INC.
CAP GEMINI AMERICA INC.
CGEY HOLDING INC.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG U.S. LLC
CAP GEMINI ERNST & YOUNG US HOLDINGS LLC
BIOS GP INC.
SOGETI USA LLC
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS US, INC.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG U.S. CONSULTING B.V.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG CANADA INC.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG U.S.A. CONSULTING COMPANY (CANADA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NEW BRUNSWICK INC. (CANADA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NOVA SCOTIA INC. (CANADA)
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS UK
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS NEDERLAND
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS SWEDEN
KANISA CORPORATION

Bruno ROGER

France

Président de : LAZARD PARIS

Président Directeur Général
puis Président du Conseil de Surveillance de : EURAZEO

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
THALES

Membre du Conseil de Surveillance de : AXA
PINAULT PRINTEMPS REDOUTE

Hors France

Membre du Comité Exécutif de : LAZARD

Administrateur de : SOFINA (BELGIQUE)



Geoff UNWIN

France

Censeur de : CAP GEMINI S.A.
(jusqu'au 24 juillet 2002 : Administrateur, Directeur Général Délégué)

Directeur Général Administrateur de : CAP GEMINI SERVICE S.A.
(jusqu'au 30 avril 2002)

Administrateur de : CAP GEMINI TELECOM S.A.
CAP SOGETI S.A.

Hors France

Président de : CAP GEMINI ERNST & YOUNG HOLDING INC. (USA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG US LLC (USA)
CAP GEMINI AMERICA, INC. (USA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG CANADA, INC.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG MEXICO Sde RL de CV
CGS HOLDINGS Ltd (UK)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG UK, PLC
CAP GEMINI ERNST & YOUNG OLDCO, LTD (UK)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG IRELAND Ltd
CAP GEMINI ERNST & YOUNG OLD IRELAND Ltd
CAP GEMINI ERNST & YOUNG AB (SUEDE)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG SINGAPORE FSI Pte Ltd
CAP GEMINI ERNST & YOUNG SINGAPORE CONSULTANTS Pte Ltd
CAP HONG KONG Ltd

Administrateur de : CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS US, INC.
CAP GEMINI ERNST & YOUNG USA CONSULTING CY (CANADA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NEW BRUNSWICK INC. (CANADA)
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NOVA SCOTIA Ltd (CANADA)
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS UK
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS IRELAND
CAP GEMINI ERNST & YOUNG US CONSULTING BV
CAP GEMINI ASIA PACIFIC Pte Ltd
PROFESSIONAL OUTSOURCING PTE LTD
CAP GEMINI TAIWAN
CAP GEMINI ERNST & YOUNG KOREA
CAP GEMINI ERNST & YOUNG JAPAN KK
CAP GEMINI ERNST & YOUNG AUSTRALIA Ltd
CAP GEMINI ERNST & YOUNG NEW ZEALAND Ltd
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS SINGAPORE
CAP GEMINI TELECOM MEDIA & NETWORKS MALAYSIA Sdn Bhd

Président de : UNITED BUSINESS MEDIA, PLC (UK)
3GLAB (UK)
HALMA PLC (UK)

Administrateur de : GUNWIN LTD (UK)

Guy de WOUTERS

France

Président du Conseil d'Administration de : COMPAGNIE FINANCIERE DE LA TRINITE

Administrateur de : CAP GEMINI S.A.
(jusqu'au 24 juillet 2002)
EUROTUNNEL
WENDEL INVESTISSEMENT

Intérêts des dirigeants

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations totales versées par la Société Cap Gemini S.A. ou par toute autre société du Groupe durant l'exercice 2002, à chacun des dirigeants mandataires sociaux sont :

(en euros)

	Montant	2001 (Rappel)
Serge KAMPF	633 800	683 426
Paul HERMELIN	896 950	875 511
Pierre HESSLER (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	245 625	501 159
Terry OZAN	1 094 687	2 060 626
Geoff UNWIN (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	497 514	1 222 324
TOTAL	3 368 576	5 343 046

En 2002 : 1 euro = 1,049 US dollar
1 euro = 0,851 Livre Sterling

En 2001 : 1 euro = 1,8813 US dollar
1 euro = 0,6085 Livre Sterling

La part variable de la rémunération de ces dirigeants est fonction pour moitié de la performance réalisée par le Groupe au cours de l'exercice écoulé (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation) et pour moitié du degré de réalisation d'une liste d'objectifs personnels.

Les jetons de présence versés par la Société ou par toute autre société du Groupe durant l'exercice 2002 aux administrateurs sont :

(en euros)

	Montant	2001 (Rappel)
Serge KAMPF	50 000	41 900
Ernest-Antoine SEILLIERE	65 000	61 900
Christian BLANC	25 000	21 900
Paul HERMELIN	30 000	21 900
Pierre HESSLER (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	32 500	21 900
Michel JALABERT	35 000	16 900
Ruud van OMMEREN	(*) 119 970	48 188
Terry OZAN	18 750	12 675
Bruno ROGER	55 000	41 900
Geoff UNWIN (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	16 875	14 550
Guy de WOUTERS (administrateur jusqu'au 24 juillet 2002)	26 250	16 425
TOTAL	(*) 474 345	320 138

(*) dont 99 345 euros versés au titre des années 2001 et 2002 par Cap Gemini NV en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de cette société.

L'augmentation du montant global de ces jetons de présence (375 000 euros contre 320 138 euros, soit + 17%) tient au fait qu'en 2002, si le Conseil s'est réuni 6 fois comme en 2001, en revanche les comités spécialisés se sont réunis 10 fois contre seulement 6 fois en 2001.

Options de souscription d'actions

Les informations concernant les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini S.A. à chaque mandataire social et les options levées par ces derniers sont données en page 78.

Informations sur les opérations réglementées

Il n'existait pas, au 31 décembre 2002, de convention particulière autre que celles mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

Intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe bénéficie, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'accords de participation.

Options de souscription d'actions

Les informations concernant les options de souscription d'actions consenties par Cap Gemini S.A. aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers sont données en page 79.

Organe de Direction

M. Paul Hermelin, directeur général, est assisté d'un Comité de Direction (Management Committee) composé à ce jour des membres suivants :

William Bitan,	Directeur Financier
Paul Cole,	Directeur en charge du programme de transformation LEAP
Jean-Pierre Durant des Aulnois,	Secrétaire Général
Hubert Giraud,	Directeur délégué en charge de la discipline Infogérance
Alexandre Haeffner,	Directeur des Opérations
Mark Hauser,	Directeur Général Amérique du Nord
Florence Mairal,	Directeur de la Communication
John Mc Cain,	Adjoint au Directeur des Opérations
Terry Ozan,	Directeur délégué en charge de la discipline Conseil
Chell Smith,	Directeur délégué en charge de la discipline Technologie
Clive Williams,	Contrôleur opérationnel

A l'exception de Monsieur Mark Hauser, les membres du Comité de Direction n'exercent pas de fonction identique dans les filiales.

Ce Comité de Direction se réunit une fois par mois avec une double mission : prendre des décisions dans les domaines qui concernent la gestion opérationnelle du Groupe et s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'Administration.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

- COOPERS & LYBRAND AUDIT, membre de PricewaterhouseCoopers
32, rue Guersant, 75017 PARIS,
représenté par M. B. RASCLE
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.
- KPMG S.A.
Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex
représenté par MM. JL. DECORNOY et F. QUELIN
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002.
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Yves NICOLAS
32, rue Guersant, 75017 PARIS,
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet COOPERS & LYBRAND AUDIT,
nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002.
Échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007.
- Monsieur Guillaume LIVET
Les Hauts de Villiers, 2 bis, rue de Villiers 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex,
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet KPMG S.A.,
nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2002.
Échéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Au 31 décembre 2002

(en milliers d'euros)	KPMG (nommé en 2002)		PwC			
	Montants	%	Montants		%	
	2002	2002	2002	2001	2002	2001
Audit						
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés	1 060	58 %	3 416	4 037	70 %	77 %
Missions accessoires	4	0 %	643	217	13 %	4 %
SOUS-TOTAL	1 064	58 %	4 059	4 254	83 %	81 %
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social	766	41 %	523	836	10 %	16 %
Technologies de l'information	0	-	61	0	1 %	0 %
Audit interne	0	-	78	45	2 %	1 %
Autres	20	1 %	187	110	4 %	2 %
SOUS-TOTAL	786	42 %	849	991	17 %	19 %
TOTAL	1 850	100 %	4 908	5 245	100 %	100 %

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2003 de :

- nommer la société PricewaterhouseCoopers Audit SA en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves Nicolas, démissionnaire,
- prendre acte du projet de fusion par absorption de la société Coopers & Lybrand Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, par la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, à intervenir avant le 31 juillet 2003,
- décider, sous condition suspensive de la réalisation définitive de ladite fusion qui aura pour effet de faire accéder aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Monsieur Philippe Gueguen,
- conférer à votre Président tous pouvoirs pour prendre acte de la réalisation définitive de ladite fusion et faire procéder aux formalités consécutives.

Responsable de l'information

William BITAN
 Directeur Financier
 11, rue de Tilsitt, 75017 PARIS
 Tél. : 01.47.54.50.00.

Calendrier indicatif des publications financières en 2003

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2003 : 30 avril 2003
 Résultats du 1^{er} semestre 2003 : 4 septembre 2003
 Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2003 : 14 novembre 2003
 Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2003 : 13 février 2004

Il est précisé à nouveau qu'il ne s'agit là que d'un calendrier indicatif, sujet à toute modification ou tout report qu'imposeraient des événements ultérieurs.

Attestation du responsable du Document de Référence

“A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.”

Paul Hermelin
Directeur Général

Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CAP GEMINI S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Paul HERMELIN, Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 2001, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Constantin Associés et Coopers & Lybrand Audit, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve. Ils ont fait l'objet d'une observation sur le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 10 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Luc Decornoy - Frédéric Quélin
Associé Associé

COB

En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 11 avril 2003 sous le numéro R03-047. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES

- Attestation des responsables du document de référence	95
- Attestation des contrôleurs légaux des comptes	95
- Politique d'information.....	94

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

CAPITAL

- Capital autorisé non émis	77
- Capital potentiel.....	78
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans.....	80

MARCHE DES TITRES

- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 24 mois	11 et 12
- Dividendes.....	12

CAPITAL ET DROIT DE VOTE

- Répartition actuelle du capital et des droits de vote	82
- Evolution de l'actionnariat	81
- Pactes d'actionnaires	82

ACTIVITE DU GROUPE

- Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales).....	4
- Principales données financières	1
- Informations chiffrées sectorielles (par métier, zone géographique et activité).....	3, 6, 51 et 52
- Environnement de marché	2
- Politique d'investissement	8

ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE

- Facteurs de risques.....	8 et 9
- Assurances et couverture des risques.....	9

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

- Comptes consolidés et annexe	22 à 55
- Engagements hors bilan	49 et 50
- Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux.....	94
- Information financière pro-forma	32 et 33
- Comptes sociaux simplifiés.....	56 à 60

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

- Composition des organes.....	83
- Gouvernement d'entreprise.....	84 et 85
- Rémunération des mandataires sociaux et programmes de stock options.....	92 et 79
- Options consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux.....	79
- Plans de stock options	78
- Conventions réglementées.....	92

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

- Evolution récente.....	52
- Perspectives.....	20 et 21